



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

<36614138920012

<36614138920012

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR
LE DAUPHIN.

FEVRIER 1684.



A PARIS,
AU PALAIS.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du *Mercuré Galant* le
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra, aussi-bien que l'*Extraor-
dinaire*, Trente sols relié en Veau,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A P A R I S,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

Chez C. BLAGEART, Rue S. Jacques,
à l'entrée de la Rue du Plâtre,

Et en la Boutique Court-Neuve du Palais,
AU DAUPHIN

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

Avis pour placer les Figures.

LA Chanson qui commence par *Le plus
cruel Hyver qu'on éprouva jamais*, doit
regarder la page 13.

Le *Ménicot* & la *Gavotte*, doivent regarder la
page 240.

Les *Jettons* doivent regarder la page 162.

SS2S2S2S2:SS2S2S

TABLE DES MATIERES contenues dans ce Volume.

P Récluse,	2
Sonner sur la libéralité du Roy pour les Pauvres,	9
Devises pour Sa Majesté,	11
Secret d'oster le sel de l'eau de la Mer, & de la rendre douce,	14
Traité de l'Amitié,	23
Régale donné à Stutgart par M. de Bour- geauville,	56
Mort de Madame de Longueval,	62
Maladie de M. l'Archevesque de Lyon,	65
Devise sur la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou,	69
Réjoissances faites en plusieurs Villes de France pour cette Naissance,	71
Histoire,	102
Complimens faits au Roy,	116
Mort de la Reyne de Portugal,	121
Réfutation faite à la Réponse de la Lettre adressée aux Astrologues judiciaires,	126
Audience des Députés des Etats de Breta- gne,	137
Galanterie à Madame des Houlières,	142
Bouquet, 143	Madrigaux, 146
Etrennes,	147
Etrennes à M. le Duc de Chartres,	148
Mort & abrégé de la Vie de M. le Duc de	

T A B L E.

Navailles,	156
Mort de Mademoiselle Tinnebac, noyée sous la glace,	164
Mort du Doge de Venise, & tout ce qui s'est passé à l'élection du nouveau,	182
Ballades nouvelles de Madame des Houlières,	
• & de M. le Duc de S. Aignan,	223
Divertissement donné à Madame la Dauphine par le mesme Duc,	254
Madrigal Italien adressé au mesme Duc,	240
Agrément de la Charge de Premier Valet de Chambre de Madame la Dauphine, donné à M. de Chesnedé,	242
Départ de M. le Marquis de Cheverny pour se rendre auprès de l'Empereur,	245
Abjurations,	246
Profession,	249
Festes Galantes,	257
Libéralitez du Roy,	268
Réponse aux Feüilles du mois de Fevrier,	274
Relation de ce qui s'est passé à la Haye touchant les Députés d'Amsterdam,	335
Mariage de M. le Comte de Chastillon,	370
Mort de Madame la Marquise d'Effiat,	374
Mort du Vénéral Frere Fiacre,	376
Enigme,	377
Comédies Françoises,	380
Lettre Circulaire de Messieurs d'Amsterdam,	382

F I N.



NECROLOGE
GALANT

FEVRIER 1684.

IL y a tant d'avantage
pour moy dans nostre
commerce, que si mes
Lettres me coûtent des soins,
j'en suis glorieusement ré-
compensé par la grace que
vous me faites de les rece-
voir avec plaisir; mais quoy

Fevrier 1684.

A

2 MERCURE

que j'en prenne toujours beaucoup à vous écrire, je croy, Madame, que vous ne vous plaindrez pas, si je vous dis que vous devez m'en tenir un peu de compte depuis quelques mois. Le froid a esté si violent, qu'il m'ostoit presque la plume des mains; & le desir de vous plaire est la seule chose qui eust pû m'en faire vaincre l'incommodité. Je ne vous dis rien dont vous n'ayez fait l'épreuve. Ce n'a pas esté icy seulement que l'Hyvet a fait sentir sa rigueur, elle a

GALANT. 3

esté générale pour toute l'Europe, & peu de Personnes se souviennent d'avoir passé une aussi rude saison. Ceux qui vivent en des Lieux où l'on ne ressent pas ordinairement le froid avec tant de violence, n'en ont pas esté plus exempts que nous. Il a fait glacer les eaux des plus rapides Rivières. Les pierres, malgré leur extrême dureté, n'ont pas esté à l'épreuve de sa force en beaucoup d'endroits, & la terre n'a pû assez couvrir les racines de plusieurs Plantes, pour les em-

A ij

4 MERCURE

pescher d'estre envelopées dans le malheur d'un grand nombre d'Animaux, qui n'ont pû luy résister. Plusieurs Personnes qui se sont trouvées sur les chemins, en ont esté saisies si vivement, qu'elles en sont mortes. La mesme chose est arrivée dans les Villes, mais plus encore dans les Villages, où les Pauvres, qui n'avoient pas dequoy se chauffer, ont si fort souffert, qu'il en est mort quantité, principalement dans ceux qui sont éloignez des Bois. Outre tant de Gens que le

GALANT. 5

froid a fait périr, ou qu'il a réduits à l'extrémité; il a causé de tres - dangereuses chûtes, dont plusieurs sont morts, & les autres en sont demeurez estropiez. Il vous est aisé de concevoir combien les Marchands ont perdu sur les Rivieres par le désordre des glaces. Enfin, Madame, on peut dire que la désolation a esté grande par tout. Elle s'est mesme étendue jusqu'en des Pais, où l'on avoit crû jusques icy qu'on ne connoissoit le froid que de nom. Dans toutes les

A iij

6 MERCURE

Villes de France où il faisoit le plus souffrir ceux à qui tout manquoit pour s'en garantir, le zele d'une charité veritablement chrestienne échauffoit pour eux les Ames pieuses, & il a, pour ainsi dire, redonné la vie à beaucoup de Malheureux, qui n'auroient pû éviter la mort. Ce zele tout plein de feu, a éclaté sur tout à Paris, où dans tout le temps de la gelée, le Roy a donné chaque semaine mille Louis d'or pour les seuls Fauxbourgs. On a esté dans chaque Maison

s'informer de l'état de ceux
que le froid trop pénétrant
empeschoit de travailler, &
par conséquent de le tirer de
misere. Quoy que la charité
des Particuliers eust déjà pro-
duit d'utiles effets, il a paru
qu'elle avoit esté renouvelée
par ce grand exemple, puis
que jamais on n'a sonlagé les
Pauvres avec plus d'ardeur.
Ceux qui de tout temps s'en
sont fait une habitude, ont
redoublé leurs aumônes pen-
dant la rigueur de la saison;
& ceux qui n'en avoient
point encor fait de particu-

A iii

8 MÉRITUDE

lières, se sont trouvez excitez
à secourir une infinité d'Ar-
tilans honteux qu'on a veus
dans le besoin. Tous les Cu-
rez de Paris ont fait de gran-
des distributions de Pain &
de Bois. Enfin l'on a donné
à quantité de Familles de-
quoy se chauffer, se nourrir,
& se vestrir, & le feu n'a point
manqué devant les Portes
d'une partie des Hostels de
cette Ville.

M^r le Baron des Coutures,
dont vous avez veu plusieurs
Sonnets sur les grandes Ac-
tions de Sa Majesté, en a fait

GALANT. 9

un sur cette dernière, que
vous n'estimerez pas moins
que les autres.

SUR LA LIBERALITE du Roy pour les Pauvres.

SONNET.

LA Terre est désolée, on voit
s'arrêter l'Onde;
La Nature mourante a perdu ses
attraits;
Le Froid, le triste Froid, perce tout
de ses traits;
Le Peuple fait des vœux, sans que
le Ciel réponde.

SS

Ce n'est plus qu'en LOUIS, que son
espoir se fonde;

10 MERCURE

Les soins de ce Héros ne sont point
imparfaits;

Il est par sa valeur, il est par ses
bienfaits,

Le Pere de son Peuple, & l'Arbitre
du Monde.

§2

Les plus infortunez alloient fiere
leur sort,

Sa libéralité les arrache à la mort,

Il fait se partager, en Conquérant,
en Pere.

§2

Ce Vainqueur des Saisons, au grand

Astre pareil,
Ranime les Mortels que le Froid
désespere,

Et ses royales Mains font l'effet du
Soleil.

C'est sans-doute avec beau

GALANT. H

coup de raison qu'on a choi-
sy le Soleil pour la Devise du
Roy. Il est, comme ce bel
Astre, un des plus grands
ornemens du Monde, & l'on
y découvre, aussi bien qu'en
luy, un des purs rayons de
la Lumiere éternelle. M Ma-
gnin a trouvé dans ces pen-
sées, le sujet de deux Devises,
dont le Soleil est le corps.
L'une a ces paroles pour
ame, *Decus immutabile mundi*,
& il les explique par ce Ma-
drigal.

12 MERCURE

Il est la gloire du Monde,
Les delices, l'ornement.
De cette Source féconde,
L'Univers uniquement
Tient les Biens dont il abonde.

Ces autres Paroles, *Æterni
luminis index*, servent d'ame
à la seconde Devise. Voicy
l'explication qu'il leur a don-
née.

Par mille brillans divers,
De la Lumière immortelle
Cet Astre à tout l'Univers
Montre une vive étincelle.

Rien ne convient mieux à
ce que je viens de vous dire

de la rigueur de l'Hyver, que
ces Paroles que je vous en-
voye notées.

AIR NOUVEAU.

LE plus cruel Hyver qu'on
éprouva jamais
Fait sentir ses effets.
D'où vient ce nouveau feu qui s'al-
lume en mon ame?
Pour éviter du Froid la fatale ri-
gueur,
Il semble que l'Amour avec toute
sa flâme
Soit venu se cacher dans le fond de
mon cœur.

Comme nous vivons dans
un siècle, où les profondes

14 MERCURE

lumières qu'on a dans les Arts, font découvrir beaucoup de Secrets, qui font échapez aux Anciens, on s'est appliqué à chercher celui d'oster le sel de l'eau de la Mer; & M^r Fitz-Geral, Anglois, est venu à bout de le trouver. Le Roy d'Angleterre luy a permis de publier ce Secret, apres avoir esté convaincu par quelques épreuves, non seulement que la Machine qu'il a inventée peut dessaler l'eau, mais aussi la rendre salubre & très-bonne à boire. Ce qu'il y a de con-

GALANT.

15
fidérable, c'est qu'on en peut
préparer grande quantité en
peu de temps, & à peu de
frais. Ainsi en vingt-quatre
heures il est aisé d'en extraire
trois cens soixante pintes,
mesure de Paris, avec une
Machine d'environ trente-
trois pouces de diamètre.
Cette Machine est faite d'u-
ne manière à se conserver
très-facilement dans un Vais-
seau, & même à ne pas
manquer au plus fort d'une
tempeste. On la peut placer
dans quelque Navire que ce
soit, sans aucun danger du

16 MERCURE

feu, ou aucune incommodité de fumée. Quoy que l'opération de rendre l'eau douce se fasse par le moyen du feu, il ne sera besoin d'aucune dépense pour entretenir sur Mer ou quelque habile Chymiste, ou des Personnes qui s'entendent en ces sortes de préparations, puis que le moindre Matelot pourra en moins de deux heures apprendre la maniere de les faire. On ne marque point précisément ce que pourroit couster les Machines, à cause qu'il les faudra proportionner à la

grandeur des Vaisseaux; mais on assure que les plus grandes ne reviendront tout-au-plus, avec tout ce qui en dépend, qu'à seize livres sterling, & qu'elles serviront plusieurs années. Quant à la crainte qu'on pourroit avoir que les ingrédiens nécessaires pour préparer l'eau, ne fussent fort chers, & ne prissent beaucoup de place dans un Navire, on prétend qu'une Barrique en peut contenir tout autant qu'il en faudra pour faire le Voyage des Indes Orientales à aller &

Feurier 1684,

B

118 MERCURE

révenir, & que les ingrédients
- qui serviront à extraire qua-
- tre cens pintes d'eau douce,
- ne reviendront qu'à quinze
- sols. Le College des Mede-
- cins de Londres a fait les
- épreuves de cette eau, &
- l'on a trouvé qu'elle est plus
- légère que la plupart des au-
- tres eaux; qu'elle est trans-
- parente comme elles, & sans
- aucun sédiment; qu'elle est
- meilleure à savonner que
- toute autre eau, & qu'elle
- prend bien moins de Savon;
- que le Sucre s'y dissout plu-
- tost; que bien loin de se cor-

ronne au bout de quelques
semaines comme l'eau com-
mune, elle garde sa douceur
plus de quatre mois, qu'elle
est bonne à faire de la Gelee,
& à bouillir des Pois, du
Boeuf, du Mouton, du Poi-
son, & toute autre Viande,
qu'elle n'a d'elle-mesme au-
cun mauvais goust; qu'elle
bouit avec le Lait sans le faire
cailler; que les Fleurs, Plan-
tes, & tous Vegetables, croif-
sent parfaitement bien dans
cette eau, & que de petits
Animaux y vivent. Il est cer-
tain que si ce Segrer peut

20 MERCURE

réussir, comme le prétendent les Entrepreneurs, on en tirera de grands avantages. Au lieu de faire une grande provision d'eau douce, qui occupe une bonne partie d'un Navire, sur tout quand on veut faire un Voyage de long cours, on chargera des Marchandises à proportion. On épargnera les trois quarts de la dépense des Tonneaux, & ce fera épargner une dépense très-considérable, principalement à cause des Cercles de fer avec quoy on les relie. Quand

on fait aiguade sur Mer, on risque les Chaloupes, & les Gens de l'Equipage, qui périssent souvent dans les tempestes. D'ailleurs, pour faire de l'eau dans un grand Voyage, les Vaisseaux sont quelquefois obligez de s'écarter bien loin de leurs routes, ce qui les retarde, leur fait perdre l'occasion du vent favorable, & engage les Maistres des Navires à augmenter leur dépense, en se chargeant d'un plus grand nombre de Matelots qu'il ne seroit nécessaire; outre qu'en faisant

22 MERGURE

aiguade, les Vaisseaux sont
contraints souvent de laisser
leurs Ancres & leurs Cables,
pour courir au large, & éviter
le danger des Costes. Par la
Machine nouvellement in-
ventée, on remediéra à tous
ces inconveniens. On joint
à cela, qu'il ne sera pas be-
soin d'avoir un si grand Equi-
page dans les Vaisseaux qu'il
y a eu jusqu'icy. Ainsi les
Maîtres des Navires, & les
Marchands, faisant moins de
frais, les uns & les autres
trouveront leur compte à
deffaler l'eau.

GALANT. 23

Vous avez veu des Galan-
teries en Vers du Berger de
Flore; en voicy une en
Prose, qui vous fera voir le
talent qu'il a en toute sorte
de genres d'écrire. Elle est
sur une matiere qui doit in-
téresser tout le monde, puis-
qu'elle regarde l'amitié, &
que l'union qui en est for-
mée, est une des choses qui
contribuent davantage au
repos & à la félicité de la
vie.

24 MERCURE

SSS2:2S22SS:22S222

AUX DEUX

AIMABLES SOEURS,
ANG. ET CRIST.

Vous estes éclairées de trop de
lumières, Aimables Sœurs,
pour ne pas connoître la nature
de l'Amitié dans toute son éten-
due. Néanmoins puis que j'ay
promis de vous écrire ce que j'en
pensois, & que vous souhaitez
de voir l'effet de cette promesse,
il est juste de satisfaire à vostre
desir, & à mon devoir. Sçachez
donc qu'il en est, à mon avis, de
l'Amitié

l'Amitié, comme de l'Amour, ou du Mariage. On peut en proposer des Articles, en dresser des Contrac̃ts, y entrer en Communauté, y retenir des Propres, y laisser des Doüaires, y employer la sainteté des Cerémonies, & y engager son Honneur & sa Foy. A la verité j'y remarque deux différences, qu'il n'est pas possible d'en retrancher, sans détruire leur nature. La premiere, que l'Amitié est une simple liaison des Esprits, au lieu que le Mariage unit les Esprits & les Corps; & la seconde, que le Mariage est une liaison de deux

Fevrier 1684. C

26 MERCURE

Personnes, au lieu que l'Amitié peut estre légitimement celle de plusieurs. L'une de ces différences donne des bornes plus étroites à l'Amitié, qu'à l'Amour, & l'autre luy en accorde de plus étendues ; mais toutes deux ne laissent pas de retourner à l'avantage de l'Amitié ; la première, parce qu'en luy ôtant le commerce du Corps, elle la rend pure, spirituelle, & moins capable de changement ; & l'autre, parce qu'en luy laissant la liberté de s'attacher à plusieurs objets, elle l'afranchit des supplices de la contrainte, & des in-

quiétude de la jalousie. Ainsi, Aimables Sœurs, l'Amitié me semble une liaison plus douce, plus noble & plus illustre que le Mariage, & c'est ce que j'en pense ; mais peut-estre n'est-ce pas ce que vous en pensez. Quoy qu'il en soit, je vous envoie les Articles & le Contraët que j'en ay dressé ; ils vous expliqueront amplement la maniere dont j'entens que doit estre liée & entretenüe la véritable Amitié ; & vous paroistront peut-estre des portraits assez justes de l'idée que vous en avez conçüe. Vous les examinerez s'il vous

C ij

28 MERCURE

plaist à loisir, & mesme à la rigueur ; mais je vous supplie d'avoir ensuite la bonté de m'apprendre, si vous ne jugeriez pas digne d'estre aimé de vous ; un cœur qui scauroit garder avec exactitude tous ces Articles de belle Amitié ; afin que vous assurant apres cela, combien je sens dans mon ame d'inclination & de disposition à les observer, & combien je croirois recevoir de gloire & de bonheur, si j'avois l'avantage d'en passer Contract avec vous, il me soit permis de vous en demander la grace. Je ne vous envoie pas les Cerémonies de l'A-

GALANT. 29

mitié ; ce sera pour une autre fois. Je vous diray néanmoins par avance , que les principales consistent à faire trois Sermens solennels. Le premier , qu'on fera Amy jusqu'aux Autels. Le second , qu'on fera Amy dans la mauvaise fortune, comme dans la bonne ; & le dernier , qu'on fera Amy jusqu'au tombeau. Ces trois Sermens estant faits sur les Autels mesmes de la Probité , & de l'Honneur , on doit entrer en confiance , & pratiquer ce qui est porté par les Articles dont voicy le modèle.

C iij

ARTICLES D'AMITIE.

Il y'aura entre les Parties une extrême confiance; & elles se communiqueront jusqu'à leurs plus secrètes pensées; à la réserve de celles qui regardent les affaires particulières de leurs autres Amis, desquelles il leur sera défendu de parler: & de celles qui se forment dans le Sanctuaire de l'Amour, dont il leur sera libre de se vaire.

L'une des Parties goustera avec pleine satisfaction tous les sujets de joye que recevra l'autre.

tre, & sera de mesme sensible-
ment touchée de toutes ses dou-
leurs, & de tous ses déplaisirs,
& à la premiere nouvelle qui
luy en sera portée, elle ne man-
quera pas de luy témoigner la
part extrême qu'elle prend dans
ce qui luy sera arrivé d'agréable
ou de fâcheux.

Les Amis & les Ennemis
de l'une deviendront les Amis &
les Ennemis de l'autre; & pour
les connoistre, elles s'en donne-
ront une déclaration huit jours
apres leur Contract signé, afin
qu'on évite les béveües, & que
s'il se trouve quelqu'un qui soit

32 MERCURE

Amy d'une Partie , & Ennemy de l'autre , elles conviennent ensemble du rang où il devra estre placé. Ce pourra estre par accommodement , parmy les Personnes qui leur seront indifférentes.

Elles ne s'engageront jamais dans aucune affaire d'importance, sans se la communiquer ; déféreront beaucoup aux sentimens l'une de l'autre ; ne manqueront jamais de complaisances honnêtes , éviteront la raillerie & la contradiction , & se témoignent en toutes sortes de rencontres & par toutes sortes de voyes, une mutuelle & particuliere estime.

GALANT. 33

Elles n'attendent point priere ny demande pour se rendre service, mais elles en chercheront les occasions avec ardeur, & les ayant trouvées, elles les embrasseront avec ardeur, sans mesme en desirer de remerciement ny de reconnoissance, & s'accorderont ainsi avec générosité tout l'adoucissement & tout le secours qu'il leur sera possible de se fournir, dans les traverses & les disgraces que la mauvaise fortune leur suscitera.

Elles auront une fidélité inviolable à se garder le secret, & jamais une Partie ne fera

34 MERCURE

rapport des discours de l'autre, sans sa permission, ny mesme de ce que les conjectures luy donneroient à juger de ses sentimens cachez.

Les plus petits mensonges, & les grandes flateries n'altéreront point la sincérité de leur commerce. Elles ne se feront point mystere de bagatelles, & la verité se débitera entre elles sans déguisement & sans fard.

Elles s'avertiront avec douceur & prudence, des fautes auxquelles elles pourront tomber par négligence, mauvaise habitude, fausse affectation, ou autrement.

Et tous les avis qu'elles s'en donneront , seront reçûs d'elles de bonne grace , écoutez sans répugnance , examinez sans passion , & employez , s'il est possible , à leur profit.

Elles parleront réciproquement à leur avantage , par tout où la bienséance en approuvera le discours , faisant gloire de leur Amitié ; Et bien loin d'endurer jamais par leur silence les petites médisances & les railleries qu'on pourroit faire de l'une d'elles en présence de l'autre , elles prendront hautement le party de l'absence contre tous.

36 MERCURE

Elles supporteront , cacheront ,
& excuseront de mesme leurs
foiblesses & leurs defauts ; &
neanmoins elles se les remettront
de temps en temps devant les
yeux , de crainte que l'habitude
de se voir souvent ne les ébloüisse ,
& qu'elles ne tombent enfin dans
les erreurs de l'Amour , dont la
tromperie ordinaire est de faire
former à l'imagination une idée
belle & parfaite de l'objet même
le plus imparfait & le plus dif-
forme.

Enfin il y aura entre elles
une familiarité respectueuse , sans
aucun mélange de cérémonie.

Elles expliqueront en bonne part tous leurs discours & toutes leurs actions. Elles auront soin de se voir souvent ; & au défaut des visites , elles employeront les lettres à l'entretien de leur commerce ; & pour achever en peu de mots , elles vivront ensemble avec la mesme bonté & le même esprit que les Personnes unies par les plus étroits liens du Sang, dans lesquelles l'envie ny l'intérêt n'éteuffent point les sentimens de la Nature.

Je sçay bien, Aimables Sœurs, qu'il est de l'ordre dans les Mariages , que les Dames donnent

38 MERCURE

les Articles ; mais il est indifférent d'où ils viennent dans l'Amitié. Je ne vous envoie pas ceux-cy comme des Loix , ce ne sont que des propositions ; vous y pouvez changer, retrancher, & ajouter tout ce qu'il vous plaira, & vous le devez mesme, afin qu'ayant vostre agrément, ils puissent estre signez de vous sans répugnance & sans repentir. Je n'y ay pas joint la déclaration de mes Amis & de mes Ennemis, parce que je ne juge pas à propos de vous en éclaircir, avant que de sçavoir si vous serez d'humeur à me faire part de vostre

Amitié. Cette confiance demande de la précaution , & vostre prudence ne desapprouvera pas que je prenne mes sûretés. Après les Articles accordez & signez, on peut passer le Contract qui suit.

CONTRACT D'AMITIE.

P Ardevant ... comparurent en leurs Personnes ... lesquelles Parties , en présence & par l'avis de ... ont dit & volontairement reconnu en faveur de la bonne estime qu'elles ont l'une pour l'autre , & encore de l'étroite bienveillance qu'elles se

40 MERCURE

portent , avoir promis de se prendre en Amitié , & de la faire solemniser suivant les Cerémonies accoutumées , à la face des Autels de l'Honneur & de la Probité , le plustost que leur commodité le permettra ; & cependant estre demeuréz d'accord d'entrer en Communauté de Secrets , de Réjouissance & d'Affliction , d'Amis & d'Ennemis , & de garder inviolablement tous les autres Articles dont elles sont convenuës de l'aveu & consentement de leurs Amis ; & en outre , de se prendre avec leurs perfections & leurs defauts ,

GALANT. 41

mœurs, actions & passions, telles qu'il leur en pourra appartenir au jour qu'elles se jureront Amitié : sans toutefois que l'une des Parties soit tenue des faits de l'autre, du moins quant au passé : desquelles perfections, défauts, mœurs, actions & passions, elles ont accordé que les perfections & défauts leur demeureront en Propre, que les mœurs entreront en Communauté, & que des actions & passions, partie entrera pareillement en Communauté, & partie leur sortira nature de Propre : étant enfin convenuës qu'arrivant la dissolution de l'Amitié

Février 1684.

D

42 MERCURE

ne , le Survivant aura pour
Donnaire les Amis du Décédé, tant
ceux qu'il aura au jour de l'A-
mitié contractée , que ceux qui
seront arvenus depuis --- si com-
me --- promettant --- obligeant ---

Fait & passé le . . .

Voilà, Aimables Sœurs, la
manière dont je conçois qu'on se
peut engager en Amitié par les
formes du Mariage ; & si vous
me répondez que la Signature
des Articles & des Contrats ne
peut estre regardée que comme une
chaîne qui captive, je vous ré-
pliqueray que la captivité est
donnée quand on s'aime, & qu'on

1087

mérite d'estre puny par son liem,
 quand on cesse de s'aimer, puis
 qu'on a eu le choix de le pren-
 dre, ou de le refuser. C'est à vous
 à voir apres cela ce qu'il vous
 plaist de faire. L'assurance que
 je vous puis donner, est que je
 ne suis point sujet au change-
 ment, & que si vous me rece-
 vez au nombre de vos Amis,
 la mort seule sera capable de me
 ravir cet honneur. Je sçay qu'il
 y a une Etoile qui se peut oppo-
 ser au bien où j'aspire, mais je
 sçay aussi que les Personnes sa-
 ges sont au-dessus des Astres.
 Il ne tiendra donc qu'à vous de

D ij

GALANT. 45

grace beaucoup au-dessus de mon mérite. Je la reçois aussi comme un bien venu du Ciel, & j'en feray un si bon usage, que vous n'aurez jamais de regret de me l'avoir accordée. Vos paroles m'auroient tenu lieu de Contract, quand vous y auriez borné vos engagements; mais, trop aimables Sœurs, vous prenez plaisir à pousser la générosité aussi loin qu'elle peut aller, & vous me renvoyez mes Articles signez de vous, sans y avoir rien changé, avec assurance d'en passer Contract avec moy, sans aucune réserve; c'est signaler vos bontez.

46 MERCURE

d'une maniere qui n'a point d'é-
gale. Le commencement de re-
connoissance que je vous en puis
témoigner , c'est de vous appren-
dre quels sont mes Amis & mes
Ennemis , avec les veritables
sentimens que j'ay d'eux , &
pour eux. Recevez donc de la
sorte cette grande marque de con-
fiance que je vous envoie ; elle
en est aussi une d'estime , mais
tenez-la secrette , & m'en ou-
vrez vos pensées avec la même
sincerité que je vous explique les
miennes , puis que l'Amitié vous
y oblige aussi-bien que moy.

Déclaration des Amis & des
Ennemis du Berger de Flore.

JE vous avoueray, Aimables
Sœurs, que je suis Amy de
sept Belles, qui m'ont reçu dans
leur Société Galante, & qui pas-
sent pour les sept merveilles de
la Contrée que j'habite ; de la
Souveraine, par devoir ; de la
Spirituelle, par inclination ; de
l'Officieuse, par reconnoissances
de la Sage, par estime, de la
Fiere, par habitude ; de la Ci-
vile, par bienséance ; & de la
Douce, par plaisir.

Je compte aussi au nombre de

48 MERCURE

mes Amis, tous les Galans de la mesme Societé, sans en excepter mon Frere, bien que l'Amitié fraternelle soit assez rare; & je régle l'Amitié que j'ay pour ces chers Voisins, par celle dont je les juge capables, reconnoissant l'Epoux de la Souveraine pour un Amy d'honneur, comme aussi ad honores, (ce mot ne vous est pas inconnu, je vous l'ay ouy dire;) le Généreux, pour un Amy au besoin; le Divertissant, pour un Amy de Table; l'Emporté, pour un Amy de débauche; le Politique, pour un Amy de Cour; le

le Sincere, pour un Amy du cœur; l'Intrépide, pour un Amy au-delà des Autels.

Scachez encore que j'ay quatre intimes Amis, Messieurs de..... dont je compare l'Amitié aux quatre Elemens. Celle du premier, au Feu, parce qu'elle est ardente; celle du second, à l'Air, parce qu'elle est insinuante; celle du troisiéme, à l'Eau, parce qu'elle est pure, agreable dans ses transports, & mesme bonne dans sa froideur; & celle du quatriéme, à la Terre, à cause de sa solidité. Ajoûtez à cela, que le premier est mon
 Fevrier 1684. E

50. MERCURE

Conseil dans mes affaires ; que le second est le Confident de tous mes secrets ; que le troisième me sert de Miroir dans mes défauts ; & que le dernier seroit mon Azile, s'il m'arrivoit des disgraces.

Apprenez enfin, que je mets au rang de mes Amis toutes les Personnes de ma Maison, parce qu'il me semble que le bon sang ne doit jamais mentir, & que l'intérêt du Nom ne se doit jamais quitter.

Quant à mes Ennemis, les plus mortels sont mes Rivaux, & apres eux les Jaloux, les Es-

GALANT. 51

pions, & tous les Donneurs d'avis qui me traversent dans mes Amours. Je ne les marque point en particulier, puis que s'il est permis par nos Articles de taire l'Objet qu'on aime, il doit être permis aussi de cacher ce qui en pourroit donner la connoissance. De plus, comme je fais gloire d'être bon Parent, qui choque quelqu'un des miens m'offense, & je le tiens pour mon Ennemy. Vous connoissez assez ceux dont ma Parenté a sujet de se plaindre, pour me dispenser de ce détail.

Outre ces Ennemis que mes passions & mon devoir me susci-

E ij

52 MERCURE

tent , j'ay encore ceux que me font mes inclinations naturelles.

Ce sont les *Médisans* ; & en vérité je sens mon ame prévenue d'une si forte aversion pour ces lâches assassins de Gens endormis , s'il m'est permis de les nommer de la sorte , que je n'en souffre la conversation & la présence , qu'avec peine. On se garantit aisément de ses autres Ennemis ; mais quel moyen de se défendre de ceux qui empoisonnent de cent lieües ?

Pour tous les autres , ils ne valent pas que je les marque ; la plupart me sont communs avec

les Personnes qui ont un peu d'esprit ; & comme ces Ennemis ont plus d'envie que de malice , je les juge aussi plus dignes de pitié que de haine , & c'est ce me semble toute la vengeance qu'on en doit tirer.

Voilà donc, Aimables Sœurs, la déclaration de mes Amis & de mes Ennemis. Voyez s'il y en a quelqu'un parmy eux, qui ait le malheur de vous déplaire , afin que s'il est de mes Ennemis , j'augmente la haine que j'ay déjà pour luy ; ou que s'il est de mes Amis , & qu'il n'y eust pas moyen de le reme-

54 MERCURE

tre en grace auprès de vous , je
le regarde comme coupable , &
que je cesse par là de l'aimer.
J'attens une pareille déclaration
de vostre part , pour vous en
dire mon sentiment avec fran-
chise. Lors que toutes les racines
de division sont ôtées , la liaison
en devient plus étroite , & ne
court jamais les dangers du re-
froidissement ny de la rupture.
Ne diférez donc pas , s'il vous
plaist , à m'envoyer cette déclara-
tion , afin de régler au plûtost
de part & d'autre ce qui pour-
roit causer un jour du diférend
entre nous. Il ne manque à la

GALANT. 55

*miennne pour sa perfection , que
d'y voir les Noms de la char-
mante Angel. & de la galante
Crist. parmy ceux de mes belles
Amies ; & vous ne doutez pas
que je ne les y mette avec beau-
coup de joye ; mais que j'en au-
ray bien davantage de vous voir
écrire le mien parmy ceux de vos
vrais Amis ! Mon impatience
pour ces heureux momens ne peut
s'exprimer , elle est trop grande ;
excusez-la , c'est avec raison ,
parce qu'après cela ,*

*Si le Ciel écoutant mes vœux,
Entretient dans nos cœurs une
ardeur mutuelle ,*

E iij

56 MERCURE

Amour n'aura jamais formé de si
doux nœuds,

Et les plus grands & plus illustres feux

Ne vaudront pas une étincelle
D'une Amitié si belle.

J'ay veu des Lettres, qui
portent que les Princes, &
les Princesses d'Anspach, &
de Dourlach, étant venus
avec les Princesses leurs
Sœurs à la Cour de Mon-
sieur le Duc de Wirtemberg,
sur la fin du mois de Decem-
bre, M^r de Bourgeauville,
Envoyé Extraordinaire de Sa
Majesté auprès des Princes

d'Allemagne, les régala à Stuttgart d'un Ambigu magnifique, avec ce Duc, & les deux Duchesses de Wirtemberg. Quoy que la Salle où ce Régale se fit, fust assez petite, & mesme embarassée par un grand Poëlle selon l'usage de ce Pais-là, cet Envoyé trouva moyen d'y pratiquer une Table de trente-quatre pieds de long pour vingt-trois Couverts. Elle estoit en double potence avec un vuide au milieu, & il n'y avoit des Couverts que du seul costé du Mur, afin

58 MERCURE

qu'il y eust liberté entiere de se voir les uns les autres. On servit tout à la fois ; & pour épargner la place , au lieu de mesler le Fruit , on le fit regner en cordon le long de la Table, du costé où il n'y avoit point de Couverts. Cet arrangement faisoit un effet tres-agreable par les différentes figures , les pyramides , & les diverses sortes de Confitures qui composoient ce cordon. On avoit même profité de deux Places, qui s'y estoient rencontrées plus grandes pour y mettre deux

Orangers, qui chargez de Fleurs & de Fruits confits, faisoient d'eux-mesmes une partie du Service. On ne releva ny les Viandes, ny les Entremets, mais on changea tous les Ragoufts, & toutes les Assietes volantes, que l'on avoit placées entre deux. Il y avoit sans les Confitures, onze grands Bassins, douze petits Plats, & une vingtaine d'Assietes qu'on releva. Dans une Chambre voisine, & qu'on voyoit de la Salle, on avoit dressé une autre Table de quatorze

60 MERCURE

Couverts. Elle fut également bien servie. Un petit passage servoit de Buffet pour l'une & pour l'autre. Tout cela, ainsi que les lieux où l'on s'estoit diverty au Jeu, estoit tres bien éclairé. M^r de Bourgeauville ne fit point d'aller à cause du Deuil. Les Princesses, & les Dames, ne laisserent pas de venir à cette Feste, parées de toutes leurs Pierreries, comme si le Bal l'eust dû terminer, & c'estoit la seule fois qu'elles s'estoient permis ces grands Ornemens depuis la mort de

la Reyne. M^r l'Envoyé fut fort applaudy sur la propreté, & l'invention de ce Régale. Quelques-jours auparavant il avoit fait présent d'une Cassette de del-habillé, dont toutes les Pieces estoient de Vermeil doré, à la Fille du Grand Maréchal, à laquelle il avoit eu l'honneur de donner le nom, avec Madame la Duchesse de Wirtemberg. Madame la Grand'Maréchale, pour faire honneur à M^r de Bourgeauville, montra ce Présent à toute la Cour, & il fut trouvé tout-à-fait galant.

62 MERCURE

Le Vendredy 7. de l'autre mois, Catherine de Longueval, Dame du Puy, Baronne d'Aurigny, & d'Encerre sous Vezelay, mourut à Avalon dans la soixante-seizième année de son âge. Elle estoit Fille de feu Messire Gabriel de Longueval, Baron d'Aurigny, Ancien Commandeur de l'Ordre de S. Michel, Capitaine de Cent Hommes d'armes, & Gouverneur de la Ville & Chasteau de Busençois, & Veuve de Messire Clément du Puy, Lieutenant de l'Artillerie de France,

tué d'un coup de Canon à la Bataille d'Aven pour le service du Roy. Elle avoit esté élevée auprès de feuë Madame la Duchesse de Vendosme, & ensuite choisie par feu Charles-Amedée de Savoye, Duc de Némours, pour estre Dame d'Honneur de Madame la Duchesse de Nemours - Vendosme, qui la fit Gouvernante des deux Princesses ses Filles, auprès desquelles elle demeura jusques à leur Mariage. Elle les conduisit toutes deux, l'une en Savoye, l'autre en Portu-

64 MERCURE

gal, & fit ce dernier Voyage en qualité de Dame d'Honneur de la jeune Princesse, qui en avoit épousé le Roy, ayant esté choisie pour cela par la feuë Reyne Mere. Elle s'acquita de cet employ avec toute la prudence imaginable, & à la satisfaction des deux Reynes, qui l'honorèrent de beaucoup de marques de leur estime, & de leur reconnoissance. Apres son retour de Portugal, elle donna tous les ordres nécessaires pour le bien de sa Famille, & ensuite se retira au

GALANT. 65

Convent des Filles de Sainte Marie d'Avalon, où elle a passé dix ans dans une continuelle retraite, y ayant mené une vie tres-exemplaire, & d'une Personne de la plus haute vertu.

Vous avez sceu que M^r l'Archevesque de Lyon a esté malade à l'extrémité d'une fièvre dangereuse. On l'a crû mort en beaucoup d'endroits, & en effet les accès de cette fièvre avoient tant de violence, qu'une Personne beaucoup moins âgée, n'eust pas eu la force

Fevrier 1684.

F

66 MERCURE

de les surmonter. Cependant comme il est extrêmement aimé de son Peuple, les prières publiques qui ont esté faites pour sa santé dans toute l'étendue de son Diocèse, & sur tout dans la Ville de Lyon, ont paru si agréables à Dieu, qu'elles ont obtenu la guérison de ce grand Prélat. C'est ce qui a donné lieu à M^r l'Abbé de Janorey, l'un des premiers Prédicateurs de la Province, de faire le Sonnet que je vous envoie. Je ne vous dis rien de sa bonté. Vous avez le goust

GALANT. 67

fin, & délicat ; vous en jugerez. Cet Abbé est Frere de M^r de Janorey , ancien Officier de Cavalerie , qui commande un Escadron dans le Régiment de Florenfac , & vous avez veu de luy quantité de jolis Vers , sous le nom du Druyde Lyonnois.

SUR LA CONVALESCENCE DE M^r L'ARCHEVESQUE

D E L Y O N .

SONNET.

DE deux rudes Saisons cruelle
 ressemblance,
Mélange intemperé de froid ; & de
 chaleur ;

68 MERCURE

Accès, qui sur nos fronts répandit
la palseur,
Et du cœur le plus ferme étonna la
constance.

52

Fièvre, Monstre odieux, malgré ton
insolence,
Nous sommes échapez du plus fâ-
cheux malheur,
CAMILLE vit encore, & demeure
vainqueur
Des assauts violens de ta double puis-
sance.

25

Ce n'est pas que sa vie en un corps
consumé
Des travaux que luy donne un Peuple
trop aimé,
Ne dust enfin ceder à la Parque
cruelle.

*Trente horribles frissons, suivis d'au-
tant de feux;*

*Auroient pû luy donner une atteinte
mortelle,*

*Mais, quoy, que pouvoient-ils contre
cent mille vœux?*

Voicy une Devise de M^r
Rault de Roüen, sur la Naiss-
sance de Monseigneur le Duc
d'Anjou. Elle a pour corps
une Colomne chargée de
Fleurs-de-Lis, soutenue d'u-
ne Base chargée aussi de ces
Fleurs, & portant en son
Chapiteau une Couronne
Royale. Ces mots qui luy
servent d'ame, *Hoc fulcro pe-*

70 MERCURE

rennis, sont expliquez par ces Vers.

O France, quand tu vois qu'une
ferme Colonne
Soutient aujourd'huy la Couronne,
Tu peu bien te vanter, qu'entre tous
les Etats,
Où sont les plus grands Potentats,
Tu vois ton Trône inébranlable;
Et que malgré tant de revers,
Qui peuvent troubler l'Univers,
La Base en est solide & stable.

SE
Cette Base est donc aujourd'huy,
De ton Roy l'invincible appuy;
Et l'illustre faveur, qui du Ciel t'est
donnée,
Et qui rend nos Princes féconds,
Marque l'heureuse destinée.

GALANT. 71

Qui s'attache au beau Sang des augustes Bourbons.

Les Réjouïssances que l'on a faites pour la Naissance de ce jeune Prince, ont fort éclaté dans tout le Royaume. Le Dimanche 9. de Janvier ayant esté choisy à Grenoble pour le jour de cette Feste, une partie de la Milice s'assembla dans la Place S. André, & ensuite forma deux Hayes depuis le Palais jusques à l'Eglise Cathédrale, au milieu desquelles M^{rs} du Parlement en Robes rouges, & M^{rs} de la Chambre des

72 MERCURE

Comptes, passerent pour aller à l'Eglise, M^r le Marquis de S. André Virieu estant à la teste du Parlement, & M^r de Sautereau, Premier Président en la Chambre des Comptes, estant à la teste de ce Corps. Ces deux illustres Compagnies, aussi vénérables par l'attachement qu'elles ont pour Sa Majesté, que par le mérite & la naissance de ceux qui les composent, estoient devancées par leurs Huissiers & Secretaires, & par la Compagnie de la Maréchaussée ; avec leurs

GALANTE. 73

leurs Armes & leurs Casques. Les quatre Consuls s'y rendirent aussi en Robes Consulaires, avec la suite de l'Hôtel de Ville. M^r le Camus, Evêque de Grenoble, si recommandable par sa piété, & par les soins vraiment paternels qu'il a de son Peuple, entonna le *Te Deum* qui fut chanté en Musique, & suivy de l'*Exaudiat*, & des autres Prières pour Sa Majesté, apres quoy M^r de S. André marcha vers la Place où estoit dressé le Feu, précédé de son Gentilhomme, & sui-

Fevrier 1684.

G

74 MERCURE

vy de toute la Maison. Les Officiers de Milice, tous fort proprement vêtus, alloient les premiers deux à deux suivant leurs rangs ; & immédiatement entre eux, & le Gentilhomme de M^e le Premier Président, estoit placé un Concert de Hautbois, dans lequel un Enfant encore à la Robe, tenoit sa partie d'une manière qui le faisoit admirer de tout le monde. Les Consuls, avec l'Huissier & le Valet de Ville, suivis des autres Officiers de cette Maison, & de quantité de Peu-

○

1807

ple, marchoient les derniers. M^r de S. André avec tout ce Cortège, fit les trois tours ordinaires, apres lesquels le Premier Consul, Fils de M^r Pourroy, Président au Mortier de ce mesme Parlement, ayant pris le Flambeau qui estoit entre les mains de son Huissier, le luy présenta tout allumé. Ce Magistrat mit le feu aux quatre coins de la Machine, & alors tout le Peuple poussa mille cris réitez de *Vive le Roy*. Un moment apres, la Milice rangée dans la Place par M^r de la

G ij

76 MERCURE

Frey, Major de la Ville, fit une décharge tres-juste, & le Canon de l'Arsenal n'eut pas plûtoſt tiré à l'approche de la nuit, que toutes les Fenestres parurent illuminées. Vous jugez bien qu'on n'oublia pas les Feux dans toutes les Ruës.

Il s'en est fait un de joye à Dijon, dont tout ce qui s'y trouva de Gens Connoisseurs, admirerent le deſſein. Une Figure qui repréſentoit la France aſſiſe dans ſon Trône, eſtoit poſée ſur un Piedeſtal, au milieu d'un

grand Théâtre, orné de Peinture, & d'Architecture. Elle tenoit sur elle Monseigneur le Duc d'Anjou d'une main, & de l'autre un Sceptre, & auprès d'elle estoit Monseigneur le Duc de Bourgogne. Sur la Face antérieure de ce Piédestal, on lisoit ce Vers Latin.

*Nec olim
Romula se tellus tantis jactavit
alumnis.*

Il estoit expliqué de cette sorte, sur une des Faces de ce Piédestal à costé.

*Rome si fertile en Héros,
Dont la haute valeur, & les fameux
travaux,*

78 MERCURE

Ont étendu si loin son nom , & sa
puissance ;

Rome , à qui l'Univers donna le pre-
mier rang,

N'a jamais dans son sein rien formé
de plus grand,

Que ces deux Nourrissons que possède
la France,

Sur la Face postérieure du
Piédestal , estoient ces pa-
roles.

Magni spes altera Regni.

Ces Vers écrits sur l'autre
Face à costé , les expli-
quoient.

*Que nostre espoir est grand ! Que
nostre sort est doux !*

Le Ciel sur LOUIS , & sur nous ,

EGALANTE 79

Signale-sez honneur par d'éclatantes
marques: & l'on ne s'en doute point.

On demande un Dauphin, il l'accorde
à nos vœux.

On lui souhaite un Fils, il en fait
naître deux.

Est-il dans l'Univers de plus heureux
Monarques?

Est-il un Peuple plus heureux?

Quatre petits Amours sur
les Angles à l'entour du Pié-
destal, portoient; l'un un
Caducée, l'autre une Corne
d'abondance, l'autre un Llau-
rier, & l'autre une Ancre;
marques de la seûreté, & de
la félicité publique.

Sur les quatre coins du

G liij

80 MERCURE

Théâtre, au milieu duquel
estoit le grand Piedestal, on
voyoit quatre grandes Figu-
res opposées sur leurs Piédes-
taux proportionnez.

La premiere estoit un Her-
cule représentant le Roy,
avec ce Vers écrit sur son
Piédestal

*Ex me virtutem discent, verumque
in labore.*

Au bas, dans un Tableau
on lisoit ces quatre Vers de b

*Pour les Héros passés on seroit en-
ché crédule,*

Si par des Exploits inouis,

*On ne voyoit le grand LOUIS,
Faire plus qu'il ne fit Hercule.*

GALANT. 81

La seconde estoit l'Immortalité, couronnée d'Etoiles, tenant d'une main la Fleur nommée Immortelle, & de l'autre un Zodiaque. Cette Figure représentoit la Reyne défunte. Sur son Piédestal on lisoit le Vers qui suit.

*Illis nec mors rerum, nec temporai
ponam.*

Au bas dans un Tableau estoit ce Quatrain.

*LOUIS par tout triomphe, aux Con-
seils, aux Combats,
Et si ses Descendans le prennent pour
Modèle,
Ils rendront quelque jour, ayant suivy
ses pas,*

82 MERCURE

*Leur Empire sans bornes, & leur gloire
éternelle.*

La troisième estoit un
Apollon, représentant Mon-
seigneur le Dauphin, avec
cet Hémistiche.

Eritque simulima protes.

Ces Vers en donnoient
l'explication ; ils estoient au
bas dans un Tableau.

*Plein d'esprit & de cœur, l'air char-
mant, fait pour plaire,*

*Enrichy des Vertus qui forment un
grand Roy,*

*C'est par là qu'on me voit digne Fils
de mon Pere,*

*Et qu'un jour on verra mes Fils di-
gnes de moy.*

GALANT. 83

La quatrième estoit la Fécondité, tenant des Lys dans ses mains, & représentant Madame la Dauphine, avec ces paroles,

Manibus dabo lilia plenis.

Plus bas on lisoit ces Vers,
*LOUIS est satisfait, mes vœux sont
accomplis,*

*Pour sa gloire & la mienne également
féconde,*

*Je feray sur son Trône éclore assez de
Lys,*

*Pour en remplir un jour tous les Trô-
nes du monde.*

Il y avoit six Emblèmes autour du Théâtre entre les Tableaux. Le premier fai-

84 MERCURE

foit voir un Ciel , au milieu duquel estoit le Signe où le Soleil entre en Decembre pour retourner à nous ; & le petit Prince naissant , sur un Tapis Royal , venu au monde dans le mesme temps que le Soleil commençoit une nouvelle Carriere. L'ame de l'Emblème estoit ,

Simul consurgimus ambo.

Dans le second on voyoit un Lys naissant parmy les neiges & les frimats , pour marquer la Naissance du jeune Prince au cœur de l'Hyver , & que la France

GALANT. 85

n'a pas besoin d'attendre
l'Eté, pour faire éclore des
Lys.

Etiam inter frigora surgunt.

Le troisieme representoit
une Lune qui se couche,
& l'Etoile nommée Hesper,
qui paroist immédiatement
apres son coucher, pour
marquer la Naissance du pe-
tit Prince peu de temps apres
la mort de la Reyne.

Cùm cadit, exorior.

Dans le quatrieme estoit
la Planete de Jupiter avec
deux petites Etoiles, nom-
mées par les Astronomes, les

86 MERCURE

Satellites , regardées par le Soleil , pour marquer que comme cet Astre donne à ces Etoiles toute leur vertu & leur lumiere, le Roy donne à son Fils & à ses Petits-Fils tout leur éclat.

Virtutem & lumen ab uno.

Le cinquième faisoit paroître un Dauphin sur une Mer tranquille , Hercule sur le bord , avec ses Colomnes , & des Monstres abatus , & dans le Ciel les deux Etoiles de Castor & de Pollux , qui marquent le calme , comme le Dauphin la sûreté , à cause

qu'il écarte par sa présence les Monstres de la Mer, comme Hercule ceux de la Terre; ce qui figuroit le Roy, Monseigneur le Dauphin, & les deux Princes ses Fils.

Dans le sixième estoit un Paon, qui avoit sa queue épanouie. Ce bel Oyseau, qui a esté autrefois le Symbole de la Fécondité, représentoit Madame la Dauphine.

Me beat & forma, & numerosa copia prolis.

SONNET
A LA FRANCE.

A Ton Auguste Roy tu dois, ben-
reuxse France,
Le Bonheur, le Repos, les biens dont
tu jouis ;
Ses illustres Vertus, & ses Faits inouis
Font par tout l'Univers éclater ta
Puissance.

§2
Nos Voisins contre toy font - ils une
alliance ?
Au premier pas que fait l'invincible
LOUIS,
Il les voit dissiper aussi-tôt qu'éblouis,
Et contraints à la fin d'implorer sa
Clémence.

§2
Pour ce Prince & pour toy, que peux-tu
desirer,

GALANT. 89

*Toy dans cette grandeur qui te fait
admirer,
Luy chargé des Lauriers que produit
la Victoire ?*

SE

*Demande seulement au Ciel par mille
vœux,
Que tous les ans on voye augmenter
ses Neveux,
Comme on voit tous les jours qu'il
augmente sa Gloire.*

On doit ce Sonnet , les
autres Vers , les Devises, les
Emblèmes , & enfin tout le
Dessain de ce Feu de Joye,
à M^r Moreau Avocat Géné-
ral de la Chambre des Com-
ptes de Dijon , qui dans
Fevrier 1684. HI

90 MERCURE

cette occasion , comme dans celle de la Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne , a voulu donner des marques publiques de son zèle , & seconder celui de M^r Joly son Parent & son Amy , Maire & Vicomte-Majeur de la Ville , Magistrat d'un mérite consommé.

M^r de Vaillant , Maire de la Ville de Chaulny , y fit mettre toute la Bourgeoisie sous les Armes. Elle fut conduite en tres-bon ordre à l'Eglise de Nostre-Dame , où l'on chanta le *Te Deum* en

Musique. En suite, le Pere d'Antecourt, Chanoine Régulier de l'Ordre de Saint Augustin, & Prieur-Curé de cette Eglise, donna une magnifique Collation. Le soir de ce mesme jour, il y eut un tres-beau Feu d'artifice, & un autre composé simplement de bois, qu'alluma M^r de Vaillant. Cette Cerémonie publique estant achevée, ce Magistrat se retira dans l'Hôtel de Ville, suivy de tout ce qu'il y avoit de Personnes considérables, & il y fit un tres-beau Discours.

H ij

92 MERCURE

fur le bonheur que la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou caufoit à la France. L'applaudissement qu'il en reçût, fit connoître combien l'Assemblée en estoit contente.

La Ville de Joigny, qui a fait paroître sa fidélité & son zèle pour le Roy en toutes rencontres, en a donné d'éclatantes marques en celle-cy. Sur les Ordres qu'on y reçût de M^r de Prâlin, Gouverneur de Champagne, tous les Bourgeois se mirent en armes. Chaque

GALANT. 93

Compagnie avoit son Drapeau & ses Tambours , qui joints avec le son des Muffettes , des Hautbois , des Flûtes & des Fiffres , composoient une harmonie des plus agréables. Ces Compagnies en formant leurs Défilez , se trouvèrent sur les deux heures devant le Château , du costé qui regarde la Riviere , vis - à - vis duquel on avoit dressé le Feu. Elles s'y mirent en haye , & se retirèrent ensuite les unes après les autres , lors qu'elles eurent fait une Salve , pour re-

94 MERCURE

venir s'y rejoindre chacun
 selon son rang, pendant que
 l'on chanteroit le *Te Deum*
 à Nostre-Dame. Il y fut
 chanté solennellement, &
 suivy d'une Procession de
 tout le Clergé, assisté des
 Officiers de la Ville & de la
 Justice, au bruit du Canon
 & de plusieurs Décharges
 redoublées. Cette Procession
 fut à peine faite, que les
 Maire & Echevins se rendi-
 rent sur la Platte-forme, pour
 y allumer le feu. Il y avoit
 une Fontaine de Vin, dont
 le jet estoit de trente, six

GALANT. 95

pieds de hauteur. Au-dessus de la Porte du Château on voyoit un Tableau sur un Tapis. Le Quadre en estoit environné de Laurier, & orné d'un nombre infiny de Rubans blancs & bleus, ces deux couleurs faisant la Livrée du Roy. Ce Tableau estoit remply de ce Sonnet de M^r du Mas, avec cette Inscription.



96 MERCURE

SUR LE FEU DE JOYE

DE LA VILLE DE JOIGNY,

Pour la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou.

SONNET.

QUE LOVIS est heureux,
 & qu'il doit à la Gloire,
 Qui couronnant ses soins, rend ses
 vœux accomplis,
 Lors que durant la Paix il voit que
 LA VICTOIRE
 Luy produit des moyens pour affermir
 ses Lys !

SE

Il remplit les endroits les plus beaux
 de l'Histoire ;
 Mais que sera - ce un jour, quand il
 verra son Fils,

Pour

GALANT. 97

Pour donner de l'ouvrage aux Fides
de Mémoire,
Vaincre par ses Enfans ses plus fiers
Ennemis ?

SE

France, bény le Ciel qui te donne des
Princes,
Qui doivent rétablir tes plus belles
Provinces,
Et remettre sur pied la Bourgogne &
l'Anjou.

SE

Tes Peuples sont charmez du dernier
qu'il t'envoie ;
Mais sur tout admirant ce précieux
Bijou,
Joigny patoisst tout feu, pour exprimer
sa jaye.

Les mesmes Réjouissances
ont esté faites à Nogent.
Fevrier 1684.

I

98 MERCURE

le-Roy , où le jour des Roys on chanta le *Te Deum* à l'issuë de Vespres , par l'ordre de M^r le Marquis de Cœuvres. On tira du Château quantité de coups de Canon , qui furent secondez d'un Jeu d'Orgues. C'est une Machine de Guerre , composée de plusieurs Tuyaux ou Canons, qui tirant tout à la fois , font autant de bruit & d'effet que six Arquebuses à croc. Les Feux furent allumez le soir de toutes parts , & ce fut à la clarté de ces Feux qu'on vit paroistre un Bataillon

de Soldats

d'Infanterie fort leste , qui apres avoir fait les Evolutions , l'Exercice du Drapeau , & plusieurs Décharges de Mousqueterie , voulut pour marque de reconnoissance & de soumission , offrir à Dieu un magnifique Éten-dart , écartelé aux Armes de France. Cela fut cause qu'on rentra dans l'Eglise , où pour la seconde fois on chanta le *Te Deum* au bruit des Tambours , aux Fanfares des Trompettes , & au son des Fiffres , des Flûtes , & des Basses de Viole.

150 MERCURE

Les Carmes du Convent de la Flèche , qui ont pour leur Eglise la Chapelle Royale nommée Nostre - Dame du Chef-du-Pont , l'un des plus vénérables Lieux de toute la Ville , marquèrent leur joye pour cette même Naissance, le 16. du dernier mois. Ils commencèrent par un *Te Deum* , que la beauté de la Musique , jointe à l'agrément des Voix , fit admirer de tous ceux qui l'entendirent. Ils continuèrent par un Feu qu'ils avoient fait élever au milieu de la Riviere

GALANT. 101

du Loir. C'estoit une grande
Pyramide portée par quatre
Globes, & ornée d'une De-
vise, dont le corps estoit un
Lys, avec un Sep de Vigne
entrelassé par le pied. Ce
Sep avoit des feuilles & des
grappes de Raisin; & au bas
estoit ces mots, *Gloriosa
Fecunditati*. Quatre Obélis-
ques ornées de Drapeaux, de
Fleurs de Lys, & de bran-
ches de Laurier, accompa-
gnoient cette Pyramide, au
haut de laquelle estoit une
Couronne Royale, & au-
dessus, un Drapeau avec son

I iij

1102 MERCURE

Ecuillon Royal couronné.
M. de la Crochiniere, Maire
de la Ville, conduit par les
Peres Carmes, alluma ce
Feu, qui fut suivy de quel-
ques autres Feux d'artifice,
& de plusieurs Décharges
d'Artillerie.

Ces Réjouïssances ont
donné lieu à une Avanture
des plus singulieres. Le jour
qui fut choisy pour les faire
dans une des principales
Villes du Royaume, chacun
s'empressa de marquer sa
joye; & les Bourgeois à l'en-
vy de la Noblesse, n'épar-

gnèrent rien pour se signaler. Cette ardeur passa jusqu'aux Ecclesiastiques. On illumina beaucoup de Clochers, & il y eut des Convents, qui par des Feux d'artifice, firent éclater publiquement la paro qu'ils prenoient au nouveau bonheur de Sa Majesté. Parmi ceux qui eurent le plus de zele, un jeune Religieux chercha à se distinguer. Il s'attachoit aux Mathématiques, avec la plus forte application; & les lumieres, qu'une étude de plusieurs années luy avoit fait acquérir

104 MERCOURE

dans cette Science, luy ayant fait croire qu'il estoit capable des choses les plus extraordinaires, il résolut d'en faire l'essay à l'occasion de cette Feste. La gloire luy en devoit estre particuliere, puis qu'il n'y avoit que luy seul dans son Convent qui se mélast des Réjoüissances. Aussi voulut-il attendre à faire paroistre les différentes merveilles dont il devoit donner le Spectacle, que toute la Ville eust commencé à se mettre en joye. Il prenoit un temps tres-favorable pour

luy. Il estoit d'une Maison, où l'on ne se levoit qu'à quatre heures pour chanter Matines, & il pouvoit agir sans obstacle, tandis que tout y dormoit. La crainte qu'il eut que les raretez dont il devoit régaler le Peuple, ne fussent pas dignes de la gravité de ses Anciens, luy fit tenir la chose secrete, & il aimoit mieux que le bruit qu'elles feroient dans la Ville les en instruisist, que de les prier d'en estre témoins. Sa Cellule, quoy que séparée par une Court, d'une grande Place, où il pouvoit

106 MERCURE

s'assembler quantité de Spé-
ctateurs , ne laissoit pas de se
découvrir de loin. Il en orna
la Fenestre de toutes les gen-
tillesses que son Art luy put
fournir. Le dedans estoit
remply de Figures, auxquelles
par le moyen de quelques
Machines soutenuës de con-
trepoids , il donnoit du mou-
vement. Quantité de petites
Bouteilles de verre de diffé-
rentes couleurs , & illuminées
différemment , ornoient le
dehors de cette Fenestre.
Astres , Chifres , Cœurs en-
flâmez , Fleurs-de-Lys , rien

n'y manquoit. Sur tout, les Dauphins y brilloient de toutes parts. Le mouvement qu'ils recevoient des Machines, attira bientôt le Peuple. Chacun accourut pour voir cette nouveauté, & les acclamations qu'entendoit le Machiniste, luy ayant enflé le cœur, il redoubla tous ses soins pour donner plus de justesse à ce qu'il voyoit si digne de l'attention des Regardans. Jusques-là rien ne pouvoit aller mieux; mais la Figure de la Lune qu'il avoit placée au milieu de la Fe-

108 MERCURE

nestre, gasta ce brillant Spé-
ctacle. C'estoit un Globe de
verre, rempli d'une Liqueur
diaphane, & fort transpa-
rente, & qui approchoit de
la couleur de cet Astre de la
nuit. Cette Figure estoit éclair-
rée par le feu qui sortoit
d'une Urne de terre, pleine
d'une ~~matiere~~ combustible
allumée. Poix-résine, Sal-
pêtre, Esprit-de-Vin raffiné,
& plusieurs autres ingrè-
diens de cette nature, com-
posoient une espee de Phos-
phore, qui ébloüissoit les
yeux. L'Auteur de tant de

merveilles s'applaudissoit en luy-mesme de l'heureux succès de son entreprise, & sur les cris qui luy marquoient l'admiration du Peuple atroupé, il s'estoit mis dans l'esprit qu'il l'emportoit sur Euclide, lors qu'un accident aussi triste qu'impréveu, trompa tout à coup ses espérances. Ce jeune Religieux voulant remuer un Piédestal sur lequel la Machine estoit posée, le Vase de terre, qui estoit élevé au dessus de luy, se fendit par le milieu, & la matiere enflammée se répandant dans son Co-

110 MERCURE

puce, & sur ses Habits, il fut en un moment tout en feu. Il s'enfonga soudain dans sa Chambre, pour ne pas donner à rire à ceux qui pouvoient l'apercevoir, mais il fit en vain tous ses efforts pour arrêter l'incendie. La composition estoit visqueuse, & tres-adhérente. Plus il la touchoit, plus il imprimoit ce qui le faisoit souffrir. Sa douleur estant trop sensible pour le laisser en repos, il n'oublia rien de ce qu'il croyoit pouvoir en ôter la cause, & fit pour cela toutes

GALANT. III

les contorsions imaginables, Enfin ne pouvant plus endurer l'ardeur du feu, il fut contraint de crier. C'estoit le plus court expédient. Il entra dans le Dortoir, & élevant sa voix de toutes ses forces, il demanda du secours; mais minuit estoit sonné. Eh le moyen à cette heure-là d'éveiller des Religieux, qui fatiguez par l'austerité & par les prieres, peuvent dormir jusqu'à quatre? Ses hurlemens estant inutiles, il frapa enfin à une Cellule. Pour vous faire concevoir cette circonstan-

112 MERCURE

ce dans ce qu'elle eut de plus remarquable, il faut vous apprendre qu'il estoit mort depuis peu de jours un Religieux de ce Convent, assez jeune encore, avec des convulsions si violentes, qu'un des Anciens qui ne l'avoit point abandonné jusqu'à son dernier soupir, en avoit pris des impressions qui le tenoient sans cesse en frayeur. Il l'avoit toujours devant les yeux, & cette image ne le quittant point, il soutenoit qu'il le voyoit paroître toutes les nuits entouré de flâmes,

& demandant du secours d'un ton lamentable. Malheureusement pour le Machiniste, la Cellule à laquelle il s'avisa de frapper, estoit occupée par ce bon Pere, qui estoit persuadé que le Mort ne manqueroit pas à luy apparoitre. Il entr'ouvrit en tremblant, & celui qui se brûloit eut à peine dit, *Eh ! pour Dieu, secourez-moy, que ce bon Pere, épouvanté de la vision, referma sa Porte brusquement, en luy disant qu'il se retirast, & qu'on feroit des prieres pour le repos de*

Fevrier 1684.

K

114 MERCURE

son ame. Ces mots luy firent connoître qu'on le prenoit pour une apparition du Religieux défunt. Sa voix enrouée à force de cris, & ses lèvres toutes brûlées, le laissant à peine articuler, donnoient quelque lieu à cette créance. Il eut beau dire qu'il n'estoit pas mort, on ne le crut point sur sa parole; & apparemment le Pere qui refusoit de le secourir, avoit grand besoin qu'on le secourust luy-mesme. Enfin le désolé Machiniste fit si bien par ses remuemens, & par les

GALANT. 115

rudes secousses, qu'il donna à cinq ou six Portes des autres Cellules, qu'il éveilla un de ses Confreres, un peu plus hardy que le premier, Celuy-cy, qui n'avoit point le Défunt en teste, le reconnut pour vivant, & le secourut le mieux qu'il luy fut possible. Cependant comme son mal estoit fort considerable, & qu'il avoit la peau enlevée en beaucoup d'endroits, il fallut du temps pour luy en faire revenir une nouvelle, & on tient mesme qu'il n'est pas encore tout-à-fait guéry.

K ij

116 MERCURE

Les vives douleurs qu'il a ressenties, l'ont fait renoncer aux Machines pour toujours, & il a juré que quelque Naissance qui arrivast, il laisseroit la Lune dans le Ciel, & les Dauphins dans la Mer, sans se mettre en peine de les montrer dans la Chambre, à ceux qui ne les demandoient pas.

Comme j'attens toujours à vous marquer dans un seul Article, les Complimens que le Roy reçoit en cinq ou six mois dans les grands événemens ou de douleur, ou

de joye, j'ay réservé jusqu'à aujourd'huy les noms de ceux qui luy en ont fait touchant la mort de la Reyne, selon l'ordre qu'ils ont eu l'honneur d'estre admis à l'Audience. Quoy que les premiers soient du mois d'Aoult, le dernier n'est que du mois passé. Je vous les envoie en corps, pour vous épargner la peine de les chercher separement dans chacune de mes Lettres. Ce n'est pas que je ne vous aye déjà parlé de ceux, dont je vous ay envoyé les Harangues.

118 MERCURE

Le Parlement.

La Chambre des Comptes.

La Cour des Aydes.

La Court des Monnoyes.

Les Ministres Etrangers
qui estoient alors à Paris. Ils
en usent toujourns ainsi , en
attendant que leurs Maî-
tres envoient extraordinaire-
ment.

Le Prevost des Marchands,
& les Echevins.

Le Grand Conseil.

L'Académie Françoise.

M^r Spanheim , Envoyé Ex-
traordinaire de Brandebourg.

L'Université.

GALANT. 119

**M^r le Comte de la Trinité,
Envoyé Extraordinaire de Sa-
voye.**

M^r le Nonce.

**Milord Dumbarton , En-
voyé Extraordinaire du Roy
d'Angleterre.**

**M^r le Colonel Nicolas, En-
voyé de Monsieur le Duc
d'York.**

**M^r le Comte de Baum-
garten, Envoyé Extraordinaire
de Baviere.**

**M^r Gerstorff , Envoyé
Extraordinaire de Danne-
marck.**

M^r le Marquis de Strozzi,

120 MERCURE

Envoyé Extraordinaire de
Mantoue.

M^r Lilleroor, Envoyé Extraordinaire de Suède.

M^r Heinfius, Envoyé Extraordinaire de Hollande.

M^r le Baron de Schutz, Envoyé Extraordinaire de Zell.

M^r le Marquis Antonio Salvati, Envoyé Extraordinaire de Toscane.

M^r le Chevalier Vallati, Envoyé Extraordinaire de Hannover.

M^r le Marquis de Monticelli, Envoyé Extraordinaire de Parme.

M^r le Comte d'Altheim,
Envoyé Extraordinaire de
l'Empereur.

M^r le Comte Nigrelli, En-
voyé Extraordinaire de Mo-
dène.

La Reyne de Portugal a
suivy de prés le Roy Dom
Alphonse son premier Mary,
dont je vous appris la mort
dans ma Lettre du mois
d'Octobre. Elle s'appelloit
Françoise-Elisabeth de Sa-
voye-Nemours, & estoit Fille
de Charles-Amédée de Sa-
voye, Duc de Nemours &
d'Aumale, Pair de France,

Fevrier 1684.

L

122. MERCURE

Comte de Genève & de
Gisors, & d'Elisabeth de Ven-
dosme. Ce Duc de Nemours
estoit descendu de Philippe
de Savoye, Comte de Ge-
névois, Fils de Philippe Duc
de Savoye, & Frere de Phi-
libert II. & de Charles III.
aussi Ducs de Savoye, au-
quel Philippe Comte de Ge-
névois, le Roy François I.
donna le Duché de Nemours,
ce qui luy fit faire la Bran-
che des Ducs de Nemours,
de Genève & d'Aumale. La
Reyne dont je vous parle,
n'a laissé qu'une Fille du Roy

Dom Pédre son second Mary,
née le 6. Juin 1669. & appelée
Elisabet Marie Louïse Joseph,
Infante de Portugal. Cette
jeune Princesse est grande,
tres. belle, bien faite, &
pleine d'esprit. Elle s'est tou-
jours trouvée auprès de la
Reyne sa Mere dans toutes
les Audiences, & sçait tout
ce qu'une Fille de son âge
peut sçavoir de l'Art de ré-
gner. Cette Reyne est morte
à Palhavam le 27. Decembre
dans sa trente-huitième an-
née, regrettée généralement
de tous ses Sujets, pour ses

L. ij

104 MERCURE

grandes qualitez. Elle a soutenu une longue maladie avec beaucoup de constance & de résignation , & n'a pas fait paroître moins de fermeté dans tous les chagrins que son premier Mariage luy a causez , & qu'elle a soufferts avec prudence. Sa charité estoit vive , & elle s'est toujours fait voir tres-zélée pour les Actions de Piété. Son Corps ayant esté exposé le 28. au milieu d'un très-grand nombre de Cierges , fut porté au Convent des Capucines , qu'elle a fondé. Il

y doit estre en dépoſt , juſqu'à ce qu'on ait achevé la Chapelle que l'on deſtine pour ſa Sépulture.

Je vous ay promis une Réponſe de M^r Crochat à celui qui prend le party de l'Aſtrologie. Je vous l'envoye. Vous me marquez que les Œçavans de voſtre Province l'attendent , & je ſuis bien aïſe de ſatisfaire leur emprefſement.



SSS2:2S22SS:22S222

REFUTATION DE LA
Réponse que M^r le Serrurier
de Chaalons en Champagne
a faite à la Lettre que M^r Cro-
chat de Torchefelon en Dau-
phiné, Professeur des Mathé-
matiques à Paris, avoit adres-
sée aux Astrologues Judiciai-
res, depuis sept mois, faite
par le mesme M^r Crochat.

MONSIEUR,

*Si la Verité, qui a toujours
fait triompher les Astronomes,
n'estoit pas à l'épreuve des traits
envenimez des Astrologues, j'au-
rois lieu de craindre que la Ré-*

pense injurieuse que vous avez
 faite à ma Lettre du mois de Juin
 de l'année dernière, ne me fist
 passer, ou pour une Personne de
 mauvaise foy, ou pour un Pro-
 fesseur de peu de lumieres; mais
 il y a long-temps que je sçay que
 les Astrologues tâchent d'établir
 leur réputation, en noircissant
 celle des Astronomes, parce que
 se voyant dépourvus de l'auto-
 rité de l'Ecriture, de l'approba-
 tion de l'Eglise, du suffrage des
 Peres, de la raison des Philo-
 sophes, & de la démonstration
 des Mathématiciens, ils sont en
 quelque façon obligez, pour se

L iij

118 MERCURE

maintenir dans la bonne opinion des Esprits infatuez de leurs erreurs, d'accompagner leur aveuglement de présomption, leur injustice de préjugex, & leur témérité d'emportement.

Tout ce que je viens d'avancer, Monsieur, se justifie par la Réponse que vous fistes au mois de Decembre à l'Objection invincible que j'ay proposée depuis sept mois à tous les Astrologues de France, d'Italie, d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, d'Dannemark, d'Espagne, & généralement de toute l'Europe; car bien loin d'y avoir répondu

solidement, vous avez au contraire blessé à mort votre divine Astrologie (si l'on peut s'en rapporter aux plus beaux Esprits de Paris, qui n'ont pas moins trouvé de bile dans votre Réponse, qu'ils ont remarqué de justice dans mon Objection ;) & ce qui surprend également tout le monde, c'est de voir que vous vous érigiez tantôt en Censeur, & tantôt en Apologiste, & que vous souteniez si mal ces deux sortes de Personnages, par le grand nombre de béveües que vous faites depuis la première ligne jusqu'à la dernière. Je finis mes

130 MERCURE

Réflexions , pour passer aux
vostres.

On s'étonne avec raison , que
vous me disputiez les Principes
de vostre Secte , & que vous
vous mettiez si mal à propos sur
le pied de Censeur , à l'égard du
Pôle des Maisons Célestes. Je
ne feray pas cependant un long
Discours , pour justifier ce que
j'en ay avancé. Les plus éclair-
rez sçavent trop bien que par
l'Intersection du Méridien avec
l'Horizon , je n'ay prétendu par-
ler que du Point qui termine le
Diamètre commun des Maisons
Célestes , & que si je l'ay appelé

Pôle, ce n'a esté que pour faire allusion aux deux Poles du Monde qui terminent son Effieu. Ce n'est pas d'aujourd'buy que je sçay que chaque Maison Céleste a un Pôle (pour parler dans la rigueur) lequel luy est commun avec son opposée, comme la 1. & la 7. qui ont pour Pôle commun le Zenith; la 4. & la 10. qui ont pour Pôle commun l'intersection de l'Equateur du premier Vertical & du Cercle de six heures avec l'Horizon; & ainsi de la 2. avec la 8.; de la 3. avec la 9.; de la 5. avec la 11. & de la 6. avec la 12. qui ont leur Pôle plus ou

132 MERCURE

moins élevé, selon la latitude du lieu où l'on est.

Quant à ce que vous avancez, que je ne connois pas le fameux Morin, je n'ay qu'à vous dire que son grand Ouvrage de l'Astrologie Française, ses Tables Rodolphines, son Astronomie Réformée, son Traité des Longitudes, sa Trigonométrie, & quelques autres Ouvrages qu'il a mis au jour, m'ont assez longtemps occupé, pour me faire connoître le génie de cet Auteur. J'avoüe ingénüement que je suis en partie redevable à ce grand Homme, du peu de lumières que

j'ay dans les Mathématiques ; je luy ay mesme rendu cette justice dans plusieurs Traitez que j'ay donnez au Public, & particulièrement dans mon Astérographie, ou Description des Constellations Célestes, que les Sçavans ont vûë sans dédain, & lûë sans regret. Je répons en peu de mots à quelques Propositions que vous avez avancées, & à quelques Demandes que vous m'avez faites.

Vous me demandez premièrement l'Heure de la Naissance dont il s'agit. Je répons, qu'il y a des instans successifs sous le

134 MERCURE

Pôle comme ailleurs ; c'est pourquoy je prens pour le moment de cette Naissance, celuy auquel le Soleil entra l'année dernière au premier degré du Belier. Vous n'avez maintenant qu'à dresser vostre Figure, mais je crains fort que l'impossibilité ne vous en épargne la peine.

Vous avancez que l'expérience a fait connoistre que là où il ne se peut faire division de Maisons Célestes, là aussi il ne se peut faire de génération. J'attens de vous cette prétendue expérience ; car si ce que vous avancez est vray, il se pourra faire

génération à une minute du Pôle, parce qu'il s'y peut faire division de Maisons Célestes ; ce qui est ridicule.

Ensuite par une espèce de rétractation vous revenez à vous, en disant que le Pôle estant un Point Mathématique, il ne peut naître personne sous ce Point. Je répons premièrement, qu'il s'ensuivrait de là, qu'il ne pourroit naître personne sous l'Equateur, parce que ce Cercle est une Ligne Mathématique.

Outre que si vous exigez une si grande précision, pourquoy ceux qui sont nez à Paris sont-ils cen-

136 MERCURE

sez estre nez. sous le Cercle de latitude 48 deg. 51 min. ? Est-ce que ce Cercle n'est pas une Ligne Mathématique, qui ne peut répondre qu'à un espace indivisible ?

2. Si ce que vous dites estoit vray, en quel Climat pourrions-nous naître ?

Dic quibus in terris, & eris mihi magnus Apollo.

J'ay cent choses à dire, que je suis obligé de remettre au mois suivant, la bienséance voulant que je fasse place à des matieres plus Galantes, & moins Mé-taphysiques. Cependant, si vous

m'en croyez, vous ne suivrez pas l'Astrologie jusque sous le Pôle, de peur d'y faire naufrage avec elle. Je suis, &c.

Le Jeudy 3. de ce mois, les Députez des Etats de Bretagne eurent Audience de Sa Majesté, dans la Chambre de laquelle ils furent conduits par M^r le Marquis de Rhodes, Grand-Maistre des Cerémonies, & par M^r de Saintot, Maistre des Cerémonies. M^r le Duc de Chaulnes, Gouverneur de la Province, & M^r Colbert de
 Fevrier 1684. M

138 MERCURE

Croissy , Ministre & Secre-
taire d'Etat , les présentèrent.
M^{le} le Marquis de Lavardin,
Lieutenant Général de cette
même Province , & M^r de
Coetlogon , Lieutenant de
Roy de la Haute Bretagne,
les accompagnoient. L'in-
disposition de M^{le} le Marquis
de Rosmadec , Gouverneur
de Nantes , & Lieutenant
Général du Comté Nantois,
ne luy permit pas de s'y trou-
ver. Les Cahiers furent pré-
sentez au Roy par M^r l'Evê-
que de Léon , Député du
Clergé , qui fit connoître

.. 861 ..

par un excellent Discours, combien il estoit digne du choix que la Province avoit fait de luy pour ce glorieux Employ. Il estoit assisté de M^r le Comte de Tronquedeq, Député de la Noblesse, & de M^r le Senéchal de Vitré, Député du Tiers-Etat. M^r de Coetlogon de Méjusseume, Syndic des Etats, estoit joint à la Députation. Ils furent ensuite conduits à l'Appartement de Monseigneur le Dauphin, où le Discours de M^r l'Evesque de Leon reçût encore un applaudissement.

M ij

140 MERCURE

général. De là , ils allèrent faire leurs Complimens à Monseigneur le Duc de Bourgogne , & à Monseigneur le Duc d'Anjou. A midy , ils eurent Audience de Madame la Dauphine , qui répondit à M^r de Léon , d'une maniere tres-spirituelle , & fort obligeante pour luy , & pour M^r le Duc de Chaune. Apres la Messe du Roy , ce Duc donna un magnifique Dîné à M^{rs} les Députés , & à toutes les Personnes de qualité de la Province , qui se trouvèrent à cette Cerémonie.

GALANT. 141

M^r de Croissy en voulut bien estre , & témoigna à la Compagnie , que Sa Majesté luy avoit marqué au Conseil d'où il sortoit , qu'Elle estoit fort satisfaite du Discours de M^r l'Evesque de Léon. Ce Repas commença par la Santé de ce grand Monarque. Le lendemain ils eurent Audience de Monsieur au Palais Royal ; & le Mardy 8. du mois , ils l'eurent de Madame à Versailles.

Les Vers qui suivent vous paroistront galamment tournez ; ils sont de M^r de Losme.

142 MERCURE

A MADAME DES HOULIERES,

Sur sa dernière Ballade.

On n'aime plus comme on
aimoit jadis.

I'En demeure d'accord, charmante
DES-HOULIERES;

Mais si chaque Beauté possédoit vos
lumières,

On reverroit bien-tost le siècle d'A-
madis.

Le bon goût, la délicatesse,

Le sçavoir, & la politesse,

Règnent par tout dans vos Ecrits.

Quel cœur ne seroit point épris,

Voyant avec quelle finesse

Vous sçavez parler de tendresse ?

Rien n'égale vos tendres dits.

Si comme vous toutes les Femmes

GALANT. 143

*Avoient l'art de toucher les ames ,
On aimeroit bien-tost comme on aimoit
jadis.*

Voicy d'autres Vers, qui
ne vous déplairont pas. Ils
m'ont esté envoyez d'Aix en
Provence, comme venant
d'un veritable Romain, qui
n'est en France que depuis
trois mois, & qui a passé une
partie de ses plus belles an-
nées à la Cour de Savoye.

SUR UN BOUQUET
présenté à une Belle.

Vous vous plaignez, Amarillis,
Qu'au Bouquet que je vous
présente

144 MERCURE

On ne voit ny Roses ny Lys.
Voulez-vous que je vous contente ?
Permettez, Belle, que ma main
Cueille des Lys sur vostre sein,
Et que mes lèvres demy closes
Sur vostre teint cueillent des Roses.
Si rude Hyver ne saupre pas
Qu'on trouve telles Fleurs écloses.
Ailleurs qu'en vos charmans appas.

PRESENT D'UN COEUR à IRIS.

Voulez-vous me faire une
grace ?
Iris, ayez soin de ce Cœur,
Donnez-luy chez vous une place
Qui soit digne de son ardeur.

SS

Le Présent est petit selon mon impuis-
sance ;

II

*Il est, je croy, pouzant conforme à
vostre humeur ;*

Et ce qui me donne assurance

*Que vous lay ferez quelque hon-
neur,*

C'est qu'il est un Présent de Cœur.

SUR LE MESME SUJET.

I*Ris, les Cœurs indifférens
Ont moins de bonh. ar qu'on ne
pense.*

*Leurs plaisirs ne sont jamais grands,
Et n'ont souvent que l'apparence.*

*Fuyons, fuyons le sort terrible
D'un Cœur à l'amour fermé.*

*Le plaisir le plus sensible
Est d'aimer & d'estre aimé.*

Un Cavalier qui a infini-
ment de l'esprit, & qui l'a
fait paroistre en plusieurs Oü-
Fevrier 1684. N

146 MERCURE

vrages que le Public a fort estimez , est Auteur des deux Madrigaux que j'ajoute icy. Ils ont extrêmement plû à toute la Cour.

Le premier est sur un Pary qu'il avoit fait avec une tres-belle Personne , de luy faire recevoir un Présent. Il fit relier tout ses Ouvrages avec une entiere propreté , & les luy envoya , accompagnez de ce Madrigal. Il n'y avoit pas moyen de refuser cette Etrenne. Aussi se résolut-elle à perdre la Discretion.

GALANT. 147

ETRENNES.

Vous refusez, jeune Climene,
 Tout ce qu'on ose vous offrir.
 Et vous ne voudriez point souffrir.
 Que je vous fisse quelque Etrenne.
 Mais il faut vous defabuser.
 Quittez cette rigueur extrême.
 Vous ne sauriez me refuser,
 Lors que je viens m'offrir moy-même.

ABSENCE.

Il ne vous voit donc plus, jeune &
 belle Climene,
 Un destin trop jaloux m'éloigne de
 vos yeux.
 Est-il rien de plus dur que la cruelle
 peine
 De ne voir nulle part ce qu'on cherche
 en tous lieux ?
 Aux plus sombres ennuis mon ame
 s'abandonne,

148 MERCURE

*Je paye à chaque instant le tribut d'un
sôûpir,*

Et je n'ay plus que le plaisir

De ne me plaire avec personne.

Ce Madrigal d'Errennes me fait souvenir de celles qui ont esté données à Monsieur le Duc de Chartres, par un jeune Gentilhomme appelé M' d'Armançay, qui luy fait sa cour avec beaucoup d'assiduité depuis trois ans, & qui n'en a encore que douze. Vous sçavez, Madame, que ce Prince, qui n'est que dans sa dixième année, est un prodige d'esprit. Il n'est pas

seulement admirable par la vivacité, qui luy donne une pénétration. & une facilité surprenante à apprendre tout ce qu'on luy montre ; mais il l'est encore plus par un jugement fort au-dessus de son âge, & une application juste de tout ce qu'il sçait, selon les occasions. Ces Etrennes consistoient en un Ecran, dans le haut duquel estoit représenté le Soleil sur un Char brillant. Cet Astre en recommençant son cours, invitoit les quatre Saisons qui forment l'année, à faire

N iij

150 MERCURE

leur cour à Monsieur le Duc
de Chartres. Il s'expliquoit
par ces Vers.

SAisons qui commencez une nou-
velle Année,

A ce Prince charmant offrez des jours
heureux ;

Parlez-luy de sa grande & belle desti-
née,

Qui le rendra semblable à tous nos
Demydieux.

SS

Sur les pas du grand Roy qui gou-
verne la France

Il sçaura s'acquiescer un renom immor-
tel,

Et déjà le destin luy marque par avance
De ces jours que PHILIPPE a fait
voir à Cassel.

Mille faits éclatans rempliront son
Histoire,

On verra sa prudence égaler sa val-
eur,
Et le Ciel fait bien voir qu'il a soin de
luy plaire,

Quand d'un Héros fameux il fait son
Gouverneur.

Au-dessous de ces Vers
estoit les Quatre Saisons,
avec ce qui peut les faire
connoistre, c'est à dire, le
Printemps entouré de Fleurs,
l'Eté d'Epys, & l'Automne
avec des Fruits. Il n'y avoit
que l'Hyver, qui au lieu des
tristes maques qu'on a de
côûtume de luy donner, pa-

152 MERCURE

roissoit environné de Lauriers, pour marquer que les François animez de l'exemple de leur auguste Monarque, & des Princes de sa Maison, ne font point de différence de cette Saison aux autres, quand il s'agit de la gloire. Voicy ce que les Saisons disoient à Monsieur le Duc de Chartres.

LE PRINTEMPS.

DE mes plus belles Fleurs le
charmant assemblage,
Prince, peut bien donner des plaisirs à
vostre âge ;
Mais quand vous concevrez d'héroï-
ques desseins ,

GALANT. 153

Je mène au Champ de Mars aussi bien
qu'aux Jardins.

L'ÉTÉ.

Vous ferez tous les jours des
Conquestes nouvelles,
Si de la France encore il est des Enne-
mis.

Prince, je vous verray terrasser ces
Rebelles,
Comme les Moissonneurs abatent mes
Épis.

L'AUTOMNE.

Celui qui vous apprend la divine
Science,
Verra de beaux effets de ses soins assa-
dus,
Et de mes Fruits divers la nombreuse
abondance
Ne surpassera pas celle de vos Vertus.

L'On voit que les Héros de votre
illustre Race
Se moquent de l'Hyver par leurs Ex-
ploits Guerriers ;
Aussi, Prince, je viens, sans vous
parler de glace,
Comme une autre Saison vous offrir
des Lauriers.

Ces Vers sont de Madame
d'Armançay, Mere du jeune
Gentilhomme qui les pré-
senta. C'est une Dame d'un
fort grand mérite. Elle est
Fille de feu M^r Sabathier, qui
estoit de la Famille de M^{rs}
Sabathier d'Arles. Ce sont des
Gentilshommes, dont l'His-

GALANT. 157

toire de Provence fait une mention fort honorable. Leur Ayeul Jean Sabathier, estant Consul de la Noblesse, fut tué à une Sortie de la Ville pendant les Guerres civiles. Le Pere de Madame d'Armançay, l'un de ses Petits-Fils, estant Cader, avec peu de Bien, & beaucoup d'esprit, prit party dans les Affaires, du vivant de M^r le Cardinal de Richelieu, qui luy ayant fait faire une fort grande fortune, le maria à une de ses Parentes, Sœur de M^r le Marquis de la Roche-posée,

156 MERCURE

& de Madame de S. Loup.

Ces noms sont assez connus.

La lecture de ces Vers, vous fait connoître combien il y avoit sujet d'espérer que les Leçons de M^{le} Duc de Navailles, contribueroient à faire un grand Prince de Monsieur le Duc de Chartres, dont il avoit plu à Sa Majesté de le faire Gouverneur. Il paroissoit dans une santé parfaite, & n'estoit encore que dans sa 65. année. Qui auroit crû qu'il eust dû mourir un mois apres : Sa perte a surpris toute la Cour.

Elle est arrivée le 5. de ce mois. Un vomissement de sang a causé la mort. On l'a ouverte, & on ne luy en a pas trouvé une goutte dans les veines. Tout estoit dans les intestins, & dans l'estomach, dont la membrane estoit toute corrodée. Il avoit le foye tout sec, une des lobes du poulmon de mesme, & une pierre dans la vesicule du fiel. On dit que les pierres que l'on trouve en cet endroit, ont les qualitez du Bezouïar. M^r du Belay, tres-habile Medecin, & qui sem-

158 MERCURE

ble avoir des connoissances certaines, voulut le faire saigner, suivant ce que dit Hipocrate, qu'il faut saigner dès que l'on vomit du sang. Un autre s'y opposa. Ainsi on peut croire que quelques-unes des Saignées, faites de trop à plusieurs Malades, luy auroient sauvé la vie. Lors que les Médecins vinrent, il se confessoit à un Capucin. On le pria d'interrompre sa Confession, mais il ne le voulut pas faire. Quand on résolut de le saigner, il n'estoit plus temps. Il estoit né de la

Religion Prétendue Réformée, & fit abjuration de l'Hérésie de Calvin à l'âge de quinze ans. Sa conversion attira celle de M^r son Perc, & de la plus grande partie de sa Famille. Il a toujours donné depuis ce temps-là des marques d'une piété singulier, entendant régulièrement la Messe tous les jours, & n'en passant point sans faire une retraite de demy-heure, pour penser à l'affaire de son salut. Tous les matins il se faisoit lire l'Evangile, ou quelque Livre de devotion.

160 **MERCURE**

Il faisoit chaque jour des Aumônes , & tres-souvent de considérables. Il fréquentoit fort les Sacremens , & il n'avoit point de plus grand plaisir que de parler des choses de l'Eternité. Il jouïoit assez souvent , & ne gagnoit jamais, qu'il ne fît part de son gain aux Pauvres. Il leur a laissé vingt mille Ecus par son Testament, dix mille Ecus à ses Domestiques, mille Ecus aux Capucins du Fauxbourg Saint Jacques , où il a voulu estre enterré , & il a encore ordonné trois mille Messes.

Il s'appelloit Philippes de Montault-de-Benac-de-Navailles, & estoit Fils de M^r le Duc de Benac, & de Dame Jaqueline de Gontault-de-Biron. La Famille de Navailles est une des plus illustres, & des plus anciennes de Bearn, & esté toujours tellement attachée au service du Roy, que Louis XIII. a dit plusieurs fois à M^r le Maréchal Duc de Navailles, qu'il estoit un des Gentilshommes du Royaume de la meilleure Race. Il s'est élevé aux plus hautes Dignitez par tous les

Fevrier 1684.

O

162 MERCURE

degrez de la Guerre, ayant esté Enseigne - Colonel du Régiment de la Marine, Capitaine, Colonel, Mestre de Camp, Sergent de Bataille, Maréchal de Camp, Lieutenant General, Capitaine General, Maréchal de France, & General des Armées du Roy. Il commanda l'Armée d'Italie sous M^r le Duc de Modene en 1658. en qualité de Capitaine General; & apres la mort de ce Prince en 1659. il la commanda en Chef, avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire vers les

GALANT. 163

Princes d'Italie. Il a pareillement commandé en Chef, l'Armée que le Roy envoya au secours de Candie en 1669. & a eu aussi le Commandement en Chef sur toutes les Troupes qui estoient en Lorraine, Pais Messin, Alsace, Champagne & Bourgogne en 1673 & au commencement de 1674. auquel temps il prit Gray, qui fut l'ouverture de la Conquête de la Franche - Comté. Dans la Campagne de 1674. il servit en Flandres sous M^r le Prince, en qualité de Lieutenant

O ij

164 MERCURE

General. C'estoit la Campagne du Combat de Senef. Il y avoit dans l'Armée quatre Lieutenans Généraux ; & comme le Roy ne jugea pas qu'il put rouler agreablement avec les trois autres, à cause de son ancienneté, & qu'il avoit commandé en Chef, Sa Majesté ordonna à Monsieur le Prince de partager l'Armée en deux Corps, & de faire servir M^r de Navailles seul, dans l'un où estoit la Maison du Roy ; & les trois autres Lieutenans Généraux, dans l'autre. En 1675.

GALANT. 165

étant dans son Gouverne-
ment de la Rochelle, le Roy
l'honora du Bâton de Maré-
chal de France. Au mois de
Janvier 1676. il fut envoyé en
Catalogne. Il y a comman-
dé en Chef l'Armée du Roy
pendant trois années consé-
cutives, & jusqu'à la Paix.
Dans la première, il enleva
le Gouverneur, & la Garnison
de Figuières. Dans la secon-
de, avec huit mille Hommes
qui formoient toute son Ar-
mée, il donna un Combat à
celle des Espagnols, com-
posée de quatorze mille

166 MERCURE

Hommes de Guerre, & de quatre mille Hommes de Milice, dans un Lieu appellé Spoüils. Il y fut tué trois mille Hommes des Ennemis, plus de deux mille mis hors de combat, & six ou sept cens faits Prisonniers, parmy lesquels il y avoit quatre Grands d'Espagne. Il demeura maître du Champ de Bataille.

Il a eu longtems le Gouvernement de Bapaulme, quelque-temps celuy du Havre-de-Grace, & jusques à sa mort celuy de la Rochelle, du Pais d'Aunis,

GALANT. 167

Broüage, & Isles adjacentes, aussi bien que celuy de Niort dans le Poitou, & celuy de Lourdes aux Pirenées. Le Roy fit M^r son Pere Duc & Pair en 1650. avec assurance de faire passer le Brevet en sa Personne, ce qui a esté executé. Il eut celuy de Chevalier de l'Ordre de S. Esprit en 1651. & fut reçu dans l'Ordre en 1661. Il a esté longtemps Capitaine-Lieutenant des deux Cens Chevaux-Logers de la Garde du Roy, & fut nommé Gouverneur de Monsieur le Duc de Char-

168 MERCURE

tres , au mois d'Avril de l'année dernière.

Il avoit épousé Susanne de Baudean , Fille aînée de Charles de Baudean , Baron de Neüillan , Gouverneur de Niort , & de Françoise Tiraqueau. Il en a eu M^r le Marquis de Montault , mort à Perpignan , au retour de Pucierda, que M^r le Duc de Navailles son Pere venoit de prendre ; Madame la Marquise de Rotelin , & Mesdemoiselles de Navailles & de la Valere. Il y a encore une Fille Religieuse à Sainte Croix de

de Poitiers. Quelques-jours après cette mort, Monsieur fit l'honneur à Madame de Navailles de l'aller voir.

L'accident que je vay vous raconter est digne des pleurs de tout le monde. Aussi en a-t-il fait répandre à tous ceux qui ont connu Mademoiselle Suson de Tinnebac de Saumur. Cette aimable & jeune Personne, l'une des plus belles de toute la Ville, alla le Lundy 7 de ce mois se promener sur la glace avec une de ses Amies. Elle estoit accompagnée d'un de ses

Fevrier 1684. P

170 **MERCURE**

Freres , & cette Amie avoit aussi son Frere avec elle. Elles se divertirent longtems à rouler dans un Traîneau, que les Freres conduisoient chacun à son tour. La Loire n'estoit point glacée dans le milieu de son cours , & la glace de ses bords, quoy que fort épaisse , ne s'étendoit pas fort loin. Le Traîneau, apres avoir glissé quelque temps sans faire craindre aucun accident , roula enfin trop pres du courant de la Riviere , & tombant dans l'eau , y précipita les deux Demoiselles.

Le Frere de Mademoiselle Tinnebac se jett^r aussi-tost à la nage , & fit si bien , aidé du secours de l'autre Frere, qui estoit demeuré sur le bord pour leur donner la main ; qu'il y remit une Personne à demy-noyée. Il ne put ressentir la joye de l'avoir sauvée , lors qu'il s'apperçeut que ce n'estoit pas sa Sœur. Il exposa de nouveau sa vie pour la secourir , mais il luy fut impossible de la rencontrer. Cette belle Personne, regretée de tout Saumur, périt dans la Loire , d'où quel-

P ij

172 MERCURE

ques-jours apres elle fut retirée morte , toujours éclatante d'une beauté extraordinaire , & n'ayant sur son visage aucune marque d'une violente mort. Ses bras estoient entrelacez l'un dans l'autre , & pressez contre son estomach. Un galant Homme qui a beaucoup de talent pour la Poësie , mais qui ne fait jamais entendre sa Muse que dans des événemens d'une grande joye , ou d'une grande tristesse , n'a pû se taire dans l'occasion de cette mort. Voicy ce qu'il en a dit.

GALANT. 173

LA MORT DE M^{lle} SUSON TINNEBAC.

TEmoin infortuné d'une lu-
gubre Histoire,
J'en entreprends en Vers le lugubre
récit;
Et si dans son projet ma Muse
réussit,
Je suis sincère, on doit m'écouter, &
me croire.

52

Sur les Bords glaces de la Loire
Convoit dessus un Char, comme un
Trait emporté,
Avecque Célimene une rare Beauté,
Le Chef-d'œuvre du Ciel, de la Terre
la gloire,
Iris est le nom feint, par son choix
emprunté.

P iiij

174 MERCURE

Chaque Bergere
 Autieu d'Amant avoit un Frere,
 Et pour donner au Chat plus de le-
 gereté
 Chacun d'eux tour-à-tour ne songeant
 qu'à leur plaisir,
 Le pouffoit de quelque costé.
 Il alloit & venoit sans cesse,
 Et la Loire en son cours avoit moins
 de vitesse.
 Longtemps la Troupe sur ce Bord,
 Sans qu'aucun péril la menace,
 Va, revient sur la mesme glace,
 Et toujours arrive à bon port;
 Mais enfin d'une course imprévue,
 & subite,
 Le Chat change de route, & disparoist
 aux yeux,
 Et dans l'Onde courant entraîne, &
 précipite
 Iris & Célimene, Ornaments de ces
 Lieux.

GALANT. 175

Damon, Frere d'Iris, & de ce nom
seul digne,

A l'Amie, à la Sœur offrit un prompt
secours,

Et dans l'Onde exposant ses jours,

Signala sa tendresse insigne.

A la fin d'une praye heureusement
chargé,

Nageant sous ce doux Fais, vers le
bord il s'avance,

Et plein d'impatience

Vent voir quel est ce Corps du péril
dégagé;

Mais enfin sur le bord, sans poulx,
& sans halaine,

Déjà demy noyée il connut Céli-
mène,

Et par elle jugeant du triste état
a'Iris,

D'une nouvelle ardeur épris

Il retombe dans l'Onde où sa pitié
l'entraîne;

176 MERCURE

*Mais inutile ardeur d'un Frere ge-
nereux !*

*L'Onde refuse Iris à ses soins , à
ses vœux ;*

*Iris par d'autres mains à la Loire
ravie ,*

Fut retrouvée enfin sans vie.

52

*Du funeste accident par ma Muse
conté ,*

Telle est l'exacte verité.

*On peut dans un récit , plus briller &
plus plaire ,*

*Mais un récit brillant rarement est
sincere.*

**Comme cette Belle avoit
quantité d'Amans, l'un d'eux
a fait ainsi parler la douleur.**

SUR LA MESME MORT.

O Nymphé de la Loire, en ses
 Ondes cachée,
 Comment as-tu pu voir sans en estre
 touchée
 Iris, l'aimable Iris, finir ses tristes
 jours
 Dans le sein de ces eaux dont tu regles
 le cours?
 Si ton cœur a pris part à son sort dé-
 plorable,
 Pourquoi n'arrêter pas ton Onde im-
 pitoyable?
 Pourquoi de sa fureur ne la pas ga-
 rantir?
 A cette mort funeste as-tu pu con-
 sentir?
 Puis que tu voulus bien qu'elle te fust
 ravie,

178 MERCURE

*Pourquoy la rendre morte, & non
encore en vie?*

*Pourquoy toy-mesme enfin, volant à
son secours,*

*N'as-tu pas conservé de si précieux
jours?*

*Hélas ! bien loin qu'Iris, à tes yeux
froide & blême,*

*Eprouvast ton secours dans son mal-
heur extrême,*

*Son Frere dans tes eaux, digne objet
de pitié,*

*Cherchant à signaler une tendre
amitié,*

*En vain demande à l'Onde une si
chère proie,*

*L'Onde luy cache Iris; Iris fuit, & se
noye;*

*Et Saumur voit périr sur les bords
de son can,*

*De tous ses Ornaments l'Ornement le
plus beau.*

GALANT. 17

*Iris n'est plus à nous , & pour jamais
la Parque*

*L'a forcée à passer dans la fatale
Barque.*

*Pour jamais ! Ah, ce mot épouvante
mon cœur.*

*Destins, cruels destins, quelle est vôtre
rigueur ?*

*Lucy, mes yeux condamnez à d'éter-
nelles larmes,*

*De l'adorable Iris ne verront plus les
charmes ?*

*O Bords, funestes Bords, témoins de
son malheur,*

*Soyez aussi témoins de ma vive dou-
leur.*

*Pour jamais la lumière icy luy fut
ravie,*

*Icy je veux pleurer le reste de ma
vie.*

*Je veux par mes sanglots , & mes
lugubres cris,*

180 MERCURE

*Nimphe, se reprocher la mort de mon
Iris;*

*Et les jours, & les nuits pleurant mon
infortune,*

*Eteindre dans mes pleurs une vie
importune.*

*Un trépas imprévu d'Iris m'a sé-
paré,*

*Mais par le mien dans peu je m'en
rapprocheré.*

*En vain en l'entraînant dans la nuit
éternelle,*

*La Parque pour long temps crut me
séparer d'elle.*

*Mes pleurs vers le tombeau précipi-
tent mes pas,*

*Et mes jours malheureux ne s'entasse-
ront pas.*

*Bien-tôt connu des Morts j'iray croi-
tre leur nombre,*

*Et comme Iris bien-tôt je ne seray
qu'une Ombre.*

*Si-tost qu'un doux trépas m'aura ravvy
le jour,*

*Je voleray vers elle avecque mon
amour,*

*Et l'on verra là-bas, sans que rien
me retienne,*

*Mon Ombre incessamment rendre
hommage à la sienne;*

*Et cependant mes pleurs, & mes cris
douloureux,*

*Comme la mort d'Iris, rendront ces
Bords fameux.*

*Je veux que mon Histoire à la sienne
mislée,*

*Peigne à tout l'Univers mon ame
désolée,*

*Et que sans séparer mon destin de
son sort,*

*On parle de mes pleurs en parlant de
sa mort.*

J'avois d'autres Vers à vous faire voir sur cette triste matiere, mais je les ay confiez à un Amy qui les a perdus. J'espere que l'Autheur me les renvoyera.

Les Nouvelles publiques vous ont appris la Mort du Seigneur Aluise Contarini, Doge de Venise, arrivée le 15. Janvier. Il estoit âgé de quatre-vingts-trois ans, & le neuvième de sa Famille, qu'on eust élevé à la Dignité de Doge. Il y en avoit eu trois élus dans ce siècle, sçavoir Nicolo Contarini en 1629.

GALANT. 183

Carlo Contarini en 1655. & Doménico Contarini en 1659. Aluise Contarini qui vient de mourir, avoit succédé au Doge Nicolo Sagredo en 1676. apres avoir servy la République en quatre Ambassades , & en plusieurs Emplois considérables , qui l'avoient mis dans une tres-grande estime auprès du Sénat & des Princes Etrangers. Toutes les Cloches de l'Eglise de S. Marc, & celles des autres Eglises de la Ville, annoncèrent cette Mort dès ce mesme jour , & le lendemain 16. le Corps du

184 MERCURE

Doge défunt fut porté le soir sans Cerémonie à l'Eglise des Religieux de S. François, où est la Sépulture de ceux de cette Famille. L'Effigie demeura exposée pendant trois jours dans la grande Salle du Palais de S. Marc, revestue de la Robe Ducale de Drap d'or, avec le Bonnet Ducal, & les autres marques de sa Dignité ; apres quoy on la porta à l'Eglise des Dominicains, où l'on fit un magnifique Service, & une Oraison Funébre. C'est ordinairement le Corps mesme que

GALANT. 185

l'on expose pendant ces trois jours dans cette Salle sur un Lit de Drap d'or , avec l'Epee & les Eperons , que par un usage tout particulier on luy met à la renverse. Le temps de cette Exposition n'est pas seulement pour donner lieu au Peuple d'aller rendre les derniers devoirs à son Prince, mais il est encore destiné à recevoir les plaintes qu'on pourroit faire contre sa cõduite. On reçoit aussi toutes les demandes de ses Creanciers , auxquelles on oblige les Héritiers de satisfaire aussi.

Fevrier 1684.

Q

186 MERCURE

toſt ; autrement il ſeroit privé des honneurs des Funérailles, qui ſe font aux dépens de la République. Ainſi le Doge n'eſt pas ſi-toſt mort , qu'on élit trois Inquiſiteurs , qui doivent informer de ſon Adminiſtration , & en faire rapport au Sénat , qui rend Juſtice ſur les moindres choſes , aux dépens de la Succeſſion, ſ'il ſe trouve que les Doges ayent abuſé de leur autorité , ou agy contre les Loix. Les trois Inquiſiteurs que l'on élit pour cette recherche apres la mort de ce-

luy dont je vous parle, furent les Nobles Doménico, Mocénigo, Giovanni Baptista Gradénigo, & Nicolo Cornaro. Les Doges sont ordinairement enterrez avec de fort grandes Pompes ; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que les Sénateurs assistent à leurs Funérailles en Robes Rouges, pour faire connoître que si leur Duc est mortel, leur République est éternelle, & ne souffre aucune altération en elle-même ; que l'Eternité de leur Empire réside dans le

Q ij

188 MERCURE

Corps du Sénat, d'où dépend le salut des Peuples qui lui sont soumis, & que c'est aux Particuliers à pleurer, & non pas au Public. Les Obseques du Doge ne sont pas plutôt finies, que tous les Nobles au-dessus de trente ans s'assemblent dans le Grand Conseil, & élisent cinq Correcteurs, qu'on charge de corriger les Promesses du Doge, c'est à dire les Statuts, dont il doit jurer l'observation aussitôt qu'il est élu. Ces cinq Correcteurs, qui ont le pouvoir d'ajouter

GALANT. 189

à ces Statuts , ou d'en retrancher ce qu'ils jugent nécessaire pour le bien de l'Etat , furent élus le 20. de Janvier , & ce choix tomba sur les Procureurs Mosto & Gradénigo , Antonio Giustiniani , Andrea Valier , & Nicolo Michiéli. Après cette élection , on fit les préliminaires de celle d'un nouveau Doge. Voicy de quelle maniere elle se fait. On met dans une Urne autant de Balles , qu'il y a de Nobles qui forment le Grand Conseil. Parmi ces Balles il y en a

190 MERCURE

seulement trente dorées, & toutes les autres, sont d'argent. Les trente qui tirent les Balles dorées, demeurent pour balloter. La Ballotation se fait avec vingt une Balles d'argent, & neuf dorées. Ceux qui tirent les neuf dorées, nomment à leur gré quarante Nobles, tous de Familles différentes, parmi lesquels il leur est permis de se comprendre eux-mêmes, & la Nomination se fait suivant les chiffres différens qui sont marquez sur chacune de ces Balles, en sorte

GALANT. 191

que tous ces chiffres ne font en tout que le nombre de quarante. Ces quarante ballotent avec vingt-huit Balles d'argent, & douze dorées. Ceux qui tirent les douze dorées, nomment vingt-cinq Nobles, le premier trois, & les onze autres chacun deux. Ces vingt-cinq ballotent avec seize Balles d'argent, & neuf dorées. Ceux qui tirent les neuf dorées, nomment cinq Nobles chacun, qui font le nombre de quarante-cinq. Ces quarante-cinq ballotent avec

192 MERCURE

trente-quatre Balles d'argent, & onze dorées. Ceux qui tirent les onze dorées, nomment quarante-un Nobles, & ceux-cy, apres avoir esté approuvez & confirmez par le Grand Conseil, s'enferment dans le Palais de S. Marc, d'où ils ne sortent point qu'ils n'ayent élu le Doge. Quoy qu'il soit rare que cette Election tire en longueur, les Electeurs ont esté quelquefois cinq ou six mois sans se pouvoir accorder, à cause que des quarante-une voix il en faut avoir vingt.

GALATTE. 193

vingt. cinq pour estre fait
Doge. Pendant qu'ils sont
enfermez, on les observe
tres-soigneusement, & on
les traite à peu près comme
on fait les Cardinaux dans
le Conclave. Ces divers chan-
gemens d'Electeurs rompent
toutes les mesures des Par-
ticuliers; & comme l'Elec-
tion dépend du choix des
quarante-uit qui demeurent
les derniers (ce qu'il est im-
possible de deviner) toutes
les cabales sont inutiles. D'ail-
leurs, c'est un moyen de
contenter presque toutes les

Fevrier 1684.

R

194 MERCURE

Familles, par la part qu'ils
les ont à l' Election de leur
Prince.

La République de Venise
est une ancienne. C'estoient
des Consuls de Padoue qui
gouvernoient cet Etat dans
sa naissance, qui fut en 421.
Les Tribuns leur succédé-
rent, & leur domination dura
près de trois cens ans, jus-
qu'à Paul Luc Anafeste, qui
fut le premier Doge élu à
Eradée en 697. Depuis cette
election jusqu'à celle de Se-
bastien Ziani, les Doges ré-
gnèrent avec une autorité

4801100701

absoluë. Ils estoient élus par la seule acclamation du Peuple ; mais comme cette Election estoit confuse & tumultueuse, on en établit une autre apres la mort de Vital Michiel II. dont le Successeur fut nommé par onze Electeurs. Le nombre en fut augmenté jusques à quarante dans l'Interregne suivant ; & pour éviter la difficulté qui se rencontroit lors que les Voix estoient en parties, on le fixa soixante ans apres à quarante & un. Cet ordre a esté observé depuis le Doge

R ij

196 MERCURE

Marin Morosini , jusques à présent. La seule différence qu'il y a , c'est qu'il suffisoit alors d'avoir v'ingt-une Voix , pour estre élu , & qu'il en faut vingt-cinq aujourd'huy.

Si les anciens Ducs de Venise ont eu un pouvoir absolu pendant plusieurs siècles , il est tres-borné depuis quelque temps. Le Sénat , qui connoist parfaitement que la liberté de la République est incompatible avec un Prince qui seroit au-dessus des Loix , n'y a pas seulement assujetty le Doge sans

aucune réserve, mais encore il en a fait à son égard de particulieres, qui l'ont rendu en beaucoup de choses inférieur à la condition des Sénateurs. Il préside à tous les Conseils ; mais il n'est reconnu Prince de la République, qu'à la teste du Sénat, dans les Tribunaux où il assiste, & dans le Palais Ducal de S. Marc. Hors de là, il a beaucoup moins d'autorité qu'un Particulier, puis qu'il n'oseroit se mesler d'aucune affaire. Lors que la Seigneurie marche dans quel-

R. iij

198 MERCURE

que Cérémonie publique, le Doge est toujours suivy d'un Noble qui porte devant le Sénat une Epée dans son fourreau, pour faire entendre que la Puissance de l'Etat est entre les mains des Sénateurs. Aussi lors qu'on le couronne, on ne luy ceint point l'Epée au costé, & on ne la luy met qu'à ses Funérailles, avec les Eperons d'or que l'Empereur Basile envoya au Duc Orso Participatio, en le créant Grand Ecuyer de Constantinople. Le Doge quitte rarement la Ville, &

ne le peut faire, sans en demander une espèce de permission à ses Conseillers. Lors qu'il sort ainsi, il ne porte aucune marque extérieure qui le puisse faire distinguer des autres Gentilshommes. Il va vestu de gris, en Juste au corps, & avec l'Épée, & si quelque Noble le rencontre, il feint de ne le pas reconnoître, pour se dispenser de luy rendre les respects qui ne luy sont dûs que lors qu'il est avec la République. S'il fait quelques visites particulières, il ira comme les

200 MÉRCHISE

autres Nobles que deux Gondoliers, avec un Valet de Chambre, & la Gondole n'est reconnoissable que par un Tapis, & deux Carreaux de Satin oramoyé. Il est vestu dans ces sortes de Visites, ainsi que, de son temps les Con-
seillers, id est à dire de Pour-
pre, mais il porte une Bon-
net de Général, de la même
couleur que la Veste. Il est
rond, & fait de carie en de-
hors, son a quatre doigts
de hauteur. La partie supé-
rieure, qui est plate comme
une grande assiette, a une

fois plus de circonférence que l'entrée de la teste. Quoy que les Familles qui n'ont point encore donné de Doges à la République, emploient tous leurs efforts pour parvenir à cet honneur, le Dogar ne laisse pas d'estre une Dignité à charge à celui qui la possède. Ses Enfans & ses Freres sont exclus de toutes les principales Charges de l'Estat pendant sa vie, & ne peuvent avoir aucun employ considérable dans la République, qui ait rapport au Gouvernement. Ainsi ils

202 MERCURE

en ont quelqu'un, ou la qualité d'Ambassadeurs, ils sont obligez de s'en démettre aussi tost que l'Election est faite. Ils ne scauroient non plus impêtrer aucun Evêché, Abbaye, ou autre Benefice de la Cour de Rome, non pas mesme l'accepter, quand il leur seroit offert par le propre mouvement du Pape. Si le Doge, qu'on élit toujours dans un âge pres-avancé, a la femme, au temps de son Election, elle est seulement honorée comme la première Gentil-donne de l'Etat.

& non pas comme Princeſſe. Les Vénitiens en couronnèrent deux au ſiècle paſſé, ſçavoir Julie Dandole, Femme de Laurens Priuli, en 1557. & N. Moroſin, Femme de Marin Grimani, en 1595. Mais ils firent une ſi exceſſive dépenſe pour l'Entrée de cette dernière, que pour éviter de ſi grands frais, ou plutôt pour faire perdre à ces Dames la penſée qu'elles avoient d'eſtre Souverainnes, ils publièrent un Décret, par lequel ils abolirent la coutume de ce Couron-

nement. On donne au Doge le Titre de *Vostre Serénité*, & de *Serénissime Prince*; mais pour luy faire sentir que ce ne sont pas des qualitez attachées à sa Personne, les Ambassadeurs se servent des mesmes termes en son absence, & prononcent rarement le mot de *Vostre Serénité*, sans y joindre celuy de *Vos Excellences*, comme des Titres confondus, entre lesquels on ne doit pas faire de différence dans un Tribunal où la Majesté de la République est comme répandue sur tous

les Sujets qui composent le Collège. Quoy que les Dépêches se fassent au nom du Prince, & que toutes les Réponses des Ambassadeurs luy soient adressées, il ne luy est pas permis de les ouvrir. Cependant on le peut faire sans luy, & y répondre de mesme; & pour le faire continuellement souvenir qu'il ne fait que prêter son nom au Sénat, on ne délibère sur les propositions que les Ambassadeurs & les autres Ministres vont faire au Collège, qu'après que le Doge s'est retiré.

206 MERCURE

avec les Conseillers. Alors on examine la chose, on prend les avis des Sages, & après qu'on a dressé la Délibération par écrit, elle est portée à la première Assemblée, où le Doge, qui s'y trouve avec les Conseillers, n'a que sa Voix, ainsi que les Sénateurs, pour approuver, ou désapprouver les résolutions qui ont été prises en son absence. Le Doge ne reçoit les Visites des Cardinaux, ou des Ambassadeurs, que dans des occasions extraordinaires, & avec la per-

mission du Sénat, que l'on demande au Collège. Il ne leur peut faire que des réponses générales sur leurs propositions; & s'il leur parloit d'une manière qui mist le Sénat dans le moindre engagement, il n'auroit pas seulement la honte d'en estre desavoué, mais il s'exposeroit encore à de sensibles & fâcheuses réprimandes. Cependant si les propositions d'un Ambassadeur bleissoient la Dignité de la République, on le tient peu digne du rang où il est placé, & il

ne luy répond avec vigueur. Comme la République force quelquefois les Princes à accepter, & à retenir leur Dignité, elle a aussi le pouvoir de les déposer, lors que l'âge ou les infirmités les ont rendus inutiles au service de l'Etat. Cette raison oblige le Doge d'aller au College, & à tous les Tribunaux où il est appelé par le devoir de sa Charge, à moins qu'il ne se sente entièrement hors d'état de le faire. Tous les Magistrats se levent, & le saluent quand il entre dans les

Conseils & les Tribunaux, & luy il ne se leve pour personne, si ce n'est pour les Ambassadeurs qui viennent à l'Audience, mais il ne se decouvre point, parce que la Corne Ducale qu'il a sur la teste, est le symbole du Domaine, & de la Puissance absolue de la République. Ainsi le Duc n'estant pas Souverain, ne doit pas lever la Corne à qui bon luy semble. Le Duc a sous son Bonnet Ducal une Coëffe blanche de Lin, en maniere de Diadème. Il a la nomination de tous

Fevrier 1684.

S

210 MERCOURE

les Benéfices de l'Eglise de
St. Marc, dans laquelle il y a
vingt-six Chanoines, & un
Doyen qui est toujours un
Noble Venitien, appelle Pri-
micerio di San Marco. Cette
Eglise ne reconnoist point
d'autre Jurisdiction que celle
du Doge qui en prend pos-
session, & entre les mains de
qui le Primicier, ou son Grand
Vicaire, jure de garder so-
igneusement la Dignité du
Temple. Les trois plus an-
ciens Procureurs luy pré-
tent serment de la mesme
sorte, pour la garde du Tré-

GALANT. 211

for, & l'administration des deniers qu'ils manient. Le Doge est encore Patron & Protecteur du Monastere de la *Vergine*, fondé par le Duc Pierre Ziani, & la Duchesse sa Femme pour les Gentil-donnes Venitiennes. L'Abbesse n'a point d'autre Juge que luy, non pas mesme le Patriarche de Venise; & s'il arrive quelque desordre parmi ces Dames, c'est au Doge seul à y pourvoir, comme s'il estoit leur Eveque. Il donne de petites Charges de son Palais que l'on appelle

S ij

212. MERCURE

Comandadori del Baluzzo, qui sont proprement des Huisfiers, & a un droit sur les Gondoliers de major. Ce sont Gens qui se tiennent à la rive des Canaux pour la commodité des Passans. Il fait des Chevaliers à sa promotion, & ce sont d'ordinaire les Députés qui le viennent féliciter, & ceux qu'on appelle *Virtuosi*, c'est à dire, Gens de Lettres. Sa Famille n'est point sujette au Magistrat des Pompes, & il est permis à ses Enfans d'avoir des Estafiers & des Gondo-

liers vêtus de Livrée, de se faire accompagner lors qu'ils marchent dans la Ville, & de porter une Ceinture à Boucles dorées. La République donne au Doge, environ douze mille Ecus d'appointemens, tant pour l'entretien de sa Maison, que pour les frais de quatre Festins qu'il fait tous les ans, & où tous les Nobles sont invitez à leur tour, sans aucune distinction de riches & de pauvres, d'anciens & de nouveaux. Ces Festins se font le lendemain de Noël, le jour de S. Marc,

214 MERCURE

le jour de l'Ascension, & le 15. de Juin, à cause d'une Conspiration découverte ce jour-là en 1310. Le Train ordinaire du Doge, consiste en deux Valets de Chambre, quatre Gondoliers, & quelques autres Domestiques. La République paye tous les autres Officiers, qui ne le servent que dans les Cérémonies publiques. Je viens à l'élection qui a esté faite du dernier Doge.

Après les Ballotations ordinaires, les quarante-une Electeurs qui demeurèrent

GALANTE. 25

ayant été confirmés par le Grand Conseil le 25. Janvier dernier, ils s'enfermeront dès le jour même, & balanceront long-temps entre huit Sujets d'un grand mérite qui partageront les voix. Ce furent

Le Seigneur Silvestre Vallier, Chevalier & Procureur de S. Marc.

Le Seigneur Pierre Dona, Procureur.

Le Seigneur André Cornaro, Procureur.

Le Seigneur Aluise Mocenigo Secondo.

226. MERCURE

Le Seigneur Antoine Grimaldi, Chevalier & Procureur.

Le Seigneur François Monfina, Chevalier, & Procureur.

Le Seigneur Pierre Basadonna, Procureur.

Le Seigneur Aluise da Mosto, Procureur.

Ces Electeurs n'ayant pu s'accorder sur ces huit, convinrent le lendemain 26. d'élire le Seigneur Marc-Antoine Justiniani, Chevalier & Procureur, qui estoit Ambassadeur en France il y a quelques

quelques-années. On alla d'abord chez luy, pour luy annoncer la nouvelle de son election. Il en fut surpris, parce qu'il ne s'y attendoit pas. On l'amena au Palais, & comme la République ne laisse jamais goustier à ses Princes aucune joye, qu'elle ne la melle de quelque amertume, qui leur fasse ressentir le le poids de la servitude à laquelle leur condition les engage, on le fit passer selon la coûtume par la Salle où son Corps doit estre exposé apres la mort.

Fevrier 1684.

T

218 MERCURE

Ce fut là qu'il reçut par la bouche du Grand Chancelier les complimens de son exaltation, pour le faire souvenir que ce sera dans ce même lieu que l'on examinera quand il sera mort, si pendant la vie, il aura réglé ses actions sur l'équité. Le 27. on fit la cérémonie de le couronner. Ce nouveau Doge, en Veste d'Ecarlate, avec une espèce de Toque rouge sur la teste, descendit d'abord dans l'Eglise de S. Marc, accompagné de la Seigneurie, & des quarante-un Nobles qui l'a-

voient être. Ensuite il monta dans une manière de Jubé qui est assez grand, & là il se montra, & parla au Peuple, qui cria aussi tost, *Viva Gaspariani*. Cela fait, il descendit du Jubé, & alla au Maître Aurel, où le Primicier, revêtu des Habits Pontificaux, luy présenta le Livre des Evangiles, sur lequel le Doge mit la main, pour marquer qu'il promettoit d'observer, & de faire observer les Loix de la République. De là il vint au milieu de l'Eglise, où il y avoit

T. ij

220 MERCURE

une Machine en forme de Galere, dans laquelle il se mit avec le Sénateur Zuanne Giustiniani son Frere, & un de ses Neveux. Derriere eux, estoit l'Amiral de l'Arsenal, qui se tint debout. Si tost qu'ils furent ainsi placez sur cette Machine, cinquante Ouvriers de l'Arsenal l'éleverent sur leurs épaules, & la porterent hors de l'Eglise, & tout le long de la Place. Elle estoit remplie d'une infinité de monde, accouru de toutes parts, pour voir passer le nouveau Doge, qui dès la

Porte de l'Eglise, jetta continuellement des Pièces d'argent de toutes fortes. Son Frere & son Neveu en usèrent comme luy, jusqu'à ce qu'il fut de retour à la Porte du Palais, où il jetta quantité de Sequins aux pauvres Nobles qui s'y trouverent. Il entra ainsi dans la Court du Palais, où il descendit de la Machine, sur le grand Degré qu'on appelle *la Scala de Giganti*. Il y fut reçu par tous les Sénateurs qui l'avoient accompagnez dans l'Eglise, & lors qu'il

T iii

222 MERCURE

fut au haut du Degré, où il y a une Galerie, on luy mit sur la teste la Corne Ducale, qui est tres belle & tres-riche, par le grand nombre de Pierrieres dont elle est toute couverte. Dans cet état, il se montra de nouveau au Peuple par un Balcon de la Galerie, d'où il luy parla encore, & ensuite il monta en son Appartement. Tout autour de la Machine dans laquelle il fut porté par toute la Place, il y avoit quantité de Gens de l'Arsenal, ayant chacun un Baston rouge à la

main. M^r Amelot, Ambassadeur de France à Venise, a complimenté ce nouveau Doge. C'est le 106, qui ait esté reconnu pour Prince, depuis qu'on a étably cette Dignité. Pendant les trois jours qu'a duré la Feste, on a fait des Feux des joye dans la Place, & jetté beaucoup de Pain & de Monnoye par les Fenestres.

Il court icy de nouvelles Ballades, ajoûtées depuis peu aux premieres par M^r le Duc de S. Aignan, & je vous avouë, Madame, qu'elles

T iij

m'ont embarrassé. J'ay crû qu'il y auroit de l'injustice à refuser aux Curieux, ce qui a esté si agreable à toute la Cour, & j'ay craint en mesme temps de faire souffrir la modestie de ce Duc, comme cela m'est arrivé plusieurs fois; mais enfin je me suis déterminé à les rendre publiques dans cette Lettre, voyant qu'elles le sont déjà, par le grand nombre de Copies qui en ont esté faites, la plupart pleines de fautes, aussi bien que de celles de Madame des Houlières.

SECONDE BALLADE

DE MONSIEUR

LE DUC DE S. AIGNAN,

Pour réponse à celle qui com-
mence par ces mots, *Duc plus*
vaillant, &c.

O L'heureux temps, où les fiers
Pataâins

Alloient par tout cherchant les avan-
tures,

Où sans dormir non plus que font Lu-
tins,

Sans estre las de porter leurs armures;

Princes & Roys, de Kins & Cōfituras

Les régatoient au sortir des Festins !

Dame, à bon droit des beaux Esprits
chérie,

Qui faites cas de Guerriers valen-
reux,

220 MERCURE

*Est-il rien tel qu'Art de Chevalerie ?
Fut-il jamais un Métier plus heu-
reux ?*

SS

*Ces Dames s'étoient aux jardins
Bien atournées de pompeuses vestures,
La plus varmés qu'on ne peint Ché-
rubins,*

*Chapeaux de Fleurs mis sur leurs che-
velures,*

*Se déduisoient en superbes parures,
Gentils surcots, robes d'or & satins.
De les voir tels toute ame estoit ravie,
Tant avoient l'air de Gens victorieux.
Dames sans pair, dites - nous, je vous
prie,*

*Fut-il jamais un Métier plus heu-
reux ?*

SS

*S'il avenoit que félons Assassins
En dar combat leur fissent des blessures,*

*Ja nul métier n'avoient de Médecins;
Filles de Roys, moult belles Créatures,
Qu'on renommoit pour leurs sçar-
antes cures,*

*Sur Lits mollets & sur riches Coussins,
Chacune à part de leur douleur marrie,
Les consolant & se tenant près d'eux,
Rendoient bien - tost leur Personne
guérie.*

*Fut il jamais un Métier plus heu-
reux ?*

SE

*Moy, qui toujours surpassant maint
Blondins*

*En vrais effets ainsi qu'en Escritures,
Ay depuis peu mis au jour deux Bam-
bins,*

*Dont on feroit d'agréables peintures,
Dans la vigueur qu'on voit en mes
allures,*

*Je veux encor par moult nobles des-
seins*

228 MERCURE.

Des Ennemis voir la face blémie,
 Et leur donner au assault vigoureux,
 Pût tost après retourner vers m'amie.
 Fut-il jamais un Métier plus heu-
 reux ?

ENVOY.

Que puissiez-vous, Dame au cœur
 généreux,
 Voir en honneurs toujours vostre Mes-
 gnie,
 Et qu'un Germain bien digne de vos
 vœux,
 Puisse bien-tost posséder Abrie,
 D'un bon rapport, commode, & fort
 nombreux,
 Si que mûré, content & glorieux,
 En tel dédu't quelquefois il s'écrie,
 Fut-il jamais un Métier plus heu-
 reux ?

Vous remarquerez, Ma-
dame, que dans la Ballade à
laquelle celle-cy sert de Ré-
ponse, & que je vous en-
voyay le dernier mois, on
a mis par mégarde,

*D'encombriers vous sortez sans
furie.*

Il falloit mettre,

*D'encombriers vous sortez sans
saërie.*



TROISIEME BALLADE
DE MADAME
DES HOULIERES.

A M^{le} le Duc de S. Aignan.

L Os immortel que par fait héros
que
Chevalerie en tous lieux acquerrait,
Vous fait aimer ce temps hyperbolique.
Quant est de moy, ce qui plus m'en
plairait,
Ce n'est combat, vesture magnifique,
Tournoy fameux, mais bien Amour
antique,
Dont triste mort seule voyoit le bours.
Bon Chevalier, que tout craint & re-
vère,
Ainsi le monde en sentimens difère;
Opinion chez les Hommes fait
tout.

52

L'un rit de tout ; l'autre mélancolique
D'Arlequin me fme en mille ans ne ri-
roit.

L'un pour jouer fait devenir hétique
Son train & luy ; l'autre ne tracquerait
Pour mines d'or sa verve Poétique.

L'un de toute œuvre entreprend la Cri-
tique,

Et fait souvent cante à dormir debout,
L'autre à son gré réglant le Ministère,
De se régler ne s'embarasse guère ;
Opinion chez les Hommes fait
tout.

52

Espoir de gain fait faire aux flots la-
nique,

Désir de gloire en périlleux endroit
Conduit Guerriers. Nature pacifique
Aux Magistrats met en teste le Droit.
Ambition fait que le coffre on pique.

232 MERCURE

*Vanité fait que Philosophe explique
Comment tout vient, en quoy tout se
résout.*

*Chaque Mortel coiffé de sa chimère,
Croit à part-foy que mieux on ne peut
faire;*

*Opinion chez les Hommes fait
tout.*

32

*Non moins diverse en chaque Répu-
blique*

*Est la Coustume; icy punir on voit
Sœur avec qui son Frere prévarique,
Et la Persane en son Lit le croit.*

*Germain font cas de la liqueur Bachi-
que,*

Le Musulman en défend la pratique.

Subtil larcin Lacedémone abhor.

Où le Soleil monte sur l'Hémisphère,

Par piété le Fils meurtrit son Père;

*Opinion chez les Hommes fait
tout.*

E N V O Y.

*De C, dont le los vole du sein Persique
Jusqu'ou Phébus finit son tour oblique,
De mon Germain point ne sçavez le
gout.*

*Grosse Abbaie à la Mûre il préfere,
Trop lourd, dir-il, est sacré Caractere.
Opinion chez les Hommes fait
tout.*

*M. le Duc de S. Aignan
a répondu à Madame des
Houlières par ce galant Ma-
drigal.*

***P** Vis qu'aupres de vos Vers tous
les autres sont fades,
Aujourd'huy pour longtems je re-
nonce aux Ballades,*

Fevrier 1684.

Y

234 MERCURE

*Et ne fais qu'applaudir à celle que
je voy.*

*Les plus charmans Ecrits ne valent
pas les vostres;*

*Mais tous les beaux Esprits jugeront
comme moy,*

*Q'estant vaincu par vous, on peut
vaincre les autres.*

Ce n'est pas tout ce que
je vous diray de ce Duc. Je
ne puis m'empescher d'ajou-
ter icy un Divertissement,
qu'il a donné à Madame la
Dauphine dans les derniers
jours du Carnaval. C'a esté
par un Concert de Voix &
d'Instrumens, pour lequel il
fit quelques Paroles, & mes-

GALANT. 235

me un des Aïrs, de naturel
seulement, sans qu'il sçache
la Musique. Ce petit Con-
cert eut tout le succès qu'il
en pouvoit espérer. En voicy
les Vers.

RECIT DE LA VICTOIRE.

MOT qui dans ses fameux
Exploits
Ay suivy le plus grand des Roys,
Et l'ay fait triompher sur la Terre &
sur l'Onde,
En le rendant l'amour ou la terreur du
monde ;
Après avoir chargé le front de ses
Guerriers
D'un nombre infiny de Lauriers.

V ij

236 MÉRCADE

Je me s'enfin toute ma gloire
En mon attachement pour une autre
VICTOIRE.

UN DES SUIVANS de la Victoire.

Elle joint la sagesse à de si doux
appas,
Qu'il n'est rien de telicy-bas.
Elle impose des Loix à tout ce qui res-
pire,
Et m'engage à luy dire.

GAVOTE.

Intomparable Dauphine,
Qui charmez toute la Cour,
Donc, par la bonté Divine,
Un second Fils voit le jour.

§§

Que de bonheur, que de gloire
La France reçoit de vous,
Et que l'aimable VICTOIRE
Plait à son Auguste Epoux !

§§

Que votre grace charmante
A votre abord nous surprit,
Et qu'une clarté brillante
Eclate dans votre Esprit !

§§

Que d'un bonheur sans limite
Le Ciel comble vos souhaits ;
S'il est égal au mérite,
Il ne fuira jamais.

§§

Que vos deux aimables Princes
Fassent un jour leur devoir,
Et que toutes les Provinces
Reconnoissent leur pouvoir.

238 MERCURE

UN AUTRE DES SUIVANS de la Victoire.

Effasse le Ciel que suivant nos
désirs

La gloire, & les plaisirs,
D'une prospérité qui surpasse l'envie,
Couronnent vostre belle vie.

MENUE T.

Que de biens cette VICTOIRE
donne!

Que le Ciel favorise nos vœux!
Voyez, Mortels, l'éclat qui l'enve-
ronne,

En la servant vous serez trop heureux.

S

Si le feu de ses yeux vous enchante,
A les voir bornez tous vos désirs;

GALANT. 239

*Ce seroit trop qu'une flamme innocente,
Et sa vertu défend jusqu'aux soupirs.*

TOUS ENSEMBLE.

Q*U'un grand Prince digne de
vous,
Et d'un aimable Epoux,
Confirme de nouveau bien tost par sa
naissance
Le bonheur de la France.*

Quoy que tous les Aïrs
ayent esté fort applaudis,
estant de la Composition du
S^r Daches, de la Musique du
Roy, ceux de la Gavotte &
du Menüet ont paru si agréa-
bles, & si propres aux Pa-

240 MERCURE

roles qu'on voudra faire dessus, que je vous les envoie notez, afin que vos illustres Amies ayent dequoy vous divertir par une chose qui a esté trouvée si galante.

Voicy un Madrigal Italien adressé au mesme Duc, sur sa Réponse à la Ballade de Madame des Houlières, dans laquelle sont ces deux Vers.

*Don de mercy seul il n'a pas en-
vevé,*

*On n'aime plus comme on aimoit
jadis.*

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

1919

1920

1921

1922

1923

1924

MADRIGALE

DEL SIGNOR MARCO-

Antonio Campo Pio.

Appena appena intriso
 Era ne l'oro uno amoroso strale;
 E facea tempo fa piaga mortale,
 E la piaga sanava un guardo un riso.
 Ora il dardo di Amore,
 S'ei tutt'oro non è, non giugne al core.
 Così cantava su la dotta Cetra
 Saffo novella; e fea l'amor venale,
 Quando il gran Titiro, in cui la
 sua faretra
 Vuotò spesso l'Amore, in lei si affisse.
 O saffo taci! e da me apprendi or, disse,
 Che nostra età non vende nè il decoro,
 E la fede, e l'amor non è ne l'oro.

Feurier 1684.

X

Je vous appris il y a quelque temps, que le Roy avoit donné la Charge de Premier Valet de Chambre de Madame la Dauphine, qui n'avoit point encore esté remplie, à M^r Moreau, Premier Valet de Garderobe de Sa Majesté, dont la probité & la sagesse luy estoient connues. Il obtint quelques mois après la permission de la vendre, pourveu qu'il proposast un Sujet qui fust agreable. Le choix est tombé sur M^r de Chesnedé. C'est un jeune Gentilhomme qui accom-

pagna M^r de Croissy à Munich, lors que ce Ministre y alla pour travailler au Mariage de Monseigneur le Dauphin. Il eut mesme l'honneur à son retour, de dire au Roy des nouvelles de la célébration du Mariage, & du départ de Madame la Dauphine pour venir en France; & il fut si exact à remarquer tout ce qui regardoit cette grande affaire, que ce fut sur ses Mémoires que je vous en envoyay une Relation au mois de Mars 1680. qu'on a depuis imprimée, & qui con-

244 MERCURE

tient un Volume entier. Le mérite du Pere & du Fils , a fait obtenir du Roy l'agrément de la Charge que je vous viens de marquer , & M^r le Controlleur General qui le connoist particulièrement , en rendit témoignage à Sa Majesté. Le Pere qui est Avocat , & Procureur du Roy en l'Election de Paris , a esté Substitut de la Chambre de Justice jusqu'en 1669. qu'elle finit. Il fait encore aujourd'huy la fonction de Procureur du Roy dans la Commission établie par Sa Ma-

jesté, pour la recherche des abus commis par les Trésoriers Provinciaux de l'Extraordinaire des Guerres. Il a eu plusieurs autres Commissions importantes pour le service de Sa Majesté.

M^r le Marquis de Chevigny ayant esté nommé pour Envoyé Extraordinaire à la Cour de l'Empereur, en la place de M^r le Marquis de Seppeville, est party depuis quelques jours pour se rendre à Lintz. Il est Fils de feu M^r de Monglas, Maître de la Garderobe du Roy. Ma-

246 MERCURE

dame de Monglas la Mere,
a l'esprit si penetrant & si
éclairé, qu'on ne doit pas s'é-
tonner des vives lumieres
que le Fils possède.

M^r le Comte de Roncey,
Fils aîné de M^r le Comte de
Roye, ayant esté instruit des
veritez de la Religion Ca-
tholique par M^r l'Evesque de
Meaux, si sçavant dans ces
matieres, a fait depuis pou
abjuration de l'Hérésie de
Calvin, entre les mains de ce
grand Prélat.

La même abjuration a esté
faite par M^r le Marquis de

Vauſſieux, & Mademoiſelle de Vauſſieux ſa Sœur. L'exemple de Madame la Marquiſe de Vauſſieux leur Mere, qui fit profeſſion de la Religion Catholique il y a un an, ayant commencé à les ébranler, Sa Majeſté ordonna par Lettres de Cachet à M^r de Morangis, Intendant en Normandie, de les faire venir auprès de M^r de Beringhen, ſon Premier Ecuyer, & leur Grand-Oncle, pour les faire inſtruire pendant ſix mois, & leur laiſſer enſuite le choix du party qu'ils voudroient

X iiij

248 MERCURE

prendre. Après plusieurs conférences qu'ils ont eues avec M^r l'Abbé du Pin, ils se sont trouvez persuadez, & ont abjuré entre les mains de M^r l'Archevesque de Paris, en présence de M^r le Curé de S. Germain l'Auxerrois, leur Paroisse. M^r le Marquis de Vauflieux est de Normandie.

Le premier jour de ce mois, M^r de la Feuille-Merville, Inspecteur du grand Canal Royal de la communication des deux Mers, & des Travaux dans le Langue-

doc & la Guyenne ; mourut chez M^r le Comte de Bapaulme son Beau-Frere. C'estoit un Homme d'un merite singulier ; & l'un des plus habiles Ingénieurs de son siecle.

Messire François Lotin de Charny , Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement , & auparavant Président aux Enquestes, est mort aussi depuis peu de jours. Il avoit esté reçu Conseiller le 12. Mars 1632.

J'oublaiy à vous mander la derniere fois que la Fille de

250 MERCURE

M^r le Marquis de Montandre, après avoir fait son Novitiat au Convent des Religieuses Ursulines de S. Jean d'Angély, y a fait ses Vœux depuis deux mois, entre les mains de M^r l'Evesque de Xaintes, avec une résignation & une constance, qui firent connoître combien sa Vocation estoit parfaite. L'Assemblée estoit composée de la Noblesse voisine, & de plusieurs Personnes de qualité, entr'autres de M^r les Marquis d'Aubeterre, & de Pont, de Mesdames leurs

Femmes , de Madame de S. Martin de la Coudre , & de beaucoup d'autres. M^r Rouffelet , Chanoine de la Ville de Xaintes , qui avoit presché cette illustre Professe dans le temps qu'elle prit le Voile blanc , la prescha encore dans cette dernière Cérémonie. Il répondit à l'attente qu'on avoit de luy. Le grand talent qu'il a pour la Chaire , le fait souvent employer en ces fortes d'occasions , & dans les solemnitez les plus éclatantes , comme vous l'avez pû voir par ce

que je vous en ay dit au mois de Juin dernier. Je vous appris alors qu'il est Frere du Lieutenant Criminel de S. Jean d'Angely ; & je croy devoir ajouter icy , que si ce Chanoine a beaucoup de zele en ses Prédications , ce Magistrat n'en a pas moins pour faire observer les Déclarations du Roy , touchant la Religion. Il en a donné une nouvelle preuve en rendant une Sentence , par laquelle il a interdit l'exercice de la R. P. R. à Thors , & le Ministre de ce Lieu , pour y

avoir reçu plusieurs Rclaps, qu'il a aussi condamnez aux peines portées par les Déclarations. On doit admirer l'effet de la Grace dans la Profession de la Religieuse dont je vous parle, puis qu'outre les belles qualitez d'esprit & de Corps qu'elle a si généreusement cachées sous le Voile, elle a fait voir un noble mépris des grandeurs du siècle, en renonçant aux avantages qu'elle pouvoit espérer de sa naissance qui est tres. considérable. M^r son Pere porte le nom de la Ro-

254 MERCURE

che foucaur, avec celui de
Fonseque, à cause qu'un de
ses Prédecesseurs a épousé une
Fonseque, qui est d'une Mai-
son des plus distinguées par-
my les Grands d'Espagne.
Madame la Mere est proche
Parente de M^e le Pelletier,
Contrôleur General des Fi-
nances.

Le 15. de ce mois, Messire
François - René le Tellier,
Conseiller en la Cour des
Aydes, épousa Mademoiselle
Mariane Chevalier, Fille de
Messire Jacques Chevalier,
Seigneur du Bauchet, Vi-

comte de Courtavant & de la Montagne, & de Dame Anne Olier de Bourzeis, Nièce de feu M^r l'Abbé de Bourzeis de l'Académie Française, l'un des plus sçavans Hommes de ce siècle. Cette nouvelle Mariée n'a que treize ans & demy, & est encore fort petite ; mais il seroit mal-aisé d'avoir plus de belles qualitez qu'elle en a. Il n'y a presque point d'Art qu'elle ne sçache ; & une Personne de grand mérite qui la connoist à fond, a dit fort agreablement d'elle,

256 MERCURE

qu'il ne falloit pas demander ce qu'elle ſçavoit, mais ce qu'elle ne ſçavoit pas. Comme elle a l'eſprit extrêmement viſ, & l'imagination tres-prompte, on a eu fort peu de peine à luy apprendre preſque en meſme temps, l'Hiftoire, la Langue Italienne, le Blaſon, la Geographie, l'Arithmétique & la Muſique. Elle dance finement, joue du Claveſſin comme les plus habiles Maîtres, peint aſſez bien, & ne s'entend pas mal à deſſigner. Il ſeroit meſme aſſez dangereux de parler

Latin devant elle, si on ne vouloit pas en estre entendu. Cependant elle seroit fâchée qu'on crût dans le monde qu'elle eust appris cette Langue, qu'elle abandonne aux Scavans.

Il s'est fait ce Carnaval une Société entre un certain nombre d'honnêtes Gens, dont les plaisirs, quoy que sans éclat, ont esté fort agreables. Ils se traitoient tour à tour, & la Compagnie se rendoit dès le matin chez celuy qui devoit estre le Héros de la Feste. Le Déjeûné par où
Feurier 1684. Y

258 MERCURE

l'on commençoit, & qui ordinairement servoit de Dîné, duroit depuis neuf heures jusqu'à onze. On quittoit la table pour entrer dans une Chambre, où plusieurs Bureaux estoient disposez pour le Jeu; & comme en établissant la Société, ceux qui la composoient s'estoient fait des regles pour leurs divertissemens, il avoit esté résolu que l'on ne joueroit que jusqu'à trois heures, & que les Plaisirs de l'aprèsdînée seroient toujours différens. Ainsi, l'Opéra, la Comédie,

le Bal, & les Concerts, succédoient les uns aux autres, & par cette charmante diversité, chaque journée se passoit d'une manière agreable. Quoy que tous ceux qui avoient à régaler, s'en acquittassent tres-bien, M^r de..... l'emporta sur tous les autres. Il s'estoit commencé chez un des premiers qui avoient traité, une Plaisanterie qui luy fournit le sujet d'un nouveau plaisir. Il le voulut donner à la Compagnie, & en fit part à quelques-unes des Dames, qui s'engagerent à y tenir

Y ij

leur partie. Ces Dames ayant trouvé à un des Repas qui s'étoient faits, un Gentilhomme qui n'étoit point de leurs plaisirs, & qu'elles sçavoient n'être pas d'humeur à faire aucune dépense, elles le tournèrent en tant de façons, qu'elles l'obligèrent à prendre jour pour leur donner un divertissement semblable à celui dont il estoit le témoin. Elles poussèrent la plaisanterie jusqu'à luy demander une Caution, & il falut que le Maître du Logis luy en servist; mais au jour nommé

pour le Régale , le Gentilhomme fit dire qu'il ne pouvoit pas se dispenser de partir en diligence pour aller en Province ; où l'appelloient des affaires qui ne souffroient point de retardement. Les Dames se plaignirent à la Caution , qui blâma comme ellés la honteuse excuse du Gentilhomme , sans songer pourrant à satisfaire pour luy. Ce fut sur cela que le divertissement qui suit fut résolu. Le jour qu'il se donna , avoit esté marqué pour un Concert. Ainsi l'heure estant ve-

262 MERCURE

nuë de quitter le Jeu, toute
 la Compagnie se rendit dans
 une Salle, où elle trouva une
 nuit tres-agréable. Les Ri-
 deaux estoient tirez devant
 les Fenestres, & un fort grand
 nombre de Bougies éclairoit
 la Salle. Chacun fut surpris
 de n'y point voir de Musi-
 ciens, ny mesme de prépa-
 ration pour un Concert. Cet
 étonnement duroit encore,
 quand une espèce de Cloison
 que couvroit une tapisserie, se
 séparât en deux, laissa voir une
 Décoration telle que celle de
 l'Acte d'*Arlequin Protée*, dans

lequel on plaide la Cause du
Chien du Docteur. On voyoit
une Tapifferie & des Sieges
Fleurdelizez , & tout ce qui
pouvoit faire connoître que
cet endroit estoit disposé pour
y rendre la Justice. Au-des-
sus du Siège du principal Juge
estoit une Carte , sur laquelle
estoit écrit en Lettres d'or,
Tribunal de la Bonne-Foy. La
même Cerémonie qui s'obser-
ve dans l'endroit où Arlequin
fait le Personnage d'Avocat,
fut observée sur cette ma-
niere de Théâtre. On enten-
dit un *Paix-là* , & l'on vit en

264 MERCURE

mesme temps paroistre nombre de Personnes toutes en Robes, qui prirent leurs places. La Cause du Clerc fut appellée, & deux jeunes Garçons la plaidèrent avec applaudissement. Cela estant fait, les Dames qui avoient part à la plaisanterie, allèrent aux pieds du Juge, & luy présentèrent une Requête qu'une d'elles tenoit en sa main. Il la répondit, & un Sergent l'ayant prise, alla sur le champ la signifier à la Caution du Gentilhomme dont il a esté parlé, qui ne sçavoit

ſçavoit pas à quoy devoient aboutir toutes ces Cerémonies. On luy en donna bien-toſt l'éclairciſſement, par la lecture de la Requeſte, de l'Ordonnance du Juge, & de l'Affignation. On trouva cette plaifanterie admirable, & chacun, auſſi-bien que le Juge, condamna la Caution à ſatisfaire les Dames. Le Cavalier eſtoit trop galant pour ne pas recevoir de bonne grace tout ce qu'on luy dit ſur ce ſujet. Il pria qu'on ne fiſt plus de pourſuites, & promit qu'il ſe tireroit d'af-

Fevrier 1684. Z

266 MERCURE

fares ; ce qu'il fit quelques jours après , par une nouvelle Feste. Aussi-tôt que le Sergent eut rempli sa fonction , la Cloison se referma , & tous ces Juges , qui estoient autant de Musiciens , ne tardèrent pas à se mettre en état de divertir la Compagnie par un Concert dans ce même endroit , qui pour seconde Décoration fit voir une Alcove d'une grande propreté. Jugez des loüanges qu'on donna au Maître de la Maison , sur la manière galante dont il avoit assaisonné le Régale.

Le Gouvernement de Niort
 ayant vaqué par la mort de
 M^r le Maréchal Duc de Na-
 vailles, Sa Majesté en a gra-
 tifié M^r le Chevalier de la
 Hoguette, Enseigne de la
 Première Compagnie des
 Mousquetaires. Il est Neveu
 de feu M^r de Peréfixe,
 Précepteur de Sa Majesté,
 & Archevesque de Paris, &
 Frere de M^r l'Evesque de
 Poitiers. A peine avoit-il la
 force de supporter les fati-
 gues de la Guerre, qu'il se
 mit dans le Service. Il est
 aussi sage qu'il est brave, &

Z ij

268 MERCURE

l'on ne ſçauroit douter de ſon
intrépidité , puis , qu'il fut un
des premiers qui entretint
dans Valenciennes , lors que
cette Place fut conquiſe l'E-
pée à la main.

Quoy que la France ſoit
le plus riche & le plus flo-
riſſant Royaume du monde,
& qu'elle fourniſſe au Roy
plusieurs fois chaque jour
dequoy récompenſer ceux
qui ont l'avantage de ſe diſ-
tinguer par leurs ſervices, le
Roy qui a l'ame toute libé-
rale , ne laiſſe pas de donner
ſouvent de ſon propre Tré-

for, des gratifications & des Pensions. M^r le Maréchal d'Estrées, Vice-Amiral de France, en a eu cent mille francs depuis peu de jours, & M^r le Comte d'Estrées son Fils, Capitaine de Vaisseau, une Pension de quatre mille livres. Comme leurs services parlent, il n'est pas nécessaire d'en rien dire.

M^r le Pelletier, Contrôleur Général des Finances, a esté aussi gratifié de la somme de cent mille francs, en considération du Mariage de Mademoiselle le Pelletier sa

Z iij

270 **MERCURE**

Fille, avec M^r d'Aligre, Petit-Fils du dernier Chancelier de ce nom. Comme il en a une mariée à M^r d'Argouges, il a prié le Roy de trouver bon qu'il luy donnast la moitié de cette somme, afin que ses deux Gendres & ses deux Filles eussent une part égale aux bienfaits de ce grand Prince. Tant de bonté, de prudence, & de conduite, fait connoître ce que l'on doit espérer de luy dans l'Administration des Finances. M^r Magnin a eu beaucoup de raison de joindre ces mots

pour armé, *Quis amantior equit*
à un Equierre dont il fait le
corps de sa Devise. Il l'a ex-
pliquée par ce Madrigal.

M *A droiture régulière.*
Dans tous mes emplois dis
Diune sensiblemaniere
Me distingue quand je sers.
Je ne puis rien souffrir d'inégal ny
d'oblique,
Et je montre avec succès
Où le defaut, ou l'excès
Des choses où l'on m'applique.

M^r le Maréchal de Belle-
fond, & M^r le Comte de
Choiseüil, qui doivent com-
mander en Chef des Armées

Z iiii

de Sa Majesté, en ont aussi eu des gratifications en argent comptant.

Ce Monarque, qui en toutes sortes d'occasions a donné des marques de la considération, de l'estime, & de la tendresse qu'il avoit pour la Reyne, a voulu faire connoître combien son souvenir luy estoit cher, en gratifiant Madame Devizé de la somme de quarante mille livres d'argent comptant, & de deux mille écus de Pension, à cause de l'amour dont cette Princesse

l'honoroit , & des services qu'elle en avoit reçus depuis qu'elle estoit en France.

M^r Clément, qui a eu l'honneur d'accoucher Madame la Dauphine des deux Princes dont la Naissance a donné tant de joye à tous les François , & qui avoit eu déjà des gratifications considérables à celle de Monseigneur le Duc de Bourgogne , vient aussi d'avoir quatre cens écus de Pension de Sa Majesté, & deux mille écus d'argent comptant. Il s'est fait encore d'autres libéralitez , dont je

ne suis pas instruit. Je vous en dis cependant assez, pour vous faire voir que c'est avec beaucoup de raison que je répons à l'Auteur des Ecrits Satyriques, qu'il se trompe lors qu'il prétend persuader à toute l'Europe, que les Finances de France sont épuisées, puis que tout y va d'un pas égal depuis le Règne de LOUIS LE GRAND, & que la magnificence & les dons de ce Monarque font voir chaque jour la même chose. 2

Puis que cette Réponse vous a plu, je vay la contri-

muer. Ces Nouvelles secret-
 tes, mais pourtant publiques,
 qu'on envoie de Hollande
 en France deux fois la se-
 maine, n'ont pour titre que
 la Date qui est au-dessus,
 mais elles ne laissent pas d'être
 connues dans toute l'Eu-
 rope, par le nom de *Lardons*,
 qu'on leur a donné. J'avois
 voulu éviter ce mot dans ma
 Lettre de Janvier; mais com-
 me il est icy aussi commun
 que chez tous les Estrangers,
 & que l'usage semble avoir
 adoucy ce qu'il a de rude
 & de grossier, je croy ne le

devoir plus enveloper , pour n'estre pas obligé d'user si souvent de circonlocution.

Après vous avoir dit le nom de ces Feuilles , je vay vous apprendre en général , & une fois pour toutes , quel en est le but. Elles n'en ont qu'un , sur lequel elles roulent toutes. C'est de faire croire à tous les Princes , aussi bien qu'à tous les Peuples , par des raisonnemens sur toutes les choses qui arrivent , qu'on doit faire la guerre au Roy. Que cette conclusion soit juste ou non , ces Feuilles sont

faites pour conclure ainsi ; & quoy qu'elles parlent d'affaires diverses , & dont les conséquences doivent estre différentes , parce que les matieres sont opposées , tout se termine toujours à cela , soit qu'il y ait de la vraisemblance , ou non. Il est pourtant très-certain , que cette conclusion est presque toujours aussi peu vraisemblable , que si on vouloit soutenir que deux Personnes qui seroient parties le matin de Paris en se tournant le dos, & marchant toujours sur une

278 MERCURE

ligne droite, seroient arrivées
le soir au mesme lieu.

On trouve aussi quelques
Nouvelles dans ces Feüilles,
dont la plûpart, pour ne pas
dire toutes, ne sont fondées
que sur *On dit*, & ces Au-
theurs n'en rapportent que
de celles qui sont avantageu-
ses au Party qui les fait par-
ler. Jugez par là de la soli-
dité des raisonnemens de ces
Ouvrages, & de la sûreté
des Nouvelles qu'ils contien-
nent. Je n'expose rien tou-
chant le sujet de ces Feuil-
les, qui ne soit de fait con-

stant, & l'on n'en a jamais vû une, sur tout de celles qui s'appellent *Le grand Lardon*, qui n'ait conclu à la Guerre contre le Roy, apres des Articles mesme dont naturellement la conclusion devoit estre toute contraire.

Je vay séparer mes Réponses selon les Dates de ces Nouvelles, afin de ne point jeter d'embaras dans l'esprit de ceux qui les liront, & que ceux qui les ont lûës, connoissent plus facilement, que je ne fais dire à leurs Auteurs, que ce qu'ils disent effective-

280 MERCURE

ment dans leurs Nouvelles.

Les Feuilles du 27. & du 28. Janvier contiennent beaucoup de choses auxquelles j'ay déjà répondu. On veut persuader dans l'une de ces Feuilles, que l'Espagne n'a point déclaré la Guerre à la France en Italie, afin de n'ôter pas à l'Italie les moyens de s'unir contre le Turc. Cette générosité est bien fausse, & ne scauroit ébloüir personne. L'Espagne qui n'a jamais connu sa foiblesse au point qu'elle la ressent présentement, voyant qu'avec

toutes les forces de ses Al-
 liez, elle ne peut soutenir la
 Guerre contre la France en
 plusieurs endroits, voudroit
 ne la point avoir en Italie,
 & que la Chrétienté luy eust
 obligation de ce qu'elle n'y
 porte pas ses Armes; mais
 si elle est si charitable, elle
 ne devoit point du tout dé-
 clarer la Guerre. C'estoit un
 sûr moyen de porter tous les
 Princes de l'Europe à se lia-
 guer contre les forces du
 Turc. Ce n'est pas là tout
 le ridicule de cet Article.
 On y suppose, que parce

Fevrier 1684.

A a

282 MERCURE

qu'on n'a point nommé l'Italie dans la Déclaration, la Guerre n'y est point déclarée ; comme si lors qu'on déclare la Guerre à un Prince, il n'estoit pas libre à ce Prince de combattre ses Ennemis dans tous les lieux qui sont sous leur Domination.

On trouve encore dans ces Feuilles une répétition éternelle des desordres que nos Troupes ont fait en Flandre. J'ay amplement répondu à cela ; & comme je ne me plais pas à répéter, ainsi que font ces Autheurs, je ne diray

rien de plus, sinon qu'ils n'ont
qu'à lire Gromus dans son Livre
de *jure belli & pacis*, ils y trou-
veront que dans une Guerre
déclarée la Contribution est
ouverte, & qu'il est permis
de brûler les Habitations de
ceux qui ne la payent pas.
Ce droit est égal aux Par-
ties, & lors que le plus fort
a l'avantage de s'en servir, le
plus foible n'en doit accuser
que la foiblesse, & il y a de
la lâcheté à s'en plaindre
d'une autre force.

La République de Venise
ne traitera point avec l'En-

A a ij

284 MERCURE

pereur, disent ces Politiques, qu'elle ne soit assurée que la France soit toujours occupée avec l'Espagne. C'est donc à dire, si l'on en croit ces Auteurs, (car le contraire paroît manifestement) que Venise, cette sage République, demande que pour secourir la Chrétienté, la Guerre soit entre les Chrétiens. Selon toutes les apparences elle doit souhaiter le contraire; car loin de pouvoir faire des Conquestes sur les Turcs, elle feroit mal sûre d'en soutenir les efforts, si l'Espagne &c

GALANT. 285

la France estoient en guerre; puis qu'avec leurs Alliez cela feroit la plus considérable partie de l'Europe, qui ne feroit plus guère en état de prêter des forces aux Vénitiens, pour les défendre de l'Ennemy contre lequel ils feroient entrez en guerre de leur bon gré. Il est plutôt à croire, qu'ayant beaucoup de prudence, ils ne doivent point signer de Ligue contre le Turc, qu'ils n'ayent vû la Paix bien établie entre la France & toute la Maison d'Autriche, puis que sans

cela ils se mettoient en danger d'attirer contre eux toutes les forces Ottomanes, & de n'estre pas secourus.

On n'a jamais vû de commencement si extraordinaire, que celui de la plus grande des trois Feuilles du premier de Fevrier. Le Prélude contient la monie de l'Ouvrage, & l'on y voit un grand discours, qui marque qu'on préféreroit autrefois l'Europe à l'Asie, mais que présentement l'Asie est préférée, parce que tous les Princes de l'Europe ont esté connus

à fond, & se sont laissez gagner par le Roy Tres-Chretien. Ils ont, dit cet Auteur, un tempérament flegmatique, & la couleur de leurs Fers est payée. Voilà un grand discours qui ne signifie rien, & dont la tête est beaucoup plus grosse que le corps. On ne sçait ce que veut dire la couleur des Fers des Princes payée; car supposé qu'ils eussent des Chaines, celuy qui les auroit enchainez, les auroit entièrement payées, & non pas seulement la couleur. Par ce raisonnement, tous les Prin-

288 MERCURE

ces de l'Europe, hors ceux de la Maison d'Autriche, sont d'un mesme caractere. Comme cette égalité est une chose rare parmi les Hommes, c'est une grande nouveauté pour nostre Siecle; mais ce qui est le plus surprenant, c'est que tant de Souverains, élevez dans l'Art de Regner, & consommez dans la Politique, ne connoissent pas, ce qui leur est utile & glorieux; & que l'Auteur des Loix, dont sçache leurs intérêts mieux qu'eux-mesmes. Il y a de l'apparence qu'il pourroit se

se tromper, au moins la vray-
semblance ne se trouve-t-elle
pas pour luy. Il répète encore
que la France en veut à la
Maison d'Autriche. Cepen-
dant c'est un Fait constant
qu'elle n'y pensoit pas, en
1672. lors que le Roy entra
en Hollande. L'Espagne s'est
mise de la partie elle-mesme,
en se déclarant contre la
France dès ce temps-là. Elle
fit alors armer inutilement
plusieurs Souverains contre
le Roy. Sa déclaration & les
intrigues, n'aboutirent qu'à
luy faire perdre les meilleures

Fevrier 1684.

B b

290 MERCURE

Placés qu'elle eust en Flan-
dre. Ayant vû depuis tous
les desseins avortez, & les
prétentions à la Monarchie
Universelle bien reculées, elle
a accusé la France d'y aspirer,
parce qu'elle avoit peur qu'
elle n'y pensast; mais on sçait
que ces sortes de visions
n'ont jamais esté le foible
des François; & que la con-
duite que le Roy a tenue, &
qu'il tient encore pour le re-
pos de l'Europe, y est directe-
ment opposée. Je l'ay prouvé
dans ma dernière Lettre.
Ainsi je ne le répéteray pas

icy, & ne repliqueray rien à plusieurs Articles qui ne sont que des répétitions auxquelles j'ay satisfait. Dans les Feuilles de la mesme date, on suppose que le Pape ayant appris de France, que l'Empereur a fait la Paix avec le Turc, en est tombé malade de chagrin; ce discours n'est encore qu'une répétition de ceux qu'on a faits à plaisir sur le mesme sujet dans les mesmes Feuilles. On peut parler en France; les Etrangers qui y sont, écrivent ce qui leur plaît; mais ce n'est pas pour

cela la France qui parle. D'ailleurs le Pape n'ajoute pas de foy à de certaines Nouvelles, qui ne sont fondées que sur ce qui court parmy le Peuple, sans que personne s'en ose avoüer l'Autheur. Il a des moyens aisez de sçavoir les choses, & ne tomberoit pas malade pour un bruit de Ville qui n'a nulle certitude, lors qu'il peut estre assuré que si ce bruit estoit vray, les Nonces qu'il a dans toutes les Cours, luy dépescheroient des Courriers sur l'heure. Cet Autheur

leve enfin le masque dans les lignes suivantes. Il s'érige en Censeur de tous les Electeurs, & dit que l'Empire fait mal, de presser l'Empereur de s'accommoder avec la France. Dans la situation où sont les Affaires, on ne scauroit lire ces paroles sans frémir, & on auroit de la peine à croire qu'elles viennent d'un Chrestien. Il est certain que si elles estoient d'un François, les Espagnols leur serviroient d'écho, pour les faire entendre par toute la Terre, avec des Commentaires qui feroient connoître

tout le mal que la Chrestienté en peut ressentir. Ce Politique intéressé, n'en veut pas demeurer-là. Afin d'animer l'Europe contre la France, il tâche de prouver que la Campagne prochaine, le Turc sera sur la défensive. Si ce qu'il dit estoit vray, & qu'un intérêt particulier ne fust pas agir celuy qui le fait parler ainsi, au lieu d'exciter tous les Chrestiens au combat les uns contre les autres, il leur devroit persuader de s'unir pour profiter de la foiblesse du Turc; & si les forces de

cet Ennemy estoient grandes, il devroit presser ces mesmes Chrétiens de s'unir pour luy résister; mais tout cela n'estre point en considération. Le Roy a un mérite qui l'a élevé trop haut; il faut chercher les moyens de l'abaisser. La Maison d'Autriche n'en scauroit souffrir l'éclat; il faut l'affoiblir. La Chrétienté en souffrira, mais il n'importe, pourveu qu'on tourne contre le Roy les Armes, qu'on devroit tourner contre les Turcs. Si l'on ne le dit pas tout-à-fait, on le

296 MERCURE

fait assez entendre par ces paroles, *Il faut tenir teste à deux*, c'est à dire, au Roy & au Turc; ou plutôt, c'est à dire, qu'il faut attaquer le Roy, & se tenir sur la défensive contre le Turc. Ce raisonnement est beau sur le papier; mais quelle est la sûreté de ses effets, & qui répondra que l'on puisse résister à l'un de ces Ennemis seulement? On n'en avoit qu'un à soutenir la Campagne dernière; on sçait ce qu'en a souffert la Chrétienté, & que sans un coup du Ciel,

elle ne pouvoit éviter la ruine
entiere. On peut juger apres
cela combien l'Allemagne
risqueroit en voulant com-
battre en mesme temps, & les
François, & les Turcs. On
peut s'imaginer la joye que
ces derniers en auroient, &
quel espoir de conquestes le
partage des Troupes Chré-
tiennes leur donneroit. Ce
seroit presque les assurer du
succès de leurs entreprises,
puis que la victoire échape
fort rarement à ceux qui se
croient assurez de vaincre.
Enfin toutes les Feuilles du R.

298 MERCURE

Fevrier, ne sont que pour exciter tous les Princes de l'Europe à faire la guerre à la France, & pour accuser la France de ce qu'on la voit pansher à la Paix. Je me fers du mot d'accuser, parce qu'on semble luy vouloir faire un crime, de ce qu'elle incline à mettre toute l'Europe en repos; & dans le mesme temps, par une contradiction manifeste, on luy reproche de travailler à la Monarchie Universelle. Comme la Paix en éloigne, & qu'on n'y peut arriver que

par la Guerre, tout ce raisonnement formé de contradictions, ne peut passer que pour un amas confus d'idées, prises sans nulle réflexion. On trouve dans l'une des Feuilles du 3. & du 5. un autre raisonnement, par lequel l'Auteur prétend faire voir qu'il n'y a que luy qui sçache bien raisonner. Il conclut, que tous ceux qui ne sont pas d'avis de faire la guerre à la France, sont des ignorans dans les Affaires Politiques, & rebat tout ce qu'il a dit sur cette matiere. Il est si pas-

200 MERCURE

sionné dans cet Article, que si quelqu'un avoit eu créance en luy, il cesseroit de l'avoir, tant il se déclare partial. Il est aigre, insultant, ne balance point pour décider, ne veut pas seulement examiner les raisons de justice que la France peut avoir, & n'en reconnoist que la puissance. Il n'en faut pas davantage pour montrer que celle du Roy, est tout le sujet du chagrin qu'il donne à ses Ennemis. Chacun demeure d'accord qu'il y a tant de différence entre le Roy & le

Prince d'Orange, & que le Roy est tellement au dessus, qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Prince sans Souveraineté, puisse concevoir de la jalousie de ce grand Monarque. Il se connoist trop bien pour cela; mais comme il ressent tout ce que la plus noble, & la plus dévorante ambition peut inspirer de plus violent, il entretient la Maison d'Autriche dans la jalousie qu'elle a de la grandeur de Sa Majesté. Il excite plusieurs Princes sous son nom; & ce qui nous flatte,

302 MERCURE

ou nous est utile, nous plai-
sant toujours, & nous enga-
geant agreablement, la Mai-
son d'Autriche donne dans
ce que fait le Prince d'Oran-
ge. Elle se sert de luy pour
abaisser la grandeur de la
France, si c'est pourtant une
chose qui luy soit possible; &
il se sert d'elle pour tâcher de
s'élever, s'il en peut venir à
bout; & tout cela aux dépens
de la Chrétienté, puis qu'on
ne songe qu'à attaquer la
France, & à se défendre sim-
plement contre le Turc; au
lieu qu'on devroit employer

toutes les Forces Chrétiennes
à repousser le Turc, & faire
la Paix avec la France, ou
accepter la Trêve qu'elle
offre.

On voit dans les mêmes
Fetilles une peinture par la-
quelle on attribue au Dan-
semarck, les manieres & les
airs de la France, à cause des
Forces qu'il a sur p.é. Quoy
qu'on ait prétendu par là ne
dire rien d'avantageux pour
ce Royaume, on doit demen-
ter d'accord qu'en cherchant
à le blâmer, on luy a donné
de grandes louanges. L'état

374 MERCURE

florissant où il se trouve, cause de la jalousie ; & cette jalousie fait parler. On a voulu dans le même endroit louer la Suède. Il n'y a rien de surprenant en cela. Elle est dans les intérêts du Prince d'Orange, & l'Authour des Feuilles est Domestique de ce Prince ; c'est toute la réponse que je feray à cet Article. On commence à prendre des sursiers dans les suivans ; à cause de la résolution prise par une partie des Etats Généraux, pour la levée des seize mille Hommes, & de la manière

qu'on en parle, il semble que ces seize mille Hommes doivent avoir un million de bras. Cependant peu de Provinces consentoient alors à cette levée, & l'on ne voit point encore qu'elle doive estre faite par un consentement general. Si celles qui s'y opposent ne sont pas en aussi grand nombre que les autres, elles sont supérieures en forces, & sans avoir recours à leurs Bources, il est difficile de faire aucunes levées en Hollande. J'en ay fait voir les raisons dans une de mes

Fevrier 1684.

Cc

306 MERCURE

Lettres. Il ne faut pas s'étonner si l'on est de l'avis du Prince d'Orange, dans un Lieu où il fait la résidence, où sont les Créatures, & où enfin il est le plus fort de toutes manieres. J'aurois là-dessus plusieurs choses à vous dire ; mais comme il y a des veritez dans lesquelles il est bon quelquefois de ne pas entrer, je vous en laisse penser ce qu'il vous plaira. L'esperoir de la levée des seize mille Hommes ayant relevé le courage de ceux qui ne veulent point la Paix, on

parle de l'Assemblée des
Hauts, Allez qui se doit te-
nir à la Haye, où Valdec se
doit trouver; & ce qui n'est
jamais permis, on publie son
sentiment avant l'ouverture
de cette Assemblée. On assu-
re que Valdec dit que la
Guerre est nécessaire, & que
le Roy d'Espagne ne doit
rien céder à la France. Il a
ses raisons particulières, dont
il ne doit pas dire le secret,
non plus que le Medecin de
Xerxès, qui aimant les figues
avec passion, & voulant en
aller manger dans un Pais

éloigné, persuada à Xerxès qu'il devoit aller en ce Pais-là, parce que l'air y estoit tres-sain, ce qui fit que ce Monarque arma trois cens mille Hommes pour cette Conqueste. Il en est de mesme de Valdec, lors que pour avoir la Guerre, il dit qu'il ne faut rien ceder à Sa Majesté. Sans la Guerre, il n'auroit point d'Employ, & cet Employ luy tient lieu des signes du Roy de Perse. Cependant il faut croire Valdec, il faut faire la Guerre, puis que Valdec l'a dit; c'est donc à Val-

dec à décider du sort de l'Europe. En vérité il faut estre bien plein de Valdec, & bien ajouter foy à ce qui flate, pour tenir de tels discours. Ces Feuilles finissent par une exagération des desordres que les Espagnols ont faits en Catalogne, en brûlant plusieurs Villages. On connoist par là, que leur foiblesse seule les empesche d'en faire de mesme en Flandre, apres avoir commencé les premiers à y brûler, & que le seul dépit de n'estre pas en état de se défendre, les oblige

310 MERCURE

à traiter d'injustice, des choses, qui ont toujours esté autorisées & permises par les Loix de la Guerre, du consentement des Parties mêmes.

Rien n'est plus spécieux, & plus capable d'exciter de la curiosité, que le grand Lardon du 8. Fevrier. Il commence par une peinture de la puissance de la France, & dit que les Conférences de la Haye ne feront rien, que tout semble né pour obéir au Roy Très-Chrestien, qu'il a préveu à tout, & que si l'on parle ainsi de ce Monar-

que, ce n'est point par haine, mais seulement parce qu'on ne peut se taire sur l'iniquité de ses maximes. L'Auteur a raison de dire que ce n'est point par haine, car il n'est guère possible d'avoir de la haine pour ce qu'on est absolument forcé d'admirer; mais une jalousie violente & pire que la haine, causée par la grande elevation d'un Prince, fait dire aux Auteurs qui écrivent en faveur de ceux qui en sont jaloux, des choses bien semblables à la haine, & qui échappent

312 MERCURE

sans qu'on les croye vrayes.
 On peut soutenir que le mot
 d'iniquité est de ce nombre.
 Si l'on examine ce que
 le Roy a fait pour l'Europe,
 loin d'y trouver de l'iniquité,
 on y trouvera tant de justice,
 qu'à ne regarder les choses
 que du costé de la Politique
 humaine, le trop de justice
 de ce Prince seroit condam-
 né; mais LOUIS LE GRAND,
 méritant ce titre par ses Ac-
 tions, a toujours sacrifié ses
 intérêts à ceux de l'Europe,
 & c'est en cela qu'il a fait,
 & fait encore consister sa
 gloire.

gloire. Entre un fort grand nombre de ces sortes d'Actions, je n'en veux examiner que trois ou quatre, & elles serviront de Réponse à ce mot d'iniquité.

Le Roy, de son bon gré, & par une proposition faite par ce Monarque même, a rendu une fois toute la Franche-Comté, en faveur de la Paix que demandoient plusieurs Souverains.

Toutes les Places que le Roy a cédées par le Traité de Nimégue, n'ont esté rendues que parce que ce Prin-

Fevrier 1684.

D d

314 MERCURE

ce a offert de luy-mesme de les remettre , afin qu'on rendist aux Suédois toutes celles qu'ils avoient perduës dont il estoit Garand , quoy qu'il eust de bonnes raisons pour s'en dispenser. Je ne les dis point icy , parce qu'elles pourroient me mener trop loin.

On sçait qu'il a esté au pouvoir du Roy de prendre Luxembourg , lors que les Turcs estoient sur le point d'entrer en Hongrie. Ce que fit ce Prince en cette rencontre , est au dessus de tous

les éloges ; ce qu'il fait présentement ne l'est pas moins ; & le dernier Mémoire que M^r d'Avaux a présenté aux Etats , marque combien la Chrestienté luy est redevable.

Toutes ces choses sont de fait , & il ne faut que les citer sans aucuns raisonnemens , pour marquer que les maximes du Roy , loin d'être remplies d'iniquité , sont fondées sur la justice. Cette justice est souvent contraire à ses intérêts , mais elle donne un nouvel éclat à la gloire

D d ij

qui le fait briller au-dessus de tous les Princes du monde.

Le Critique intéressé poursuit dans la même Feuille. Voicy ses paroles. *La France est la source des agitations de l'Europe. On ne doit point tarder à luy demander, les armes à la main, raison du passé & de l'avenir, & jamais Prince n'eut plus d'ambition, & ne fut plus âpre à se servir de l'occasion & du temps.*

Un Homme qui parle ainsi se déclare intéressé, & n'est pas croyable ; on ne le doit regarder que comme Partie,

& non comme Juge. Il veut engager les Souverains à demander compte au Roy de l'avenir, comme si ce pouvoir n'estoit pas réservé à Dieu seul. Je ne répons rien à l'âpreté de se servir de l'occasion ; ce que je viens de marquer des bontez du Roy pour donner la Paix, y sert de réponse. Il accuse ensuite les Princes de l'Europe, en disant, *que tous ensemble, ou séparément, se tiennent incapables de tenir teste à un seul Monarque.* Ces Princes connoissent leurs intérêts mieux

D d iij

que ce Censeur. Il n'est pas assez habile pour leur enseigner ce qu'ils doivent faire, & d'ailleurs ils connoissent la modération du Roy.

On lit ces paroles dans les lignes suivantes. *Tout le malheur ne doit pas estre imputé au Roy, mais aux Princes de l'Europe; mais il est encore temps de se reconnoître, & d'agir. Le Roy veut parvenir à ses fins par des moyens doux; il employe l'or & les Alliances, & il en fera bien-tost pour luy donner moyen d'entrer aux Indes.*

Voila un torrent de paro-

les contre le bon sens , & plein de contradictions , & il n'y a pas un mot dans tout cela , contre lequel on n'eust sujet de se récrier. On voit bien que par toute sorte de moyens la Maison d'Autriche tâche d'abaisser la France , dans la pensée que si elle avoit diminué le pouvoir de cette triomphante Rivale , elle pourroit reprendre le dessein de la Monarchie universelle , qu'elle a vû entièrement renversé. Ce dessein , auquel elle a peine à renoncer , l'engage à faire mouvoir mille

D d iij

320 **MERCURE**

ressorts par le secours de ses Alliez ; & c'est pour cela qu'ils travaillent de concert à trouver par où condamner le Roy dans tout ce qu'il fait pour la Paix ou pour la Guerre. La raison voudroit qu'ils choisissent un Party, & quoy qu'ils en prissent un méchant, peut estre n'auroit-on pas sujet de les en blâmer ; parce que l'on pourroit croire qu'ils seroient persuadés de ce qu'ils publieroient ; mais il est impossible que la malignité ne paroisse pas, lors qu'on trouve à re-

fin

dire en mesme temps à deux choses aussi opposées que le sont la paix & la Guerre. Le Roy, disent-ils, veut parvenir à ses fins par des moyens doux. A-t-on jamais fait un crime à qui que ce soit au monde, d'en user ainsi; & ne doit-on pas admirer ce Prince, de ce qu'il employe la douceur; lors qu'il est en son pouvoir de se faire rendre par la force telle justice qu'il fouhaitera? Ce n'est pas qu'on n'admire secrettement cette modération, mais on est au desespoir de la haute esti-

322 MERCURE

me qu'elle acquiert au Roy. On le condamne jusque dans ses Alliances ; & comme on veut qu'il ait tort d'y estre heureux, il ne reste plus qu'à accuser le Ciel de l'heureuse Fécondité de Madame la Dauphine. Enfin, l'on voudroit que les Princesses ne se mariaissent point en France ; c'est un crime au Roy d'y penser, & il cherche par là à faire des Alliances. On n'explique pas si c'est pour la Guerre ou pour la Paix ; l'on cherche à blâmer le Roy, & il n'importe en quoy

on le fasse. Si l'on veut parler de l'Alliance de Savoye, comme on le fait assez voir, le Roy ne fait rien dont ses Prédecesseurs ne luy fournissent l'exemple. Cette Alliance s'offrant, il a bien voulu y consentir ; mais y consentir, ce n'est pas la rechercher. On connoist l'auguste Maison de Savoye, & l'on sçait que tant qu'elle a pû avoir l'honneur de s'allier avec des Filles, ou des Petites-Filles de France, elle les a demandées avec un empressement digne de la

324 MERCURE

Naissance de celles qu'elle
souhaitoit pour Souveraines.
Ainsi de part ny d'autre il
n'y a rien de nouveau dans
ce procédé. On parle sans
sçavoir ce qu'on veut dire,
& seulement dans le dessein
d'empoisonner tout ce qui se
fait à la Cour de France. Après
qu'on s'est étendu sur les Al-
liances faites, on passe à celles
qui sont à faire, & l'on parle
énigmatiquement d'une Al-
liance qui donnera moyen
au Roy d'entrer aux Indes,
où l'on suppose qu'il a de
grands desseins à exécuter.

Ce sont Païs éloignez , où le Roy ne songe point à pénétrer plus avant ; il luy suffit des Vaisseaux & des Places, qu'il y a. Ce Prince possède chez luy des Mines, auxquelles il ne faut point condamner les Hommes, comme on les condamne à celles des Indes. Le Bled, le Vin, le Sel, les Toiles, & les autres Manufactures, y nourrissent l'abondance, & font voir dans le Commerce les Pistoles battues avec l'or que l'on a tiré des Mines des Indes avec tant de travail & de perte d'Hommes.

Les Nouvelles solides
(car leurs Autheurs leur
donnent quelque-fois ce
nom) paroissent épuisées
dans les Feuilles du 10. de
Fevrier. On y suppose, sans
pourtant en donner aucu-
nes preuves, que le Roy
traverse l'Alliance de Mos-
covie, & la Ligue des Vé-
nitien. Dès que l'on veut
se persuader que la France
pourroit recevoir quelque
préjudice d'une Alliance, on
publie aussi-tost, qu'elle l'em-
pêche. Cela ne coûte rien
à avancer, tout sert en Po-

lirique. S'il se trouve des difficultez dans les Traitez, on fait soupçonner que la France les fait naître par des voyes indirectes; & si ces bruits ne produisent point tous les effets que l'on s'estoit proposez, ils ont du moins celui de noircir la France parmy les Esprits foibles, & les Peuples de diverses Nations. C'est ce que se persuadent les Autheurs de ces Nouvelles. Si-tost qu'il s'agit de ce qui regarde la Religion, ces mesmes Autheurs quittent le Party de l'Empereur,

328 MERCURE

quoy qu'ils soient pour luy en toute autre occasion. Ainsi ils marquent dans ces Feuilles du 10. que l'Assemblée de Presbourg n'opérera rien. Dans l'une des deux plus grandes du 13. Fevrier on ne voit presque que des répétitions. L'Autheur y fait son éloge, & dit en termes formels, que rien n'égale sa force & sa délicatesse. Il y fait la peinture d'une Ligue, dans laquelle il nomme toutes les Puissances qu'il suppose devoir déclarer la guerre au Turc, comme la Républi-

que de Venise, la Moscovie, & la Perse, qu'il nomme, parce qu'il prétend qu'ayant des Places Frontières à celles du Turc, elles doivent entrer contre luy en guerre. Sur ce fondement, qui est d'assez grand éclat, vraisemblable mesme si l'on veut, mais faux en cette rencontre, il veut que les Alliez de la Maison d'Autriche & du Prince d'Orange se déclarent contre la France. Cela pourroit arriver; mais si ce n'est qu'en conséquence de ce que les Persans feront, il

Fevrier 1684.

Ec

y a grande apparence qu'ils attendront encore long-temps , puis que ceux qui leur portent la Nouvelle de la Guerre d'Allemagne , ne font encore qu'en chemin, qu'il faut que le Grand Sophy délibere , qu'il lève des Troupes , & que ces Troupes marchent. Jusque-là, selon le raisonnement même des Politiques, la France n'a rien à craindre. Les Feuilles du 15. Fevrier font voir d'abord un portrait de ce que firent les Espagnols , lors qu'ils prirent le party des

Hollandois dans la dernière Guerre Il est vray qu'ils se déclarèrent en leur faveur ; mais de quelque motif de générosité qu'ils couvrent cette déclaration , ils sont trop Politiques pour l'avoir faite sans aucunes vûës. Voicy celles qui les obligèrent d'en user ainsi. Ils craignoient de voir la Flandre envelopée , si le Roy se rendoit Maître de la Hollande. D'ailleurs , ils croyoient qu'en attirant plusieurs Princes dans leur Party , en mettant toute l'Allemagne en armes , & faisant

E e ij

332 MERCURE

agir toute la Maison d'Autriche & tous ses Alliez, ils susciteroient au Roy tant d'Ennemis, que la France ne pouvant toujours entretenir les efforts, seroit enfin contrainte de succóber. L'habileté du Roy dans le grand Art de régner, les fatigues qu'il a essuyées à la teste de ses Armées, la vigilance de ses Ministres, & la valeur de ses Sujets, rompirent toutes leurs mesures; & loin d'avoir le moindre avantage sur les François, ils perdirent leurs meilleures Places, lors qu'ils

ne se promettoient pas moins que la ruine entière de la France. Ce fut là le but de leur déclaration, à laquelle ils donnent aujourd'huy une face toute contraire, en demandant du secours aux Hollandois. On croit même, (& cela n'est pas hors de vraysemblance) que s'ils estoient venus à bout de mettre la France au point où ils pensoient la réduire, ils n'auroient pas manqué de prétextes pour tourner leurs Armes contre la Hollande. Ils luy demandent aujourd'

d'huy du secours contre la justice des Prétentions du Roy ; je dis la Justice , car je vous l'ay fait voir dans ma Lettre de Janvier. Un secours qu'ils n'espèrent obtenir qu'en le mandiant avec tant d'exagération de services rendus , & tant de soumission , marque la foiblesse des Espagnols , qui leur fait perdre jusqu'à leur orgueil. Elle est telle , que toutes les forces qu'ils ont dans le Royaume de Naples , ne fussent pas pour empêcher les Bandits de les attaquer.

Les mêmes Feuilles parlent d'un Mémoire raisonné, présenté à la Haye par les Députés de la Ville d'Amsterdam ; mais comme ces raisons ne concluent pas à la Guerre , & qu'elles sont plausibles , on se garde bien d'en donner aucun détail. On cherche à cacher aux Peuples, que l'aversion qu'ont pour la Paix ceux qui briguent dans les Etats pour l'empêcher, est injuste. Si la Paix se fait, quelle gloire pour la Ville d'Amsterdam, d'avoir empêché la désolation de son

Pais ! Elle n'a que cela en vûe, on n'en peut soupçonner autre chose ; & le Party opposé peut estre soupçonné du contraire. Comme la Levée des seize mille Hommes paroist présager la ruine de la Hollande, peu de Hollandois s'y présentent pour prendre Party. Les Officiers Réformez qui sont dans les Gardes du Prince d'Orange, n'en demandent pas ; & ce Prince en a conçu un si grand dépit, qu'il a esté sur le point de les casser. Jugez de la répugnance que les Peuples

Peuples doivent avoir pour
cette Guerre, puis que les
Gens d'Armée même en font
paroître.

Je ne vous parleray plus
que d'un Article des Faillites
de la mesme Date ; c'est du
portrait d'un million d'écus,
que les Espagnols ont ramas-
sez de cent costez différens,
& de cent diverses manieres.
Il y a bien de l'imprudence
dans cet Article, puis que
bien loin de marquer la puis-
sance de l'Espagne, comme
on en a le dessein, on en fait
voir la foiblesse. Si les Espa-

Fevrier 1684.

Ff

338 MERCURE

gnols ont tant de peine à fournir une somme si médiocre, comment viendroient-ils à bout d'en tirer encore autant? Mais tout cela ne pouvant suffire que pour une partie des levées, avec quels deniers mettront-ils sur pied le reste des Troupes, & de quoy les feront-ils subsister, si l'argent se trouve avec tant de peine, & si le Plat-Pais où l'on veut qu'elles viennent faire la Guerre est dépourvû de toutes choses? Il n'y a en Flandre que les Magazins de Sa Majesté qui soient remplis,

& les choses font dans une situation, qu'avec des Armées & de l'argent, il seroit impossible aux Troupes Espagnoles d'y subsister, & d'y soutenir la Guerre contre la France. On peut connoistre par-là quelle est la bonté du Roy pour la Chrestienté, puis que tout lay est possible en l'estat où il se trouve; mais on ne veut pas que cette modération paroisse. On fait ce qu'on peut pour l'empoisonner, afin que ce Monarque s'en fâche, & qu'il ne pense plus qu'à la Guerre que ses Ennemis

Ff ij

240 MERCURE

souhaitent si ardemment.

On ne voit rien dans les Feuilles du 17. de Fevrier qui mérite de réponse , & le grand Lardon n'a point parû, parce que l'Autheur estoit malade. On y répète ce qu'on a déjà dit du Danemarck, touchant les airs de fierté dont on l'accuse. On y voit aussi que les Autheurs Politiques de ces Feuilles, sont bien embarrassés à deviner les secrets des Souverains, puis que tantost ils disent que les uns sont dans nos intérêts, & tantost qu'ils n'y

sont pas. Comment seroit-il possible qu'ils raisonnaient aussi juste qu'ils se le persuadent, & comment pourroit-on ajouter foy aux conséquences qu'ils tirent de leurs raisonnemens, puis qu'ils ne sçavent pas sur quoy sont fondées leurs décisions? Parmi les Feuilles du 22. de Fevrier, il s'en trouve une qui n'est pas de l'Authieur du grand Lardon, & qui fait un portrait des forces de Tékely, & de l'embarras de l'Empire. Elle en marque la foiblesse, & qu'il a mal sceu

342 MERCURE

ménager les Princes qui avoient accouru à son secours, & qui ne feront peut-être pas la même chose cette prochaine Campagne. Elle nous apprend aussi que la Ligue des Polonois avec les Moscovites, n'est pas une affaire prestée; & que c'est une imagination de dire que le Roy de Perse fera la Guerre au Turc, puis que jamais les Mahométans n'attaquent ceux de leur Religion lors qu'ils sont en Guerre avec les Chrétiens; enfin cette Feuille fait voir des choses du mau-

vais état de l'Allemagne, & de la force de ses Ennemis, qui doivent faire trembler tous les vrais Chrestiens, & qui font admirer de plus en plus la bonté du Roy, qui sçait tout, & qui en faveur de la Chrestienté ne profite pas de ses avantages, quoy qu'il soit en état de le faire, & qu'on luy ait déclaré la Guerre. Le mesme Autheur par une subtilité assez adroite, semble dans la suite parler encore contre la Maison d'Autriche, mais ce n'est que pour la servir. Il fait voir

Ff iij

qu'on s'amuse à des Confé-
rences, pendant que la Fran-
ce, qu'il appelle *la plus déliée*
Com de l'Europe, se met en
état d'agir, parce qu'elle ne
manquera pas de prétextes
pour rompre ce qui aura esté
fait aux Conférences. Tout
cela est insinué adroitement
par ceux qui veulent la Guer-
re, & c'est un avis donné à
la Maison d'Autriche & à ses
Alliez, de ne se pas laisser
amuser. Mais il n'est pas né-
cessaire de ce détour, puis-
que la France tiendra sa pa-
role quand elle l'aura don-

née. Elle a une fois rendu la Franche-Comté sur ce pié-là; elle a donné de ses Places, pour faire rendre à la Suède celles qu'elle avoit perduës, & elle a fait de si grandes choses là-dessus, qu'il n'est pas à croire qu'elle se démente jamais. Ainsi qu'on tiennne des Conférences, ou qu'on n'en tiennne pas, le Roy est luy-mesme son Juge; il s'impose des Loix; & comme elles sont contre luy & en faveur de l'Europe, on n'en a jamais appelé. Quelque avantage qu'il pult trouver

346 MERCURE

en n'exécutant pas ce qu'il s'est une fois engagé de faire, il ne change jamais de résolution, & le passé doit faire juger de l'avenir. On voit dans les mesmes Feuilles la suite de la fermeté d'Amsterdam. On y marque que non seulement cette Ville a protesté contre la levée des seize mille Hommes, mais encore qu'elle fermeroit la Caisse, & ne contribueroit en rien, même aux levées ordinaires.

Il y a un Article dans les mesmes Feuilles qui surprend d'abord, tous ceux

qui ont été les précédentes. On y veut persuader que les forces de Suède causent beaucoup de jalousie au Danemarck, sans se souvenir que l'on a voulu prouver vingt fois en d'autres Cahiers, que les Armemens du Danemarck inquiétoient la Suède, & l'empéchoient de donner aucun secours à l'Empire contre le Turc, dans la crainte de s'affoiblir, & d'estre attaquée pendant ce temps-là par les Danois. De pareilles contradictions font voir que ceux qui se qualifient Au-

348 MERCURE

theurs des Nouvelles solides, n'ont guères de seûreté de celles qu'ils avancent.

Les mesmes Feüilles parlent sur la fin d'une Assemblée tenue à la Haye, touchant un Mémoire présenté aux Etats par M^r le Comte d'Avaux le 17. Fevrier. Il leur expose, *Que le Roy son Maître, à l'égard de l'Empire, a offert une Trêve de vingt ans; & qu'à l'égard de l'Espagne; il se contentera d'un des Equivalens proposez le 5. Novembre derniers; & que si l'on ne peut en convenir si-tost qu'il seroit à desirer pour le*

bien de la Chrestienté, Sa Ma-
 jesté veut bien luy accorder la
 mesme Trêve qu'à l'Empire, M^r
 le Comte d'Avaux ayant pou-
 voir d'en signer le Traité à la
 Haye, & M^r le Comte de Crecy
 à Ratishonne. Qu'en cas qu'il se
 rencontre encore quelque retarde-
 ment à l'acceptation de ses offres,
 Sa Majesté promet que si les
 Etats s'engagent présentement
 par un Traité, appuyé de la ga-
 rantie du Roy d'Angleterre, de
 faire agréer à l'Espagne dans
 trois mois l'un des Equivalens,
 ou la Trêve de vingt années, Elle
 fera cesser tous actes d'hostilité

350 MERCURE

contre les Places & Terres d'Espagne en quelque lieu qu'elles soient situées, à condition que si l'Espagne n'accepte pas dans ces trois mois une de ces alternatives, les Troupes que les Etats ont aux Pais-Bas, ne seront employées qu'à la défense des Places que l'Espagne y possède, & qu'ils ne luy donneront aucun nouveau secours ailleurs, contre Sa Majesté, ny contre ses Alliez. Moyennant quoy Sa Majesté s'obligera aussi de n'attaquer ny ne s'emparer d'aucune Place aux Pais-Bas, pour quelque raison que ce puisse estre, & de ne point

faire la Guerre dans le Pais-Pais
 si les Espagnols s'en abstiennent,
 Sa Majesté se réservant de por-
 ter ses Armes ailleurs, jusqu'à ce
 qu'ils ayent rétably la Paix qu'ils
 ont rompië. Que si les Etats ne
 veulent pas faire cet engagement,
 & veulent neantmoins empes-
 cher qu'il n'arrive aucun chan-
 gement aux Pais-Bas, Sa Ma-
 jesté veut bien accorder une Trêve
 ausdits Pais-Bas tant que la
 Guerre durera ailleurs, pourvu
 que les Etats s'engagent par un
 Traité que garantira le Roy
 d'Angleterre, de n'employer les
 Troupes qu'ils y ont qu'à la dé-

fense des Places; & de ne donner aucun autre secours à l'Espagne en quelque endroit que ce soit. Sa Majesté veut bien aussi s'obliger de ne faire aucun acte d'hostilité aux Pais Bas, pourvu que les Espagnols s'en abstienent, & quand mesme ils voudroient y continuer la Guerre, Elle s'obligera de ne la faire que dans le Plat-Pais, en sorte que la Barrière n'en sera pas rompue.

Je ne raisonne point sur ce Mémoire. Il me suffit d'admirer jusqu'ou le Roy porta ses bontez. Je ne doute point que toute l'Europe ne les admire avec moy.

On vient de me faire part d'un **Mémoire** venu de la Haye. Je vous l'envoie dans les mêmes termes qu'il est écrit. Il y a de l'apparence que les Députés d'Amsterdam ont esté accusez sans sujet. Leur fermeté, & ce qu'ils ont offert de prouver touchant les lieux où ils estoient, dans le temps qu'on veut qu'ils aient esté chez M^r l'Ambassadeur de France, en sont de fortes preuves. On connoist par cette accusation, pour quel usage la **Lettre** dont il est parlé dans ce **Mémoire**, avoit esté interceptée. Il est facile de supposer dans une **Lettre** en Chifres des choses qui n'y sont point, puis qu'on luy peut donner divers sens. Voicy le **Mémoire**.

Fevrier 1684.

G g

Ala Haye, ce 21. Fevrier 1684.

MERcredi 16. Fevrier, le Prince d'Orange fit requérir à la Haye, que l'Assemblée des États de la Province se trouvast ce jour-là complete. Elle commença à 11. heures du matin, & ne finit qu'à pres de 9. heures du soir. Il pria d'abord de trouver bon qu'ayant à y commander des affaires d'importance, les Portes du Lieu où elle se tenoit, fussent fermées, que personne n'en püst sortir; mais que les Membres qui pouvoient n'y estre pas encore venus, y peussent entrer. Après quelque affaire ordinaire, il dit que celle qu'il avoit à proposer estoit de la dernière conséquence pour le bien de l'E-

tat ; mais qu'il estoit convenable que
 le S^r Hoof, Député d'Amsterdam,
 Fils d'un ancien Bourguemestre grand
 Républiquain, & le S^r Hop, Pen-
 sionnaire de la mesme Ville ; n'y fus-
 sent pas présens. Ils voulurent bien
 se retirer dans l'Antichambre ; mais
 apres y avoir esté une heure à s'y en-
 nuyer, sans qu'on leur fist rien sca-
 voir, quoy que jeunes, mais Gens
 d'esprit, ils se déterminèrent d'y
 rentrer & d'y reprendre leurs places.
 A leur abord il se fit un grand si-
 lence ; mais un de leurs Collegues,
 Député & Bourguemestre d'Amster-
 dam, prit la parole, & leur dit que
 la Compagnie se trouvoit étonnée
 d'une accusation que le Prince d'O-
 range faisoit contre eux, & leur fit ra-
 port de ce qui se venoit de passer. Il
 ajouta, que S. A. avoit montré une

356 MERCURE

Lettre de M^r l' Ambassadeur de France
 écrite au Roy son Maître, interceptée
 par le Marquis de Grana, qui la luy
 avoit envoyée, dans laquelle on avoit
 trouvé quelque article déchifré, qui
 faisoit connoistre que mondit S^r l'Am-
 bassadeur avoit des correspondances,
 & des intelligences secretes avec leur
 Ville. Qu'ils estoient tous deux ac-
 cusez par leur nom, & qu'un tel jour
 ils avoient parlé à M^r l' Ambassadeur
 dans son Hôtel; Que S. A. & le
 Pensionnaire Fagel mettoient en dé-
 libération, s'ils feroient tous ar-
 restez, je dis tous les Deputez d'Am-
 sterdam, ou eux deux seulement, &
 qu'ils enveroient à propos pour se justi-
 fier, ou pour estre convaincu. Ces
 deux jeunes Députez sans s'étonner,
 se défendirent en niant la chose, &
 se souvenant des endroits où ce jour-

là ils avoient esté, ils s'offrirent de le prouver. Pendant leur défense, où le S^r Hop Pensionnaire, parla avec une éloquence admirable, on remarqua beaucoup d'altération sur le visage du Prince. La fermeté de ces Accusés fit changer de sentiment à l'Assemblée, & leur présence les sauva, car on ne cherchoit probablement qu'à les emprisonner; & on vouloit, ou les perdre en obscurcissant l'offense, ou en les entraînant, donner à l'Etat des soupçons de la Ville d'Amsterdam, & venir à bout des fins préparées par ce faux chemin qu'on vouloit tenir. Comme l'arrest de ces deux Personnes ne réussit pas, on proposa d'aller sceller tous les Papiers qui se trouveroient dans leur Chambre, & tous ceux qui seroient dans le Porter-feuille des Députés, & mesme on

358 MERCURE

voulut nommer Commissaire. Adjeint pour cela, l'ancien Député, Bourguemestre d'Amsterdam, nommé M^r de Marsveen, Homme de teste qui le refusa, mais avec une vigueur extraordinaire, & dit qu'il vouloir y estre présent, de peur que ceux qui estoient assez méchans, & assez traistres pour vouloir accuser ses Collegues, n'eussent la malice d'y router de faux Papiers, & que sans en ouvrir aucun, il falloit seulement les sceller en l'état où tout se trouveroit; ce qui fut exécuté. L'Assemblée estant finie fort tard, tous les Députés sortirent secrettement de leurs Logis, hors ce M^r de Marsveen qui resta à la Haye, & vint le lendemain à Amsterdam, où ils firent convoquer le Conseil, pour l'informer de tout ce qui s'estoit passé. Ils conclur-

rent que les Députés seroient approu-
 vez, & remerciez de ce qu'ils avoient
 fait, & enverroient par un de leurs
 Secrétaïres à leur Député cette réso-
 lution, & il est revenu pendant ces
 trois ou quatre jours qu'il ne se tient
 point d'Assemblée; mais on ne doute
 point qu'ils ne retournent demain
 tous, sans les remplacer. Il s'est ce-
 pendant tenu beaucoup d'Assemblées
 dans Amsterdam, par le Conseil de
 Ville. Avant-hier, il fut trouvé bon
 de faire une Lettre Circulaire à toutes
 les Villes de la Province pour y por-
 ter leurs plaintes, de leur demander
 leur avis sur ce qu'ils voudroient procéder, de
 leur remontrer qu'il est contre les Loix
 de l'Etat, & de les prier de leur faire
 savoir s'ils se desistent de l'Union
 sur laquelle leur République a esté
 établie. Mais comme rien n'est à né-

360 MERCURE

glier, cet apres-midy le Conseil de Guerre s'est dû assembler pour donner sans-doute, des ordres touchant la sûreté de la Ville, & se garantir de la surprise. Tout le Peuple est tres-affectionné au Magistrat.

Ce qui fait, je pense, encore de la peine à la Haye, c'est que M^r l'Ambassadeur de France, dans un Mémoire qu'il présentait il y a deux jours aux Etats Généraux, leur demanda sa Lettre interceptée en Original, & à eux envoyée par le Marquis de Grana, dont la Copie a esté donnée aux Villes, & il les requit qu'il n'y eust excuse ny délai pour cela, afin qu'il sceust si c'est celle qui a esté volée à son Gentilhomme pres de Mastrich, & qu'il en pust rendre compte ensuite à Sa Majesté.

On

On doit remarquer, que dans cette grande Assemblée, les Députés d'Amsterdam sont soupçonnés seulement par le Prince d'Orange, & par le Pensionnaire Hagel qui est dans ses intérêts. S'ils avoient esté arrestez, & qu'on eust glissé parmy leurs Papiers quelques Ecrits qui les rendissent coupables, on n'auroit alors examiné que ces seuls Ecrits, afin de ne pas parler des Lettres, dont on auroit pû reconnoître l'accusation fausse. Messieurs d'Amsterdam n'ont pas besoin d'entretenir des intelligences secretes avec la France, pour luy faire connoître leurs sentimens touchant la Paix qu'ils veulent éviter de rompre avec elle, puis qu'ils le publient

*Fevrier 1684.***H h**

262 MERCURE

hautement lors qu'il s'agit de se déclarer sur cet Article. De son costé, le Roy n'a aucun besoin de ces sortes d'intelligences pour faire la Paix, puis qu'il est en état d'en regler luy seul les Conditions, comme il a déjà fait plusieurs fois.

J'ay accoustumé de vous envoyer dans ma Lettre de Janvier, une Planche des Jettons de chaque année. Comme je les ay eus fort tard celle-cy, j'ay esté contraint de la reculer d'un mois.

I.

Le Trésor Rôyal. Le Soleil qui élève des nuées, qu'il répand en pluyes sur la Terre, avec ces mots.

Intactas reddit.

Les Nuées sont la matiere des

GALANT. 363

Pluyes, & les Pluyes qui rendent la Terre féconde, en peuvent estre nommées les richesses. Ainsi comme le Soleil amasse les Nüées & les rend à la Terre sans en rien retenir, & sans y retourner, pour ainsi dire, ces mêmes paroles peuvent s'appliquer à un illustre Magistrat, à qui le Roy a confié le soin de ses Finances, & qui les administre avec une intégrité, & un désintéressement qui ont peu d'exemples.

Ce Jetton, & les quatre suivans, ont esté gravez par M^r Rottier. Les paroles sont au bas dans l'Emblème, *Errari Regij Calculus.*

II.

L'Extraordinaire des Guerres. Un üage épais d'où il sort des volans, & qui enferme une tem-

Hh. ij.

364 MERCURE

peste avec ces mots, *plu domine* *Te g*
va, cui iratus Jupiter. sur un
 Malheur à ceux sur qui la vo-
 lere du Ciel, fera éclater cette
 tempeste; malheur aux Ennemis
 contre lesquels le Roy dans son
 indignation tournera ses Armes
 victorieuses. Cette Devise est de
 M^r l'Abbé Tallemant le jeune,
 aussi bien que celles de la Marine
 & des Galeres.

III. *Te g*

L'Ordinaire des Guerres. Un
 Porc-Epy, & ces mots,

Semper conspectus in armis.

IV. *Te g*

Les Bastimens. La Machine de
 Marly, avec ces paroles,

Victis hostibus vincit Naturam.

Cette Devise est du sçavant
 M^r de la Chapelle, qui a aujour-
 d'huy l'Inspection sur tous les

Bastimens de Paris, & sur l'Académie de Peinture & de Sculpture. Elle fait voir que le Roy a vaincu la Nature, comme il a vaincu ses Ennemis, & qu'il est le plus grand Prince de son siècle.

Les Parties Castelles. Un Caducée, & ces mots, Omnia sunt in eo.

Le Caducée de Mercure avoit une puissance admirable. Virgile en fait une excellente description dans ces Vers,

*Tam virgam capiv; hac animas illâ
Evocat orco.*

*Pallentes, alias sub tristia tartara
Mittit.*

*Dat somnos, adimittitque, & luctum
Morte resignat.*

Il en est de même de la grâce du Droit Annuel que le Roy accorde.

H h iii

366 MERCADE

corde à ses Officiers. C'est cette
 grâce qu'ils ont leurs Charges.
 C'est la privation de cette grâce
 qu'ils leur fait perdre. Ainsi on
 peut dire que le Érole Annuel
 s'oppose à la mort, puis qu'il fait
 que la Charge d'un Officier qui
 n'est plus, subsiste en la Per-
 sonne des Héritiers. Cette De-
 vise est de M^r Charpentier. Il y
 a dans l'Exergue, Exerg^o adven-
 titiorum fractum Calculas.
 M^r Pour Madame la Dauphine. Un
 Diamant, avec ces paroles,
 Ditas & ornas.
 L'application en est facile. Ce se-
 ton a été gravé par M. Chéron.
 La Marine. Le Signe des Ge-
 meaux, & la Mer au bas, avec
 ces paroles,

Festis lun altera Nautis.
 Cette Constellation est telle, que lors qu'une des deux principales Etoiles disparoist, l'autre commence à briller, & comme la Fable dit que ces deux Etoiles sont Castor & Pollux, Fils de Jupiter, qui estoient estimez sur tous les Dieux, Protecteurs des Nautanniers, il semble que cela se puisse appliquer heureusement en cette rencontre à M^r le Comte de Toulouse, qui a la Royale Naissance pareille à celle de M^r le Comte de Vermandois, dont il vient occuper la place, avec l'applaudissement de toute la Marine, qui dans une si grande perte retronve le Sang de Louis, sous les auspices duquel la Victoire est toujours sûre.

H h iij

368 MERCURE

VII. *Lib. 3. c. 207.*

Les Galeres. Des Vents qui soufflent sur la Mer.

Hinc pelagi fragor.

Les Vents soulevent les Flots, brisent les Navires, & sont pour ainsi dire, les maîtres de la Mer. De même, les Galeres du Roy, portent la terreur dans toute la Méditerranée, & donnent la Loy à toutes les Nations.

IX.

Avocat au Conseil. Une Aigle qui expose ses Petits aux Rayons du Soleil.

Admittit quos sole probat.

X.

L'Hôtel de Ville. Le Soleil qui illumine la Terre.

Dat vires lustrando novat.

Lors que le Soleil parcourt la Terre, il donne de nouvelles

forces à tout ce qu'il regarde.
Ces paroles ont un rapport fort
heureux au Roy, qui a visité ses
Fortereſſes. Cette Devise eſt de
M. de Santeuil, Ch. de S. Victor.

qu'on voit XI.

La Ville de Cambray. Une Ville.
Sur ces paroles,

Dulcius vivimus.

Nous vivons ſous un Règne
plus doux. Le S^r Mavelot Gra-
veur de S. A. R. Mademoiſelle,
a gravé ce dernier Jetton.

Le nom de M^r de Santeuil me
fait ſouvenir que j'eſtois mal in-
formé quand je vous diſ il y a ſix
mois, que M^r de la Monnoye de
Dijon, avoit traduit ſon Ode
Latine, dans la penſée d'empor-
ter le Prix de Poëſie que l'Aca-
démie Françoisè distribuë tous

370 MERCURE

les d'icquies. La vérité est que
cette Traduction estoit faicte
avant qu'on eust proposé le sujet
du Prix. Lors que ce sujet fut
proposé, M^r de Santetol qui
avoit la Traduction Française de
son Ode entre des mains, peche-
trancha quelques choses par ce
qu'elle estoit trop longue, & la
fit mettre parmi les Pièces qui
devoient prétendre au Prix. Elle
l'obtint, sans que M^r de la Mon-
noye qui n'avoit point travaillé
pour cela, en eust connoissance.
Ainsi il en partage l'honneur éga-
lement, quoy que le Prix soit
demeuré à M^r de Santetol, par la
Procuracion qu'il luy a envoyée
pour le recevoir. *Signé* M^r le Comte de Chastillon,
Frere de M^r le Chevalier de

CHASTILLON 371

Chastillon, Capitaine des Gardes
du Corps de Monsieur, & épousé
de Mademoiselle Morer,
Nièce de M^r du Metz Garde du
Trésor Royal, de M^r l'Abbé du
Metz, & de M^r du Metz Maré-
chal des Camps & Armées du
Roy, & Gouverneur de Grava-
lines, Ce Comte est présen-
tamment le Chef de cette illustre &
ancienne Maison, qu'on nom-
me le grand & le noble Chastillon,
pour la distinguer de plusieurs
autres qui portent le nom de
Chastillon. C'estoit avec beau-
coup de justice, puis qu'elle
prouve une antiquité de plus de
sept Siècles, & qu'elle a produit
plus de vingt-cinq Branches tou-
tes remarquables par les grands
Personnages qu'elles ont donnez

372 MERCURE

à l'Etat, à l'Eglise, & aux Armes, ayant eu plusieurs Officiers de la Couronne, Grands-Maîtres, Chanceliers, Amiraux, Grands-Chambellans, Grands-Maîtres des Arbalétriers, Grands-Pannetiers, Grands-Maîtres des Eaux & Forêts, Grands-Queux de France, grand nombre de Gouverneurs de Villes & Provinces, plusieurs Lieutenans Généraux, & des Généraux d'Armées, avec quantité d'Ambassadeurs, d'Archevesques, & d'Evêques. On tient mesme que le Pape Urbain II. estoit de cette Maison, qui a eu aussi des Saints canonisez, & l'honneur de s'allier douze ou treize fois à la Maison Royale de France, & à celles d'Espagne, de Lorraine, de Bra-

GALANT. 373

bapt, Elandre, Hainaut, Namur, Gueldre, Luxembourg, Nevers, Blois, Vendôme, Lésignan, Brienne, Roucy, Bourbon l'ancien, Montmorency, Coucy, Blavieq, & généralement à toutes les plus illustres du Royaume. Elle a possédé les Principautez d'Antioche & de Tubury en Levant, les Duchez de Bretagne & de Gueldre, les Comtez de Rhétel, S. Paul, Nevers, Blois, Chartres, Soissons, Dunois, Ponticure, Périgord, Porcien, Dammartin, &c. Vicomté de Lige, les Vidamies de Rheims, de Laon, & Châlons, & a fondé plusieurs Abbayes considérables. Enfin il n'y a Roys ny Princes dans l'Europe, à qui elle n'ait l'honneur d'appartenir. M.

374 MERCURE

du Chancelier a fait un *Arrest* sur les
folios de cette Maison. Elle portev
de *Coatons* d'or & d'azur, d'un *Coatons*
chef d'or, pour *Armes* du *Duc* de
gueules, & pour *Support* deux *Lions*. O

M. le Comte de Chastillon Pair
présentement la vingt, unième
Parlement bien justifiée. Il fut
fait Maître de Camp des *Armées*
née 1675. après avoir passé par
tous les degrez q'il conduisent
aux dignitez de *Epée*. *Armes*

Madame la Marquise d'Effat,
Gouvernante des Princesses Filles
les de Monsieur, & Femme d'An
toine Ruzé, Marquis d'Effat,
Premier Ecuyer de S. A. R. &
Petit Fils du Maréchal d'Es
fiat, Sur-Intendant des Finances,
ces, est morte ces derniers jours
sans avoir laissé d'Enfans. C'est

toit une Dame d'une tres grande
 vertu, & qui a regardé la mort
 comme un passage à une vie plus
 heureuse. Elle descendoit du
 Chancelier Olivier, S^r de Leu-
 ville, qui estoit Fils de Jacques
 Olivier, S^r de Leuville, & de
 Ponsieux, Premier Président
 au Parlement de Paris, mort en
 1510. & de Genevieve de Tul-
 leu. Ce Chancelier épousa An-
 toinette de Cerisaye, Fille de
 Nicolas S^r de Ruvieres, dont il
 eut entre autres Enfans, Jean Oli-
 vier I. du nom, S^r de Leuville,
 duquel, & de Susanne de Cha-
 bannes, Fille de Charles S^r de
 la Balisse, vint Jean Olivier II.
 du nom, S^r de Leuville, marié
 à Magdelaine de l'Aubespine,
 Fille de Guillaume S^r de Châ-
 teauncuf. De ce Mariage, sortit

376 MERCURE

Louis Olivier I. du nom, Marquis de Leuville, qui en 1636. épousa Marie Morand, Fille de Thomas Morand, Baron du Mesnil Garnier, Conseiller d'Etat, & laissa Louis Olivier II. du nom, Marquis de Leuville, mort sans Enfans en 1671. & Marie-Anne Olivier, Marquise d'Effiat, qui vient de mourir.

La perte du vénérable Frere Fiacre de Sainte Marguerite, du Convent des Augustins, Déchaussez, dits Petits Peres, a fait trop de bruit pour me permettre de la passer sous silence. Il est mort le 16. de ce mois âgé de 75. ans, apres en avoir passé 53. dans la Religion avec un tres grand exemple. Comme il estoit en réputation de Sainteté, on a

veu un concours extraordinaire
de Peuple à son Enterrement.
Tous ceux qui l'ont pratiqué, té-
moignent qu'il a esté gratifié de
plusieurs dons de Dieu, & élevé
dans un éminent degré d'Orai-
son. Il a laissé quelques Manu-
scrits cachetez, avec priere de ne
les ouvrir que dix ans apres sa
mort.

Des deux nouvelles Enigmes
que j'envoye, la premiere
est de Mr de la Barre, de Tours,
& l'autre, de la Fauvete de Mor-
laix.

ENIGME.

JE suis Fille de l'Air, sans corps,
quoy que j'en donne.
Les Doctes éclairés, me sentent sans
me voir.

Fevrier 1684.

LB

378 MERCURE

J'attaquant tout, je n'épargne personne
 Et pour me venger, mon pouvoir.
 Des Riches, dans l'Ere les plaisirs
 j'assaisonne,
 Comme cela se fait, chacun le peut
 sçavoir.

Quoy qu'un **Rien**, je produis une
 Fille brillante,
 L'éclat qu'on voit en elle aux Saphirs
 est pareil;
 Mais malgré cet éclat qu'on y voit
 présente,
 Sa fierté demeure impuissante
 Au moindre regard du Soleil.
 Cet Astre étant absent, il n'est rien
 qui ne meure,
 Tout languit; l'univers jadis n'a
 point d'appas.
 A son abord tout rit, & tout change
 y bas;

Ma seule Fille en le voyant, hélas!
S'évanouit, se meurt, & mourant
elle pleure.

AUTRE ENIGME.

Nous sommes deux Freres
jumeaux,

Que le grand Hyver rend utiles,
Aux Peuples des Champs & des
Villes,

Qui voyagent dessus les Eaux.

SE

Mais pour deviner qui nous sommes,
Remarque, cher Lecteur, que nous
servons aux Hommes

Seulement des Pais du Nord;

En qu'on Navire de haut Bord,

N'a pas plus que nous de vitesse,

Quand on nous fait conduire avec
adresse.

I i ij

380. MERCURE

Comme les noms de ceux qui trouveront le vray sens de ces deux Enigmes, ne seront que dans le XXV. T. de l'Extraordinaire que je vous enverray le 15. d'Avril, je remets jusqu'au mois prochain à vous parler de ceux qui ont expliqué celles de Janvier.

Les Comédiens François nous ont donné ce mois cy deux Pièces nouvelles. L'une est *Arminius*, de l'Auteur de *Virginie*. Les Vers en sont beaux, & fort aisez, & outre les Scenes d'amour qui sont touchantes, elle est remplie de sentimens de fierté comme la grandeur Romaine, qui la rendent digne du succès qu'elle a. L'autre est *la Dame invisible*, de M^r de Hauteroche. C'est une

GALANT. 381

Pièce purement d'Intrigues, dont l'Original est Espagnol, & qu'on estime une des plus belles du fameux Don Pedro Calderon, qui l'a intitulée *la Dama Duende*. Feu M. Douville trailla ce même Sujet il y a environ quarante ans sous le titre de *l'Esprit félicé*; & cette Comédie, quoy que sans aucune vray-semblance, & plutôt en Prose rimée qu'en Vers, parut si divertissante par ses incidens, qu'elle eut un très-grand succès. M. de Hauteroche les a rectifiez d'une manière, qui satisfera tous ceux qui entendent le Théâtre.

Je vous envoie le *Jugement de Pluton sur les deux Parties des Dialogues des Morts*, que les Sieurs Blagart & Quinet debirent de-

382 MERCURE

puis huit jours. Il plaist fort icy, & l'on y trouve une Critique fine & délicate, qui fait honneur à l'Auteur, sans qu'elle blesse celui à qui nous devons les Dialogues. Elle est fort honneste à son égard, & ne laisse pas de renfermer tous les défauts qu'on a prétendu avoir découverts dans cet Ouvrage. Je vous prie de me mander si vous croyez que les Arrests que donne Pluton, doivent luy faire grand tort. On a traité la matière avec assez d'enjouement; & si de pareilles conversations se faisoient souvent parmy les Morts, beaucoup de Vivans ne les vaudroient pas.

En fermant ma Lettre, je te dis une Copie de celle que Messieurs les Bourguemestres, & le Conseil d'Amsterdam,

*Après le 19. du courant aux autres
 Villes qui ont séance dans l'Assemblée
 de Messieurs les Etats de Hollande. Je
 croy qu'après vous avoir fait voir ce qui
 a donné occasion à cette Lettre, vous
 ferez bien aise d'apprendre les suites
 que comment à avoir cette grande Af-
 faire. La Lettre de Messieurs d'Am-
 sterdam partie en propres termes, Qu'ils
 ont esté surpris d'apprendre par la
 bouche de leurs Deputez qui avoient
 assisté dans l'Assemblée du 16. que le
 mesme jour les Portes de la Chambre
 de l'Assemblée, & celles de l'Anti-
 chambre, avoient esté fermées de l'or-
 dre & commandement de M^r le Pensionnaire
 Fagel, sans en demander au préalable
 l'avis des Membres de l'Assemblée,
 avec défenses d'en laisser sortir per-
 sonne, & qu'à la requeste de Monsieur
 le Prince d'Orange, deux de leurs Dé-
 putez s'estant retirez dans l'Anti-
 chambre, S. A. a voit exposé à l'As-
 semblée, que M^r le Marquis de Gram-
 luy avoit envoyé des Lettres de M^r*

284 MERCURE

l'Ambassadeur de France au Roy son Maître, qui avoient esté interprétées, en date du 9. du courant, qui contenoient une Relation fort circonstanciée de certains concerts tenus entre S. Ex. & eux, & qu'elle avoit jugé à propos d'en informer Messieurs les Etats; que lecture faite desdites Lettres par M^{le} le Pensionnaire, S. A. avoit dit que cette correspondance avoit esté pratiquée par ces deux Messieurs qui s'estoient retirez dans l'Antichambre, & qu'Elle ne sçavoit pas s'ils en avoient eu ordre; qu'en suite l'Assemblée allant opiner sur cela, immédiatement apres que ces deux Députés estoient rentrez, & avoient repris leurs places, on avoit premierement tâché de les faire retirer derechef dans l'Antichambre, ce qu'ils avoient refusé de faire, disant qu'ils n'estoient pas tenus de le faire en justice; qu'en suite Messieurs les Etats avoient résolu d'envoyer Copie desdites Lettres à Messieurs de la Noblesse, & aux Bourgeois
 maîtres

mestres & Conseils des Villes, pour
 sçavoir ce que l'on devoit faire là-
 dessus quant au principal ; qu'à leur
 grand étonnement, comme si l'on vou-
 loit commencer à procéder criminelle-
 ment contre un des principaux Mem-
 bres de l'Assemblée, nonobstant l'op-
 position de leurs Députez, & l'offre
 qu'ils faisoient de se purger sur le
 champ de toutes les accusations que
 l'on pouvoit former abusivement con-
 tr'eux sur lesdites Lettres, leurs Papiers,
 & ceux de leur Pensionnaire, avoient
 esté saisis & scellez par deux Messieurs
 de l'Assemblée, & de M. le Secretaire
 Beaumont, pour estre laissez en cet
 état jusques à ce que les Membres de
 l'Assemblée, apres avoir communiqué
 lesdites Lettres à leurs Principaux, au-
 roient jugé si lesdits Papiers devoient
 estre examinez, ou non ; Que considé-
 rant d'un costé que ces accusations de
 correspondance criminelle entre M.
 l'Ambassadeur & eux ne provenoient
 que des Lettres interceptées qu'il avoit

Feurier 1684.

K K

386 MERCURE

écrites au Roy son Maistre, de la maniere qu'il luy avoit plû, comme Ministre Etranger, & encor en chiffre, & qu'on ne pouvoit pas sçavoir si en les déchifrant on les avoit mises dans leur veritable sens, & que d'autre costé c'estoit sur cela que tous ces rudes procédez estoient fondez, premierement la fermeture des Portes de l'Assemblée de la maniere que l'on a dit, & puis le procédé tenu contre les Députez, dont il n'estoit fait aucune mention dans lesdites Lettres, & qui avoient prouvé sur le champ, comme il estoit aussi veritable, qu'ils n'avoient parlé à M. l'Ambassadeur que de leur ordre, & qui avoient aussi convaincu d'abus ce que M. le Pensionnaire avoit avancé contre lesdits Députez, sçavoir, que le jour du départ de ces Lettres ils avoient esté chez M. l'Ambassadeur, faisant voir, l'un, qu'il avoit esté autre part ce jour-là, & l'autre, que de tout le mesme jour il n'estoit pas sorty de leur Logis; & qu'enfin l'on n'avoit

pû se résoudre à mettre le scellé ausdits Papiers, & voulu proceder en cela avec tant de précipitation & de bruit, tant dedans que dehors le Pais, à un tel mépris & desavantage de leur Ville, quoy que leurs Députés eussent requis par deux fois que lecture desdites Lettres fût faite en présence des deux d'entr'eux qui avoient esté dans l'Anti-chambre lors qu'on les avoit leuës dans l'Assemblée, avec offre d'y répondre sur le champ; quoy faisant, indubitablement on n'auroit pas procédé au scellé desdits Papiers, à ce qu'ils se persuadoient; & faisant voir qu'ils n'avoient point de tort, on auroit coupé cours à la suite de cet étrange procédé, ou montré à tout le moins la justice qu'il y avoit de ne vouloir pas qu'une matiere d'accusation fust portée aux Con-seils de toutes les Villes, sans sçavoir en mesme temps ce qui servoit à prouver, & faire voir leur innocence; Qu'ils ne pouvoient considérer ce procédé que comme directement contraire

K k ij

388 MERCURE

non seulement en toute sorte de justice envers un Membre de l'Assemblée des Etats, mesme à la liberté, à la dignité, & à la sçûreté des Membres qui composoient ladite Assemblée ; Qu'il estoit injurieux, & pouvoit estre d'une suite dangereuse, de tirer ces accusations d'une Lettre interceptée qu'un Ambassadeur de France écrit au Roy son Maistre, & qu'ils appréhendoient avec douleur les malheurs qui pouvoient arriver à l'Etat par un tel scandale & commotion au dedans, dans un temps auquel tous les Membres qui le composent devoient estre également unis & zélés à consulter conjointement, & résoudre ensemble de ce qui est nécessaire pour garantir la Chrestienté en general, & cet Etat en particulier, d'une guerre ruineuse, à quoy ils déclaroient saintement que leur conduite & leurs avis avoient toujours rendu ; Qu'au reste il n'y avoit rien qui leur fust moins de peine que de prouver leur innocence sur ces accusations, & qu'ils

le feroient voir clairement, lors que lesdites Lettres de M. l'Ambassadeur leur seroient parvenues, les requérant cependant tres-instamment, en considération des conséquences dangereuses que cela pourroit apporter, tant à l'égard de l'Assemblée, qu'à celui de chacun de ses Membres, de ne faire ny résoudre rien sur cela, qui ne fust conforme à la saine raison, & à l'ordre de la bonne Police, & de vouloir attendre leur réponse ou défense sur lesdites Lettres de M. l'Ambassadeur, avant que de prendre sur cela aucune résolution à leur desavantage, ou qui soit autre que pour le maintien du droit du Pais, & de chacun de ses Membres en particulier, assurant que de leur costé ils n'y negligeroient rien; Qu'ils estoient extrêmement surpris que divers Membres de l'Assemblée opinant sur l'incident desdites Lettres, eussent dit qu'il falloit entr'autres mettre la scelle aux Papiers de M. le Pensionnaire Hop, parce que de temps en

temps il avoit reçu des Lettres de M. Vanbeuning, Bourguemestre Régent de leur Ville, veu qu'on ne scauroit s'imaginer qu'on pût imputer à crime qu'un Bourguemestre Régent écrive à un Ministre de la Ville Député à l'Assemblée, & qu'en droit il faut qu'un Homme soit déclaré, & reconnu pour fort criminel, avant que de faire saisir entre les mains de qui que ce soit les Papiers de correspondance tenus avec luy, & moins encore des Lettres écrites aux Députés à l'Assemblée; Qu'enfin ils avoient reçu Copie de la Lettre cy-dessus mentionnée de M. l'Ambassadeur, sur laquelle ils n'avoient voulu manquer de remarquer à la hâte, premierement qu'il sembloit qu'on la devoit considérer comme un Extrait, plutôt qu'une Copie entière de ladite Lettre, veu que non seulement par-cy par-là l'on y avoit omis des mots, qu'on ne devoit pas omettre pour en bien entendre le sens, même qu'il y a un grand

nombre d'*hiatus* ou lieux interrompus, qui faisoient voir clairement que M. le Marquis de Grana n'avoit pas envoyé à Amsterdam tout ce que ces Lettres contenoient, & que neantmoins il faudroit le sçavoir avant que de former là-dessus un jugement bien fondé, ou les satisfaire à l'égard de la défense que l'on voudroit prétendre d'eux, & de plus qu'elles ne contenoient principalement, si ce n'est qu'ils avoient tâché d'informer l'Etat, & luy faire mettre en délibération ce que M. l'Ambassadeur leur avoit communiqué en particulier, & ce qu'ils avoient fait communiquer à M. le Pensionnaire, & à plusieurs Membres de l'Assemblée, dès la premiere ouverture qui en avoit esté faite en Decembre par cas fortuit à quelques-uns de leurs Députés; Et que parce que cela ne tendoit qu'à induire les Espagnols à un prompt accommodement des Diferends qu'ils avoient avec la France, & à la conservation du Pais-Bas, & à éteindre le

feu de la guerre qui s'y estoit allumé, il ne leur avoit jamais semblé ny plus utile, ny plus avantageux pour le Pais, que d'en faire délibérer par les Membres des Etats ; Et que pour le reste du contenu de cette Lettre, qui ne regardoit point cette matiere-là, c'estoient des choses dont ils n'avoient aucune connoissance ; & que bien loin d'avoir eu quelque concert ou engagement particulier avec M. l'Ambassadeur, ou de luy avoir fait quelque promesse, ils feroient voir clairement que leur retenue & leur prévoyance sur cela avoient esté telles, qu'il seroit à souhaiter que ceux qui avoient part avec eux au Gouvernement, les eussent toujours observées, & les observassent encore comme ils ont fait.

On m'apprend présentement que Madame la Duchesse de Brissac, Fille de M. le Duc de S. Simon, ayant esté attaquée de la petite vérole il y a deux jours, en est morte ce matin. Je suis, Madame, vostre &c.

A Paris ce 29. Fevrier 1684.



Digitized by Google

